

Le REDR «ultra light»

Présentation du REDR «ultra light»

Bienvenue dans la version «ultra light» du REDR!


Le réseau européen de développement rural (REDR) est une plate-forme qui permet de mettre en relation les acteurs du développement rural au sein de l'Union européenne (UE). Découvrez comment il a contribué à la mise en œuvre efficace des programmes de développement rural des États membres, par l'enrichissement et la mise en commun des connaissances, ainsi qu'en facilitant les échanges d'informations et la coopération à travers l'Europe. Pour commencer, cliquez sur une des icônes ci-dessous pour télécharger notre brève introduction au REDR au format PDF [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#) [el](#) [nl](#) [pt](#) [hu](#) [fi](#) [ro](#) [cs](#) [bg](#) [da](#) [et](#) [lt](#) [lv](#) [mt](#) [sk](#) [sl](#) [sv](#) [hr](#)]. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs, les parties prenantes et les bénéficiaires du REDR, sa structure, le Point de contact du REDR et la base juridique du REDR sont disponibles [en ligne](#), ainsi que d'autres documents pertinents.

Le présent manuel vous propose une présentation détaillée du travail du REDR et vous redirige vers d'autres informations sur le site internet du REDR. Il a pour but de vous donner un aperçu complet du travail réalisé par le REDR dans le domaine du développement rural et de vous permettre de mieux y participer. Nous avons inclus des liens vers des pages internet proposant des informations supplémentaires sur chaque thème, afin que vous puissiez explorer plus en détail en ligne les sujets qui vous intéressent. Le site internet du REDR est disponible dans les langues suivantes: anglais, français, allemand, italien, espagnol et polonais. Un nombre plus limité de pages sont également disponibles en grec, en portugais, en roumain, en néerlandais, en hongrois, en finnois, en tchèque et en bulgare. Veuillez noter que certains liens renvoient vers des sites internet externes qui peuvent être rédigés en anglais ou dans d'autres langues.

Le présent document est destiné aux parties prenantes pour lesquelles le site internet du REDR n'est pas disponible dans leur langue maternelle. Il est important de préciser qu'il ne reprend pas l'intégralité du contenu du site internet: son but est de fournir des résumés de toutes les sections du site internet et de vous donner plusieurs «points d'entrée» vers les ressources disponibles en ligne. **Le document est donc structuré de la même manière que le site internet du REDR et se fonde sur son contenu au 31 décembre 2013.**

- ! Le présent document s'attache principalement à donner un aperçu des activités réalisées par le REDR dans le domaine de la politique de développement rural et dans les domaines s'y rapportant au cours de la **période de programmation 2007-2013.**
- ! Si vous êtes surtout intéressé par la **prochaine période de programmation (2014-2020)**, passez directement à [cette section](#).

Tout au long du document, nous utiliserons certains symboles pour faciliter la navigation:

- [PDF  Des informations supplémentaires sont disponibles en ligne pour le pays indiqué.
- [Un lien vert](#) indique un lien interne dans le document.
- [Un lien orange](#) indique un lien vers le site internet du REDR.
- [Un lien bleu](#) indique un lien vers un site internet externe.

Nous espérons que vous trouverez ce document utile.

Table des matières

1. Politique en action

1.1. Introduction à la politique de développement rural

1.1.1. Stratégies nationale

1.1.2. Programmes nationaux et régionaux

1.1.3. Axes et mesures

1.1.4. Mise en œuvre des programmes

1.2. La politique de développement rural en chiffres

1.2.1. Fiches d'information thématiques

1.2.2. Fiches d'information sur les PDR

1.2.3. Fiches d'information sur les mesures

1.2.4. Tableaux d'indicateurs de suivi des PDR

1.3. Base de données des projets PDR

1.4. Amélioration de la mise en œuvre

1.4.1. Typologies et ciblage

1.4.2. Agriculture et économie rurale

1.4.3. Fourniture de biens publics

1.4.4. Mécanismes de diffusion

1.4.5. LEADER

1.5. La PAC à l'horizon 2020

1.5.1. Le développement rural au cours de la période 2014-2020

- Vue d'ensemble de la politique 2014-2020
 - Priorités du développement durable
 - Transfert de connaissances
 - Compétitivité
 - Chaîne alimentaire
 - Écosystèmes
 - Utilisation efficace des ressources
 - Inclusion sociale
- Législation et lignes directrices
- Planification des PDR
- Mise en œuvre des PDR
- Compilation 2007-2013
 - Programmation et mise en œuvre
 - Transfert de connaissances et innovation
 - Entrepreneuriat rural
 - Instruments financiers
 - Chaîne alimentaire
 - Environnement et changement climatique
 - Inclusion sociale
 - CLLD, LEADER et CTN
 - Travailler en réseau pour le développement rural
 - Outils d'autoévaluation destinés aux réseaux ruraux nationaux
- Suivi et évaluation
- Travailler en réseau pour le développement rural
- Développement local mené par les acteurs locaux (DLMAC)
- Pays candidats et potentiellement candidats

[1.6. Communiquer le développement rural](#)

[2. Pays](#)

[3. Thèmes](#)

[3.1. Agriculture](#)

[3.2. Environnement](#)

[3.3. Biens publics](#)

[3.4. Entrepreneuriat](#)

[3.5. Jeunes et jeunes agriculteurs](#)

[3.6. Sylviculture](#)

[3.7. TIC](#)

[3.8. Liens ruraux-urbains](#)

[3.9. Aspects sociaux](#)

[3.10. Transfert de connaissances et innovation](#)

[4. LEADER](#)

[4.1. Ensemble d'outils LEADER](#)

[4.2. Base de données des GAL](#)

[4.3. Analyses LEADER](#)

[4.4. Bibliothèque LEADER](#)

[4.5. Évènements LEADER](#)

[4.6. CTN](#)

[5. Réseaux et travail en réseaux](#)

[5.1. Informations sur les RRN](#)

[5.2. Groupes de RRN](#)

[5.3. Organisations de l'UE](#)

[5.4. FARNET](#)

[5.5. Réseaux d'experts de l'évaluation](#)

[5.6. Ensemble d'outils d'autoévaluation des RRN](#)

[5.7. Valeur ajoutée de la mise en réseau](#)

[5.8. Ensemble d'outils des RRN](#)

[6. Publications et média](#)

[6.1. Revue rurale de l'UE](#)

[6.2. Magazine du REDR](#)

[6.3. Brochures des projets du FEADER](#)

[6.4. Publications thématiques](#)

[6.5. Galerie multimédia](#)

[7. Évènements et réunions](#)

[8. Contacts](#)

1. Politique en action

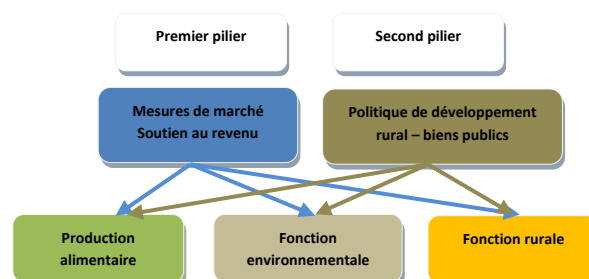
Recouvrant près de 90 % de leur territoire et plus de la moitié de leur population, les zones rurales des 27 États membres de l'Union européenne constituent un domaine de politique crucial. *La politique en action* vous invite à explorer la mise en application de la politique de développement rural à ses différents niveaux, européen, national et régional, qui bénéficient tous du financement du Fonds agricole européen pour le développement rural (FEADER). Ainsi, vous trouverez des informations relatives aux programmes de développement rural (PDR), des statistiques montrant leurs progrès et une vaste sélection de projets PDR. En consultant les sections suivantes, vous pourrez également découvrir les travaux d'analyse menés par le REDR pour améliorer la mise en œuvre des politiques:

- [Introduction à la politique de développement rural](#)
- [La politique de développement rural en chiffres](#)
- [Base de données des projets PDR](#)
- [Amélioration de la mise en œuvre](#)
- [La PAC à l'horizon 2020](#)
- [Communiquer le développement rural](#)

1.1. Introduction à la politique de développement rural

Plus de la moitié de la population des 27 États membres de l'Union européenne (UE) vit dans les zones rurales qui couvrent 90 % du territoire. Le développement rural est par conséquent un domaine politique extrêmement important. L'agriculture et la sylviculture restent cruciales en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles dans les zones rurales de l'UE mais aussi en tant que plateforme de la diversification économique dans les communautés rurales.

Les objectifs principaux de la **politique agricole commune (PAC)** de l'UE sont restés inchangés au fil des années, néanmoins une succession de réformes a abouti à des modifications des instruments utilisés. Initialement, les éléments d'une politique de développement rural étaient incorporés à la PAC. Une politique de développement rural de l'UE distincte et spécifique a commencé à être opérationnelle en 2000 lors de la réorganisation de la PAC en deux piliers. Le premier pilier de la PAC couvre les paiements directs et les mesures de marché tandis que le second pilier de la PAC couvre les programmes pluriannuels de développement rural. Les deux piliers sont complémentaires pour réaliser les objectifs généraux de la PAC.



Informations connexes:

- [Aperçu de la politique de développement rural pour la période 2007-2013](#)
- La politique de développement rural de l'UE pour la période 2007-2013 [[PDF](#) [en](#)]

Les évolutions dans le domaine du développement rural dans l'UE ont été introduites à la suite d'un processus de révision de la PAC, appelé **«bilan de santé» de la politique européenne agricole et rurale**, qui a débouché sur l'introduction d'une série de changements stratégiques adoptés par les dirigeants de l'UE en 2008. Ce bilan de santé fut l'occasion de s'assurer que l'on pouvait adapter les politiques afin de mieux répondre aux nombreux nouveaux défis et opportunités touchant l'Europe rurale tels que le changement climatique et la demande croissante d'énergies renouvelables. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur le bilan de santé de la PAC.

Informations connexes:

- Pour consulter la brochure de la Commission intitulée «EU Rural Development Policy: Facing the challenges», cliquez ici [[PDF](#) [en](#)].
- Fiche technique «Aperçu général du bilan de santé de la PAC et du plan européen de relance économique - Modification des PDR» [[PDF](#) [en](#)]

Le **cadre stratégique de l'UE** en matière de développement rural peut être divisé en quatre niveaux, à savoir: i) les orientations stratégiques européennes, ii) les stratégies nationales, iii) les programmes nationaux ou régionaux et iv) l'axe et la mesure d'intervention. Cette structure constitue un cadre commun de référence pour la planification et la programmation de chaque État membre, s'inspirant des orientations stratégiques de l'UE. L'objectif est que, guidés par les orientations communes de l'UE, les États membres et, le cas échéant, les régions définissent les priorités stratégiques en matière de développement rural, développent des programmes et sélectionnent des mesures pour répondre aux besoins et aux défis qui leur sont propres en matière de développement rural.

Des renseignements supplémentaires sur les différents niveaux sont disponibles en suivant les liens ci-dessous:

- [L'approche stratégique de l'UE](#) définit les priorités de l'UE pour la période 2007-2013 dans le cadre des trois objectifs généraux.
- [Les plans stratégiques nationaux en matière de développement rural](#) tiennent compte des priorités de l'UE en fonction de la situation propre à l'État membre concerné.
- [Les programmes de développement rural nationaux ou régionaux](#) reflètent les priorités opérationnelles.
- [Mise en œuvre, suivi et évaluation du programme](#), sur la base du cadre de l'UE.

Vous trouverez sur le site internet du REDR, à la rubrique [Foire aux questions](#), d'autres informations sur le règlement relatif au développement rural.

La politique de développement rural est une approche stratégique définissant les priorités de l'UE en matière de développement rural. En février 2006, le Conseil a adopté les [orientations stratégiques communautaires en matière de développement rural](#). Les orientations stratégiques décrivent les priorités de la politique de développement rural dans trois domaines essentiels, à savoir l'économie agroalimentaire, l'environnement ainsi que, plus largement, l'économie et la population rurales. Ces orientations forment le cadre dans lequel les États membres préparent leurs stratégies nationales en faveur du développement rural pour la période 2007-2013. Vous trouverez de plus amples informations sur les [stratégies nationales](#) ci-dessous.

Ces stratégies influencent ensuite les programmes de développement rural eux-mêmes, qui s'articulent autour de quatre axes thématiques d'intervention. Pour en savoir plus sur les stratégies nationales et régionales, [cliquez ici](#).

1.1.1. Stratégies nationales

Chacun des États membres a mis au point son propre **plan stratégique national** (PSN) en matière de développement rural, fondé sur les orientations stratégiques de l'Union Européenne tenant compte de la situation ainsi que des besoins particuliers de chaque pays. Pour en savoir plus sur les stratégies des États membres, [consultez notre carte interactive](#) et sélectionnez le pays qui vous intéresse.

Les plans stratégiques nationaux sont supposés constituer un outil de référence pour la programmation. Les stratégies sont mises en œuvre dans le cadre de programmes de développement rural soit pour l'ensemble du pays, soit, pour certains États membres, pour chaque région administrative.

Les stratégies nationales aident à

- identifier les régions dans lesquelles l'utilisation du soutien de l'UE en faveur du développement rural crée le plus de valeur ajoutée;
- établir le lien avec les principales priorités de l'UE, y compris celles définies dans l'agenda de Lisbonne (stratégie pour la croissance et l'emploi) et l'agenda de Göteborg (objectifs de développement durable);
- assurer la cohérence avec les autres politiques de l'UE, en particulier dans le domaine de la cohésion économique et de l'environnement;
- accompagner la mise en œuvre de la nouvelle PAC orientée vers le marché et la restructuration nécessaire qu'elle entraînera dans les anciens États membres comme dans les nouveaux.

Les plans stratégiques nationaux comprennent:

- une évaluation de la situation économique, sociale et environnementale et des possibilités de développement;
- la stratégie retenue pour l'action conjointe de l'UE et de l'État membre concerné, mettant en évidence la compatibilité des choix opérés avec les orientations stratégiques de l'UE;
- les priorités thématiques et territoriales en matière de développement rural pour chacun des axes, y compris les principaux objectifs quantifiés et les indicateurs de suivi et d'évaluation appropriés;
- une liste des programmes de développement rural mettant en œuvre le plan stratégique national et la répartition indicative des ressources du Feader entre les programmes;
- les moyens visant à assurer la coordination avec les autres instruments de la politique agricole commune, et, le cas échéant, le montant de l'enveloppe contribuant à la réalisation des objectifs de convergence;
- la description des modalités et le montant réservé pour la mise en place du réseau rural national dans l'État membre.

1.1.2. Programmes nationaux et régionaux

Chaque État membre met en œuvre une politique de développement rural pour la période 2007-2013 dans le cadre de ses programmes de développement rural (PDR). L'État membre peut avoir soit un programme unique couvrant tout son territoire, soit une série de programmes régionaux.

Les PDR sont cohérents par rapport aux [orientations stratégiques communes de l'UE](#) et au [plan stratégique national](#) de chaque État membre. Pour en savoir plus sur les différents **programmes de développement rural des États membres**, [consultez notre carte interactive](#) et sélectionnez le pays qui vous intéresse.

Qu'un État membre dispose d'un seul programme ou d'un ensemble de programmes régionaux, chaque **programme de développement rural** comprend:

- une analyse de la situation dans les zones rurales mettant en évidence les points forts et les points faibles et la stratégie retenue pour y faire face;
- une justification des priorités retenues au regard des orientations stratégiques de l'UE et du plan stratégique national ainsi que l'impact prévu;
- des informations sur les axes et les mesures proposées pour chaque axe ainsi que leur description, notamment les objectifs spécifiques vérifiables et les indicateurs permettant de mesurer l'avancement, l'efficacité et l'efficacéité du programme;
- des informations sur les axes et les mesures proposées pour chaque axe et leur description, incluant les objectifs spécifiques vérifiables ainsi que les indicateurs permettant de mesurer l'avancement et l'efficacéité du programme;
- un plan de financement, mentionnant les informations relatives à la contribution du FEADER et des fonds publics nationaux et régionaux correspondants, budgétées pour chaque année ainsi que sur l'ensemble de la période de programmation, pour chaque axe + une ventilation indicative des montants initiaux par mesure;
- des informations relatives à la complémentarité avec les actions financées par les autres instruments de la politique agricole commune ainsi qu'au titre de la politique de cohésion et de l'instrument de soutien communautaire pour la pêche;
- une information détaillée sur les dispositions de mise en œuvre du programme, incluant la désignation de l'ensemble des autorités compétentes et une description sommaire des structures de gestion et de contrôle;
- la description des systèmes de suivi et d'évaluation ainsi que la composition du comité de suivi;
- le détail des dispositions prévues pour assurer la publicité du programme.

Le cadre stratégique en matière de développement rural offre un «menu» de 41 mesures. Les États membres choisissent dans ce menu les mesures qui correspondent le mieux aux besoins de leurs zones rurales. Ces mesures sont ensuite intégrées dans leurs programmes nationaux ou régionaux. La contribution de l'UE au financement des mesures varie selon la mesure elle-même et les choix spécifiques effectués au niveau du programme. Pour de plus amples informations sur les mesures des PDR, voir [règlement \(CE\) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005](#) (soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)).

Pour en savoir plus sur les différentes mesures des axes, cliquez sur les liens suivants:

- [Axe 1 – Améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier](#)
- [Axe 2 – Améliorer l'environnement et le paysage](#)
- [Axe 3 – La qualité de vie dans les zones rurales et la diversification de l'économie rurale](#)
- [Axe 4 – LEADER](#)

Pour des informations sur les modalités d'application, [cliquez ici](#) (règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006).

1.1.3. Axes et mesures

Afin de garantir une stratégie équilibrée, un financement minimum pour chaque axe thématique est requis. Les pourcentages minimum de financement proposés de l'ordre de 10 %, 25 % et 10 % respectivement pour les axes 1, 2 et 3 constituent une sécurité afin de garantir que chaque programme reflète au moins les trois objectifs principaux de la politique. Néanmoins, les pourcentages sont fixés suffisamment bas afin de laisser aux États membres ou régions une grande marge de flexibilité (55 % du financement de l'UE) pour valoriser l'axe du programme de leur choix en fonction de leurs situation et besoins. En ce qui concerne l'axe Leader, un minimum de 5 % (2,5 % pour les nouveaux États membres) du financement de l'UE pour chaque programme est réservé. Les dépenses pour LEADER sont comptabilisées également dans chacun des trois axes du programme.

La politique offre un ensemble d'instruments (mesures) parmi lesquels tous les États membres peuvent choisir et pour lesquels ils peuvent recevoir un soutien financier destiné à mettre en œuvre les programmes de développement rural intégrés. Chaque axe est mis en œuvre grâce à cette sélection de mesures.

Axe 1: destiné à améliorer la compétitivité du secteur agricole et forestier, il comprend un éventail de mesures visant le capital humain et physique dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier (promotion du transfert de connaissances et de l'innovation) et la production de qualité. Pour accéder à toutes les mesures de l'Axe 1 veuillez [cliquer ici](#).

Axe 2: destiné à améliorer l'environnement et les campagnes en fournissant des mesures afin de protéger et accroître les ressources naturelles ainsi qu'à préserver l'agriculture de grande qualité, les systèmes forestiers et les paysages culturels dans les zones rurales d'Europe. Pour accéder à toutes les mesures de l'Axe 2 veuillez [cliquer ici](#).

Axe 3: destiné à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et la diversification de l'économie rurale, en offrant un soutien au développement des infrastructures locales ainsi que du capital humain dans les zones rurales, afin d'améliorer les conditions nécessaires à la croissance et à la création d'emplois dans tous les secteurs ainsi que la diversification des activités économiques. Pour accéder à toutes les mesures de l'Axe 3 veuillez [cliquer ici](#).

Axe 4: basé sur l'expérience [LEADER](#), introduit des possibilités de gouvernance innovante au moyen d'approches locales ascendantes du développement rural. Pour accéder à toutes les mesures de l'Axe 4 veuillez [cliquer ici](#).

1.1.4. Mise en œuvre des programmes

La mise en œuvre des programmes de développement rural (PDR) relève essentiellement des autorités de gestion (AG) des États membres. Certains États membres possèdent un seul PDR, d'autres plusieurs PDR régionaux. Chaque PDR s'articule autour de quatre axes et d'un éventail de mesures. Pour en savoir plus sur les axes et les mesures, veuillez consulter [cette section](#).

L'accès des bénéficiaires aux fonds alloués aux différentes mesures est toujours déterminé par des critères d'éligibilité. Par exemple, la situation et/ou la taille des exploitations, l'affectation des terres, etc. Des critères de sélection sont également définis pour nombre de mesures.

L'application des critères d'éligibilité et de sélection est un élément important qui permet de cibler l'utilisation des fonds du Feader afin de répondre aux objectifs des PDR. Dans la plupart des cas, les bénéficiaires potentiels introduisent une demande pour un financement lié à une ou à plusieurs mesures spécifiques. Ces demandes sont ensuite évaluées et, en cas de réponse positive, les bénéficiaires se voient octroyer une aide du Feader conformément à un accord conclu avec l'autorité compétente. Les mécanismes précis de mise en œuvre qui sont appliqués varient d'un État membre et d'une mesure à l'autre.

Le travail analytique du REDR se focalise sur une meilleure compréhension de la mise en œuvre des PDR afin d'informer le processus d'amélioration.

- Pour des informations supplémentaires sur les thématiques individuelles, consultez la [section thématique](#).
- Pour des informations supplémentaires sur les questions et thématiques de mise en œuvre horizontale, consultez la [section sur l'amélioration de la mise en œuvre](#).

Le **Cadre commun de suivi et d'évaluation** (CCSE) fournit un cadre unique pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural pour la période de programmation 2007-2013. Le CCSE établit les moyens d'améliorer la performance des programmes, de rendre des comptes sur leur mise en œuvre et de permettre une évaluation de la réalisation des objectifs établis. Le CCSE est défini dans une série de documents réalisés par la Commission et convenus avec les États membres. Vous trouverez des informations complémentaires sur le CCSE en cliquant [ici](#).

Dans chaque État membre, l'autorité de gestion et le comité de suivi contrôlent chaque programme de développement rural à l'aide d'indicateurs financiers, d'indicateurs de réalisation et d'indicateurs de résultat liés aux mesures. Chaque autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel d'exécution relatif à la mise en œuvre du programme pour le 30 juin au plus tard. Le rapport annuel d'exécution contient:

- un tableau présentant la mise en œuvre financière du programme, prévoyant pour chaque mesure un relevé des fonds versés aux bénéficiaires durant l'année civile;
- des tableaux de suivi qui donnent des informations quantitatives basées sur des indicateurs de réalisation et de résultat communs.

La Commission enregistre l'ensemble des données de suivi dans un système d'information sur le développement rural (SIDR).

Le REDR participe à la validation des indicateurs de suivi et réalise des brochures d'information fournissant des instantanés sur l'évolution de la mise en œuvre dans chaque État membre, PDR et pour la plupart des mesures individuelles. Pour des informations supplémentaires sur l'évolution de la mise en œuvre d'un PDR, [cliquez ici](#).

Informations supplémentaires:

- [Indicateurs financiers et physiques au niveau de l'UE27 et des EM](#)
- [Indicateurs de réalisation au niveau de l'UE27](#)

Pour de plus amples informations sur le CCSE et notamment sur l'évaluation des PDR, consultez le site du [Réseau européen d'évaluation](#).

1.2. La politique de développement rural en chiffres

À la lumière des [orientations stratégiques communautaires](#) pour la période 2007-2013, les 27 États membres de l'UE ont élaboré leur stratégie nationale de développement rural à partir d'une analyse de leurs propres besoins. Les programmes de développement rural nationaux/régionaux 2007-2013 réalisent les objectifs de la stratégie nationale en mettant en œuvre des mesures cofinancées par le Feader.

L'Autorité de gestion de chaque PDR, aidée du Comité de suivi, suit les progrès et les réalisations du programme à l'aide d'indicateurs financiers, de réalisation et de résultat liés aux mesures, tels qu'ils sont définis par le [Cadre commun de suivi et d'évaluation](#). Ces indicateurs servent d'outils pour évaluer la proportion dans laquelle les objectifs prévus ont été atteints, aussi bien au niveau de la mesure individuelle que du programme dans son ensemble.

Chaque année, le REDR produit des fiches récapitulatives des progrès des PDR à l'échelle européenne fondées sur les données de suivi des PDR communiquées par la Commission. Ces instantanés sont de rapides outils de référence pour illustrer l'état actuel de la politique de développement rural de l'UE, mettre en évidence les liens entre les moyens et les résultats et donner aux utilisateurs concernés un éclairage bien documenté sur les programmes. Ces informations sont données pour chacun des 27 États membres de l'UE, couvrant ainsi 88 programmes nationaux et régionaux.

Vous pouvez également télécharger la brochure de la Politique de développement rural en chiffres.

[PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)]

Des renseignements supplémentaires sur les données des indicateurs financiers et de réalisation sont disponibles dans les [tableaux d'indicateurs de suivi des PDR](#).

1.2.1. Fiches d'information thématiques

Cette série de fiches d'information illustre clairement, par thème, l'intervention de la politique de développement rural. Elle met en évidence les liens entre les priorités de la politique, la mise en œuvre des mesures et leurs résultats sur le terrain. Ces fiches d'information thématiques décrivent brièvement le cadre conceptuel d'intervention de la politique (les priorités définies au niveau de l'UE et leur conversion en actions) et les outils (mesures) qui permettent d'appliquer ces priorités. Elles indiquent les bénéficiaires potentiels, les groupes cibles et les zones cibles. Elles fournissent également des informations sur l'attribution budgétaire globale et les dépenses globales au niveau de l'UE-27 et précisent les résultats obtenus. De plus, elles incluent des exemples spécifiques de ces interventions en décrivant des projets issus de la [base de données](#) des projets PDR du REDR.

- Fiche d'informations thématiques n° 1 - Promotion du transfert de connaissances et investissements dans le capital humain [PDF [en](#)]
- Fiche d'informations thématiques n° 2 - Investissements dans le capital physique et modernisation [PDF [en](#)]
- Fiche d'informations thématiques n° 3 - Promotion de la production agricole certifiée par un label de qualité ou des normes reconnus [PDF [en](#)]
- Fiche d'informations thématiques n° 4 - Soutien aux fermes des nouveaux États membres pour leur pénétration du marché [PDF [en](#)]

- Fiche d'informations thématiques n° 5 - Préservation des ressources naturelles de l'UE et des paysages agricoles [[PDF^{en}](#)]
- Fiche d'informations thématiques n° 6 - Soutien à la sylviculture [[PDF^{en}](#)]
- Fiche d'informations thématiques n° 7 - Encouragement de la diversification de l'économie rurale [[PDF^{en}](#)]
- Fiche d'informations thématiques n° 8 - Amélioration de la qualité de la vie en milieu rural [[PDF^{en}](#)]

De plus amples informations sur les données des indicateurs financiers et de réalisation sont disponibles dans les [tableaux d'indicateurs de suivi des PDR](#).

1.2.2. Fiche d'informations sur les PDR

Les fiches d'informations sur les progrès des PDR présentent des instantanés des progrès accomplis pour chacun des PDR mis en œuvre dans l'UE en apportant des informations mises à jour sur: l'exécution financière des programmes (les dépenses publiques totales); l'ensemble des progrès des PDR du point de vue des réalisations (résumé des principales mesures) et la comparaison avec les objectifs pour 2007-2013. Ces informations sont données sur le plan national et régional. Un résumé pour l'UE27 est également disponible. Vous trouverez l'ensemble des documents [ici](#).

1.2.3. Fiches d'informations sur les mesures

Cette section renseigne sur l'état actuel des mesures des PDR pour l'UE27. Les fiches d'informations présentent des instantanés des progrès accomplis au niveau des mesures à partir des réalisations physiques atteintes (toutes dernières données disponibles) et de comparaisons avec l'ensemble des objectifs pour toute la période de programmation 2007-2013:

Axe	Mesure	Fiches d'informations sur les mesures des PDR
Axe 1	111 - Formation professionnelle et actions d'information	[PDF^{en}]
	112 - Installation de jeunes agriculteurs	[PDF^{en}]
	113 - Retraite anticipée	[PDF^{en}]
	114 - Utilisation des services de conseil	[PDF^{en}]
	115 - Mise en place de services de gestion, de remplacement et de conseil	Informations non disponibles
	121 - Modernisation des exploitations agricoles	[PDF^{en}]
	122 - Amélioration de la valeur économique des forêts	[PDF^{en}]
	123 - Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	[PDF^{en}]
	124 - Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire et dans le secteur sylvicole	[PDF^{en}]
	125 - Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier	[PDF^{en}]

	126 - Reconstitution du potentiel de production agricole	Informations non disponibles
	131 - Respect des normes fondées sur la législation de l'UE	Informations non disponibles
	132 - Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire	[PDF en]
	133 - Activités d'information et de promotion	Informations non disponibles
	141 - Agriculture de semi-subsistance	Informations non disponibles
	142 - Groupements de producteurs	Informations non disponibles
	143 - Fourniture de services d'extension et de conseils aux exploitations	Informations non disponibles
	144 - Exploitations faisant l'objet d'une restructuration en raison de la réforme d'une organisation commune de marché	Informations non disponibles
Axe 2	211 - Paiements destinés aux agriculteurs situés dans les zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels	[PDF en]
	212 - Paiements destinés aux agriculteurs situés hors zones de montagne qui visent à compenser les handicaps naturels	[PDF en]
	213 - Paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE	[PDF en]
	214 - Paiements agroenvironnementaux	[PDF en]
	215 - Paiements en faveur du bien-être des animaux	[PDF en]
	216 - Investissements non productifs	[PDF en]
	221 - Premier boisement de terres agricoles	[PDF en]
	222 - Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles	Informations non disponibles
	223 - Premier boisement de terres non agricoles	[PDF en]
	224 - Paiements Natura 2000	[PDF en]
	225 - Paiements sylvoenvironnementaux	[PDF en]
	226 - Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention	[PDF en]
	227 - Investissements non productifs	[PDF en]
Axe 3	311 - Diversification vers des activités non agricoles	[PDF en]
	312 - Aide à la création et au développement des entreprises	[PDF en]
	313 - Promotion des activités touristiques	[PDF en]
	321 - Services de base pour l'économie et la population rurale	[PDF en]
	322 - Rénovation et développement des villages	[PDF en]
	323 - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	[PDF en]

	331 - Formation et information	Informations non disponibles
	341 - Mesure concernant l'acquisition des compétences et l'animation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement	Informations non disponibles
Axe 4	Axe 4 - Nombre de Groupes d'action locale	[PDF en]
	Axe 4 - Nombre de projets et bénéficiaires	[PDF en]
	421 - Mise en œuvre de projets de coopération	[PDF en]
	431 - Fonctionnement du groupe d'action locale, acquisition de compétences, animation	[PDF en]

1.2.4. Tableaux d'indicateurs de suivi des PDR

Dans chaque État membre, l'autorité de gestion et le comité de suivi contrôlent chaque programme de développement rural (PDR) à l'aide d'indicateurs financiers, d'indicateurs de réalisation et d'indicateurs de résultat. Pour le 30 juin au plus tard, chaque autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel d'exécution relatif à la mise en œuvre du programme pour l'année civile précédente. La Commission enregistre l'ensemble des données de suivi dans un système d'information sur le développement rural (Rural Development Information System - RDIS). Le REDR contribue à valider les indicateurs de suivi et à produire des synthèses montrant l'état de la mise en œuvre des PDR au niveau de l'UE27. Des graphiques sont disponibles [en ligne](#).

Sur la base des données communiquées par les Autorités de gestion dans les Rapports annuels des tableaux récapitulatifs accompagnés de graphiques ont été produits pour illustrer le progrès de la mise en œuvre des programmes de développement rural (PDR) de l'UE au moyen d'**indicateurs financiers et physiques** (en particulier des indicateurs de réalisation). Télécharger des résumés pour l'UE27: dépenses publiques liées aux PDR [[PDF en](#)] et Outputs [[PDF en](#)].

Des données financières – y compris les dépenses publiques totales et la contribution du FEADER – ont été rassemblées par les EM et au niveau de l'UE27 afin de montrer l'évolution des dépenses des PDR par axe et par mesure au fil des ans. Une comparaison avec le budget total alloué pour l'ensemble de la période de programmation 2007-2013 est également fournie (budget total suivant le Bilan de santé de la PAC). Les données financières sont générées et fournies directement par la DG AGRI.

Des indicateurs de réalisation ont également été rassemblés par les EM et au niveau de l'UE27 (par axe et par mesure). Une comparaison avec les objectifs de résultats pour 2007-2013 illustre le progrès de la mise en œuvre des programmes. Pour de plus amples renseignements sur les indicateurs de réalisation par mesure – avec une ventilation par EM – veuillez-vous référer à la [page internet](#) qui y est consacrée. Pour une liste complète des indicateurs de réalisation et les fiches connexes, veuillez consulter l'Annexe 3.H du [CCSE](#).

1.3. Base de données des projets PDR

Cette [base de données](#) illustre la manière dont le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) a été concrètement utilisé par les «entrepreneurs» ruraux de toute l'UE. Elle fournit des informations détaillées sur les projets de développement rural, qu'il s'agisse des types de projets financés ou de la manière dont le financement a été obtenu. Il existe des projets provenant de tous les pays de l'UE et couvrant tous les axes des PDR. Pour trouver des informations sur le type de projet qui vous intéresse, il vous suffit d'effectuer une recherche dans la base de données. Il y a plus de 570 projets disponibles; la recherche peut être effectuée à partir de la mesure du PDR, d'un mot clé, du pays et du PDR, de la CTN et d'autres critères.

1.4. Amélioration de la mise en œuvre

L'amélioration de la mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE est au cœur de la mission du REDR. L'un des principaux moyens d'y arriver passe par la mise en place d'un fichier analytique destiné à:

- accroître la compréhension du fonctionnement de la politique en pratique;
- évaluer ce qui fonctionne bien et ce qui peut être amélioré;
- fournir des aperçus afin d'éclairer la prise de décision dans les États membres et au niveau européen.

L'analyse thématique du REDR est élaborée grâce à l'utilisation de divers instruments. Ceux-ci comprennent:

- des groupes de travail thématiques;
- des groupes cibles du Comité de coordination du REDR et du sous-comité Leader;
- des initiatives thématiques conjointes des RRN;
- des documents de travail élaborés spécialement pour les événements thématiques REDR;
- un travail analytique régulier sur la mise en œuvre de PDR.

Les thématiques analysées peuvent être divisées d'une manière générale en trois groupes:

1. Thématiques horizontales relatives aux questions générales de mise en œuvre: celles-ci seront abordées ci-dessous.
 - [Typologies rurales et particularités territoriales](#)
 - [Liens entre l'agriculture et l'économie rurale au sens large](#)
 - [Biens publics et services agricoles](#)
 - [Mécanismes de mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE](#)
2. Sujets par thème: plus d'informations disponibles dans cette [section](#).
3. PDR avec leurs mesures: informations disponibles en cliquant [ici](#).

Les conclusions du travail analytique du REDR ainsi que les activités thématiques sont disponibles sur des forums spécifiques, dans les publications REDR et autres outils de diffusion. Pour en savoir plus sur les publications REDR veuillez cliquer [ici](#).

1.4.1. Typologies et ciblage

Les zones rurales européennes varient selon de nombreux critères physiques, socio-économiques, environnementaux et institutionnels. Cette diversité constitue l'une des plus importantes ressources d'Europe, mais elle pose cependant des défis en matière de définition précise des zones rurales à de nombreux États membres. Cette définition est cruciale pour la conception de la politique de développement rural de l'UE et pour assurer sa complémentarité avec d'autres fonds de

développement des zones rurales de l'UE, surtout pour les zones rurales qui ont des besoins particuliers.

Le Groupe de travail thématique 1 a été créé en 2009 pour s'occuper de ces questions, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité des programmes de développement rural (PDR) en matière de ciblage des spécificités territoriales et des besoins des différentes zones rurales. Présidé par la Commission européenne (direction générale de l'agriculture et du développement rural — DG AGRI), il a mené une analyse approfondie de 23 PDR nationaux et de 12 PDR régionaux.

Résultats

La définition de l'OCDE des zones rurales**, proposée aux États membres par la Commission européenne, n'a été adoptée que par une minorité de PDR nationaux et régionaux, et les conclusions du groupe de travail suggèrent qu'elles ne correspondent pas aux besoins de nombreux États membres. À la place, les États membres et les régions utilisent une grande variété de définitions territoriales pour cibler les mesures de leurs PDR. Selon leur objectif, ces définitions peuvent être regroupées comme sectorielles (par exemple: exploitation agricole et exploitation forestière) ou territoriales (par exemple: zones éligibles pour les mesures de l'axe 3). Les États membres sont bien conscients de la nécessité d'une délimitation claire entre les différents fonds de l'UE, et du potentiel de complémentarité entre le FEADER et d'autres fonds pour répondre aux besoins des zones rurales de l'UE en matière de développement.

*(**) Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les zones à prédominance rurale sont définies comme les zones dans lesquelles plus de 50 % de la population vit dans des communes rurales. Les communes rurales sont les communes dont la densité de population est inférieure à 150 habitants au km².*

Éléments constitutifs d'une typologie révisée des zones rurales

Étant donné la diversité des zones rurales de l'UE, il est important que tous les États membres et toutes les régions appliquent non seulement une définition appropriée des zones rurales, mais également une typologie adaptée au contexte des zones rurales. Dans ce contexte, trois éléments constitutifs pouvant être utilisés pour définir une typologie des zones rurales ont été proposés:

- le niveau de handicap physique;
- la sensibilité environnementale;
- le désavantage socio-économique.

Le poids accordé à chacun des éléments constitutifs peut servir à créer des typologies individuelles adaptées aux spécificités des États membres et des régions. Chaque élément constitutif est composé de facteurs individuels (voir le tableau), et chacun de ces facteurs peut être mesuré à l'aide d'un ensemble spécifique d'indicateurs.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS D'UNE TYPOLOGIE RÉVISÉE DES ZONES RURALES	
Éléments constitutifs	Facteurs
Définition de la ruralité	1 Densité de population
	2 Zones urbaines
	3 Utilisation du sol

Élément constitutif 1 – Handicap physique	4	Handicap physique
Élément constitutif 2 – Sensibilité environnementale	5	Sensibilité environnementale
Élément constitutif 3 – Désavantage socio-économique	6	Démographie
	7	Problèmes socio-économiques
	8	Structure économique
	9	Accès aux services urbains et à l'économie urbaine

Ainsi, des typologies spécifiques adaptées aux objectifs de ciblage de la politique de développement rural peuvent être développées. La capacité à répondre aux «nouveaux défis» de la politique de développement rural est également un aspect important à intégrer à une typologie. Cependant, les indicateurs relatifs à ces questions ne se prêtent pas à une classification classique.

Principaux rapports:

- GTT1 – Rapport de l'étape 1 [[PDF en](#)]
- GTT1 – Rapport de l'étape 2 [[PDF en](#)]
- GTT1 – Rapport final [[PDF en](#)], Annexe 1 [[PDF en](#)], Annexe 2 [[PDF en](#)], Annexe 3 [[PDF en](#)], Annexe 4 [[PDF en](#)]
- Brochure GTT1 [[PDF en](#) [de](#) [es](#) [fr](#) [it](#) [pl](#)]
- Le rapport final de synthèse a pour but de rendre plus accessibles au grand public les principales conclusions du rapport final. Il comprend des sections sur chaque composant principal du travail du GTT1 (par exemple: utilisation de la définition de l'OCDE, complémentarité et délimitation, éléments constitutifs possibles pour une future typologie rurale): [[PDF de](#) [en](#) [es](#) [fr](#) [it](#) [pl](#)]

Vous trouverez davantage d'informations, notamment des articles et des études de cas, sur cette [page internet](#).

1.4.2. Agriculture et économie rurale

Le groupe de travail thématique 2 a été créé en mars 2009 dans le but d'analyser les liens entre l'agriculture et l'économie rurale au sens large. Son objectif principal était d'identifier et de décrire les synergies et les conflits potentiels entre l'agriculture et l'économie rurale dans les différentes zones rurales de l'UE. Présidé par la Commission européenne (direction générale de l'agriculture et du développement rural — DG AGRI) et composé d'experts nationaux, le groupe de travail a dirigé les travaux d'analyse axés sur:

- une analyse des entrées-sorties menée dans 18 petites régions (de niveau NUTS 31) représentant différents types de zones rurales de l'UE;
- la sélection de six programmes de développement rural (FEADER) pour la période 2007-2013 et d'autres documents de programmation relatifs aux régions sélectionnées.

Résultats

Les conclusions de l'analyse des entrées-sorties menée dans les 18 régions ont mis en avant que les liens entre l'agriculture et le reste de l'économie régionale et locale sont en général plus forts et plus positifs que ce que pourraient laisser croire les statistiques, où l'agriculture représente une faible part du PIB local ou de l'emploi local.

Dans 14 des 18 régions étudiées, l'agriculture ressort comme un «facteur clé» de l'économie locale; elle entretient notamment des liens étroits avec l'industrie agroalimentaire, l'hôtellerie, la restauration et le commerce.

Les principaux facteurs d'influence sur les relations entre l'agriculture et d'autres secteurs comprennent:

- les atouts naturels (qualité du sol/des terres, climat, attractions touristiques locales);
- l'existence d'infrastructures;
- le dynamisme général de l'économie nationale;
- le niveau de qualification et de formation ainsi que le potentiel entrepreneurial de la population locale;
- l'accès aux aides de financement, notamment en ce qui concerne la complexité des procédures de candidature, le niveau de financement et la rapidité du processus décisionnel.

Implications pour la politique

L'analyse des PDR et d'autres documents de programmation pour six des 18 régions initialement sélectionnées a permis d'identifier quelques implications importantes en matière de politique.

- Si certains documents de programmation de développement rural font référence à l'importance de renforcer les liens entre l'agriculture et le développement, ils restent toutefois loin d'être cohérents dans leur approche. De plus, ils manquent également de cohérence dans la manière dont les objectifs annoncés se répercutent sur les priorités/buts et les mesures.
- Seul un degré limité de complémentarité a été observé entre le FEADER et les autres programmes financés au niveau européen, national et régional, ce qui complique l'intégration de l'utilisation des ressources financières disponibles dans les zones rurales. Les politiques de développement rural devraient s'attacher à élaborer et favoriser plus de réponses intégrées aux défis complexes auxquels la plupart des zones sont confrontées. Elles devraient notamment mieux exploiter les relations entre les secteurs économiques situés en amont et en aval.
- Afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes, des modifications dans les critères de sélection des mesures pourraient être apportées afin de reconnaître explicitement les liens entre l'agriculture et les autres secteurs économiques. Par exemple, deux possibilités se présentent à cet égard: l'attribution d'une note élevée aux projets de diversification économique qui s'engagent à établir des liens avec l'activité agricole locale, où des effets multiplicateurs clairs peuvent être générés (ex.: création d'emplois, augmentation des revenus, etc.), ou un meilleur ciblage des objectifs environnementaux. L'élaboration de projets pourrait être améliorée grâce à l'apport d'un soutien technique plus efficace aux investisseurs potentiels afin d'accroître d'une part la viabilité du projet et ses liens avec l'agriculture locale, et d'autre part, l'obligation de soumettre un plan marketing le cas échéant.

Principaux rapports:

- GTT2 - Sélection des régions et premières analyses entrées-sorties [[PDF en](#)]
- GTT2 - Résumé des premières analyses entrées-sorties et conclusions des analyses régionales [[PDF en](#)]
- GTT2 - Résultats finaux des analyses entrées-sorties et études qualitatives supplémentaires dans les régions sélectionnées [[PDF en](#)]
- GTT2 - Analyse du cadre de gestion des programmes et des projets dans les régions sélectionnées [[PDF en](#)]
 - Annexe 1 – Questionnaire soumis dans 6 régions [[PDF en](#)]
 - Annexe 2 – Exemples de projets [[PDF en](#)]
- GTT2 – Rapport final [[PDF en](#)]
- Brochure GTT2 [[PDF en](#)] [[de](#)] [[es](#)] [[fr](#)] [[it](#)] [[pl](#)]
- L'article «Aperçu de la politique à travers une récente étude» livre une présentation générale des principaux résultats du rapport final. Il se fonde également sur les rapports d'étude les plus pertinents qui ont été publiés relativement à ce sujet [[PDF en](#)].

Vous trouverez davantage d'informations, notamment des articles et des études de cas, sur cette [page internet](#).

1.4.3. Fourniture de biens publics

Les biens et les services publics sont accessibles à tous, chacun peut en profiter. Ces biens et services, par définition, ne sont généralement pas fournis par le biais des mécanismes du marché. Voici quelques exemples des biens publics fournis par le biais de l'agriculture: biodiversité des terres agricoles, paysages et ressources naturelles, comme l'eau et les sols. L'agriculture a de plus un impact sur les biens publics économiques et sociaux tels que le développement de communautés rurales dynamiques et prospères.

L'agriculture a connu une telle transformation technologique et technique (avec une intensification de l'utilisation des sols et l'abandon des terres marginales) que, de nos jours, la fourniture de biens publics ne peut plus être tenue pour acquise. Une action politique s'impose pour compenser cette évolution et éviter notamment la poursuite du déclin de certaines espèces et de certains habitats, la rareté de l'eau, les feux de forêt, l'érosion des sols et l'exode des populations rurales vers les centres urbains.

À cet égard, les politiques agricoles et de développement rural sont susceptibles de contribuer grandement à la fourniture de biens publics, le grand public en a de plus en plus conscience.

Le Groupe de travail thématique 3 (GTT3) sur «les biens publics et l'intervention publique» a été mis en place début 2009. Il a pour mission d'examiner la question des biens publics et la manière dont la politique de développement rural de l'UE y contribue. Composé d'experts nationaux et de représentants d'ONG, et présidé par la Commission européenne (direction générale de l'agriculture et du développement rural — DG AGRI), le GTT3 a pu s'appuyer sur les travaux d'analyse d'experts scientifiques.

Un [séminaire](#) de synthèse a eu lieu en décembre 2010. Son but était de présenter les résultats des travaux devant un groupe plus large de parties prenantes, et de clarifier la notion de biens publics pour un public plus étendu. Il a également permis de démontrer que le cadre conceptuel des biens publics fournit une base commune de discussion à propos de la PAC et du développement rural.

Résultats

- Le développement rural, dans le cadre de la politique agricole commune, offre une sélection de mesures efficaces qui encouragent l'application de systèmes d'exploitation agricole et de pratiques de gestion écologiquement rationnels ainsi que des investissements favorables à la fourniture de biens publics.
- Un certain nombre de ces mesures, en particulier les mesures agroenvironnementales, créent des retombées positives sur les activités rurales, stimulent l'emploi, le tourisme et la production de produits à forte valeur ajoutée.
- Le développement des compétences et des connaissances des exploitants agricoles, par exemple la formation aux techniques de gestion environnementale ou les conseils sur l'utilisation durable des ressources, s'est révélé particulièrement efficace pour engendrer un changement comportemental.
- Il est nécessaire de concevoir avec soin, d'après les besoins locaux, les mesures qui doivent être sélectionnées et mises en œuvre. Pour pouvoir mettre en œuvre ces mesures de manière efficace, rentable et transparente, il est essentiel de mettre en place un système fiable de surveillance et d'évaluation.
- Les mesures politiques qui contribuent le plus à la fourniture de biens publics environnementaux dans le domaine de l'agriculture sont les mesures agroenvironnementales, qui encouragent les services environnementaux et l'utilisation de pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement. Le succès de ces mesures réside dans leur souplesse et dans leur conception en fonction des besoins locaux.

Principaux rapports

- GTT3 – Rapport d'état d'avancement – Novembre 2010 [[PDF](#) [en](#)]
- GTT3 - Cadre conceptuel [[PDF](#) [en](#)]
- GTT3 - Rapport final [[PDF](#) [en](#)]
- Brochure GTT3 [[PDF](#) [en](#) [de](#) [es](#) [fr](#) [it](#) [pl](#)]
- Le rapport de synthèse, tout en restant de nature «technique», s'adresse à un public ciblé, en vue de présenter les résultats du GTT3 d'une manière plus concise et accessible [[PDF](#) [en](#)].

Vous trouverez davantage d'informations, notamment des articles et des études de cas, sur cette [page internet](#).

1.4.4. Mécanismes de diffusion

La politique de développement rural de l'Union européenne est mise en œuvre conjointement par la Commission et les États membres. La Commission est chargée d'approuver les programmes de développement rural (PDR) et d'assurer une gestion financière saine des fonds de la Communauté. Les États membres déterminent les procédures juridiques et administratives à appliquer sur leur territoire national afin de garantir la bonne utilisation des budgets européens dont ils disposent. Les autorités nationales sont responsables de la mise en œuvre de la politique au jour le jour. Celle des PDR peut être déléguée au niveau régional et au niveau sous-régional. La gestion et la mise en œuvre de la politique de développement rural sont donc effectuées à des niveaux différents et présentent un très fort degré de variabilité entre les pays. Les mécanismes de mise en œuvre peuvent être considérés comme un groupe de processus et de procédures permettant de garantir la concrétisation des objectifs de la politique sur le terrain.

Le Groupe de travail thématique 4 a été mis en place pour veiller à ce que le système de mise en œuvre de la politique de développement rural européenne soit le plus rentable et le plus efficace

possible. La mission du groupe consiste à examiner l'expérience de la mise en œuvre des programmes au sein de l'UE et à identifier les aspects fonctionnant correctement, ceux nécessitant une amélioration et quelles améliorations concrètes peuvent être apportées.

Le groupe a étudié la variété de mécanismes de mise en œuvre établis pour les différentes étapes du cycle de programmation et à travers toute la chaîne de mise en œuvre (UE, niveau national, régional, sous-régional, bénéficiaire):

- l'approche stratégique et le ciblage;
- le processus de programmation et les aspects financiers;
- les procédures de mise en œuvre et la structure organisationnelle (y compris certains aspects particuliers tels que: LEADER, les activités de surveillance et d'évaluation, les mesures de contrôle);
- le fonctionnement du principe de partenariat;
- veiller à la complémentarité et à la coordination avec les autres politiques européennes.

Résultats

Les résultats du groupe de travail ont été résumés dans un rapport final, qui comprend un compte rendu des études de cas par thème, un certain nombre de pratiques de mise en œuvre positives appliquées à travers l'Europe, et des conclusions identifiant six façons possibles d'améliorer la mise en œuvre de la politique de développement rural européenne, à savoir:

- Mettre davantage l'accent sur les objectifs de la politique et renforcer la cohérence à travers la chaîne de mise en œuvre.
- Proposer des mesures plus simples, moins nombreuses et plus souples d'utilisation.
- Définir et mettre en œuvre des conditions spécifiques pour LEADER.
- Améliorer les règles de mise en œuvre (y compris les applications et les contrôles).
- Utiliser encore davantage la surveillance et l'évaluation comme outils d'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique.
- Améliorer la coordination et les échanges d'information.

Les résultats et les conclusions du GTT ont fait l'objet de discussions lors du séminaire du REDR sur [«L'amélioration de la mise en œuvre des programmes européens de développement rural»](#) qui s'est tenu à Bruxelles le 9 décembre 2011.

Principaux rapports

- Rapport final [[PDF](#) ^{en}]
- Rapport final - Résumé et conclusions [[PDF](#) ^{en}]
- Brochure GTT4 [[PDF](#) ^{de} ^{en} ^{es} ^{fr} ^{it} ^{pl}]

Vous trouverez davantage d'informations, notamment des articles et des études de cas, sur cette [page internet](#).

1.4.5. LEADER

LEADER («*Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale*») est une méthode de développement local permettant aux acteurs locaux de développer un territoire en exploitant son potentiel de développement local endogène. L'approche LEADER était l'un des quatre axes de la

politique de développement rural 2007-2013. Elle représente l'une des pierres angulaires des travaux d'analyse du REDR. Consultez la section sur LEADER en [clicquant ici](#).

1.5. La PAC à l'horizon 2020

La politique de développement rural de l'Union européenne ne cesse d'évoluer afin de s'adapter aux nouveaux défis qui se manifestent dans les zones rurales. Le dernier processus de réforme en date, qui a accompagné la réforme plus vaste de la politique agricole commune (PAC) de l'UE, s'est achevé en 2013 avec l'approbation des [actes législatifs de base pour la période 2014-2020](#). Dans cette section, vous trouverez les contributions au débat public sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne, lancé par la direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI) de la Commission européenne, ainsi que des informations pertinentes pour la [programmation du développement rural pour la période 2014-2020](#).

Le 12 avril 2010, avant même d'établir toute ligne directrice de politique pour la nouvelle PAC, Dacian Cioloș, commissaire européen de l'agriculture et du développement rural, a lancé un débat public sur l'avenir de la PAC, en invitant toutes les organisations et tous les citoyens européens intéressés à y prendre part. Afin de lancer le débat, la Commission européenne a posé les questions suivantes:

1. Quels devraient être les objectifs de la future politique de développement rural?
2. Comment améliorer l'efficacité des instruments de la politique?
3. Comment améliorer la gestion de la politique?

Lors de la réunion extraordinaire du comité de coordination du REDR du 14 avril 2010, les membres du comité ont été invités à lancer le débat public sur la PAC après 2013 dans leur propre pays et organisation. Ils avaient pour consigne de transmettre leurs contributions au plus tard le 3 juin 2010. Pour lire les contributions de chaque pays, ainsi que la synthèse de ces contributions, veuillez cliquer [ici](#).

Les résultats de ce débat ont permis à la Commission européenne de présenter le 18 novembre 2010 un document sur «[La PAC vers 2020](#)» décrivant les diverses possibilités pour l'avenir de la PAC.

Le 12 octobre 2011, la Commission a présenté une série de [propositions juridiques](#) pour la période 2014-2020.

Parmi les propositions avancées se trouvait un projet de réglementation du soutien apporté par le Fonds agricole européen pour le développement rural (FEADER) dans le domaine du développement rural. Cette nouvelle proposition envisage que le FEADER consolide les bases de la politique de développement rural dans la PAC, et s'aligne rigoureusement sur la stratégie de croissance pour les dix années à venir prévue par Europe 2020.

À l'issue de consultations et suite à un accord politique entre la Commission européenne, les États membres de l'UE (réunis au sein du Conseil) et le Parlement européen, les quatre [règlements de base](#) de la PAC réformée ont été approuvés et publiés en décembre 2013.

Pour obtenir des informations générales concernant le débat public, veuillez cliquer sur les liens suivants:

- Discours du commissaire Dacian Cioloș sur «l'avenir de la politique agricole commune de l'UE - Appel à un débat public», avril 2010 [[PDF](#) [en](#) [fr](#)]
- Questions sur les différents aspects du développement rural [[PDF](#) [en](#)]

- Présentation du débat public sur la PAC après 2013 par le comité de coordination du REDR, avril 2010 [[PDF en](#)]
- Synthèse des contributions reçues par l'intermédiaire du REDR (13/7/2010) [[PDF en](#)]

Pour plus d'informations sur le processus de réforme de la politique agricole commune pour la période 2014-2020, et notamment sur le débat général sur la PAC, veuillez consulter la page internet officielle de la [direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne](#).

1.5.1. Le développement rural au cours de la période 2014-2020

Le [portail du développement rural du REDR](#) assure le lien entre les périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020. Il s'appuie sur les expériences et connaissances actuelles pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des futurs programmes de développement rural. Le contenu de ce portail est reproduit ci-après dans son intégralité (à l'exception des actualités et derniers événements); si vous souhaitez consulter le portail en anglais, le présent guide vous aidera à naviguer dans l'interface [[PDF en](#)].

- [Vue d'ensemble de la politique 2014-2020](#)
 - [Priorités du développement durable](#)
 - [Transfert de connaissances](#)
 - [Compétitivité](#)
 - [Chaîne alimentaire](#)
 - [Écosystèmes](#)
 - [Utilisation efficace des ressources](#)
 - [Inclusion sociale](#)
- [Législation et lignes directrices](#)
- [Planification des PDR](#)
- [Mise en œuvre des PDR](#)
- [Compilation 2007-2013](#)
 - [Programmation et mise en œuvre](#)
 - [Transfert de connaissances et innovation](#)
 - [Entrepreneuriat rural](#)
 - [Instruments financiers](#)
 - [Chaîne alimentaire](#)
 - [Environnement et changement climatique](#)
 - [L'inclusion sociale](#)
 - [CLLD, LEADER et CTN](#)
 - [Travailler en réseau pour le développement rural](#)
 - [Suivi et évaluation](#)
- [Suivi et évaluation](#)
- [Travailler en réseau pour le développement rural](#)
- [Développement local mené par les acteurs locaux](#)
- [Pays candidats et potentiellement candidats](#)

Vue d'ensemble de la politique 2014-2020

D'après la [stratégie Europe 2020](#), à l'avenir, la croissance économique de l'UE devrait être intelligente, durable et ouverte à tous. Elle vise cinq buts ambitieux dans les domaines de l'emploi, l'innovation, l'éducation, la réduction de la pauvreté, et le climat/les sources d'énergie, pour lesquels elle fixe des [objectifs généraux](#).

Trois objectifs stratégiques à long terme conformes à Europe 2020 et à l'ensemble des objectifs de la PAC (Communication de la Commission européenne sur la PAC à l'horizon 2020 [[PDF^{en}\]](#)) se distinguent pour la politique de développement rural de l'UE couvrant la période 2014-2020:

- améliorer la compétitivité du secteur agricole;
- la gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat; et
- un aménagement équilibré du territoire dans les zones rurales.

Pour les besoins de la gestion de la politique de développement rural à travers les programmes de développement rural (PDR), ces grands objectifs sont déclinés plus précisément sous la forme de **six priorités**, [présentées en détail ci-dessous](#):

1. [Renforcer le transfert de connaissances relatif à l'agriculture, à la sylviculture et aux zones rurales](#)
2. [Accroître la compétitivité de tous les types d'agriculture et améliorer la viabilité des exploitations agricoles](#)
3. [Promouvoir l'organisation des chaînes alimentaires et la gestion des risques dans l'agriculture](#)
4. [Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes dépendants de l'agriculture et de la sylviculture](#)
5. [Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et favoriser la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier](#)
6. [Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales](#)

À son tour, chaque priorité PDR rassemble des domaines d'intervention bien précis (zones d'intervention). La programmation des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et leur déploiement dans les zones rurales de l'UE s'appuient sur les priorités et les zones d'intervention des PDR. D'autres fonds de l'UE s'ajoutent au FEADER pour venir en aide aux zones rurales, à savoir: le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion (FC) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Afin d'accroître la valeur ajoutée qu'ils apportent à l'Europe, les aides de l'ensemble des **Fonds européens structurels et d'investissement** (Fonds ESI) entre 2014 et 2020 seront ciblées de façon à satisfaire les grands objectifs de la stratégie Europe 2020, et seront coordonnées dans un **Cadre stratégique commun** (CSC).

Les dispositions communes concernant les Fonds européens structurels ([voir](#) les actes législatifs de base des [Fonds structurels et d'investissement européens](#) – Fonds ESI pour 2014-2020) placent tous les Fonds ESI sous la même égide juridique, pour harmoniser et simplifier le plus possible les règlements. Elles définissent 11 objectifs thématiques [[PDF^{en}\]](#) correspondant aux priorités de la stratégie Europe 2020. Un **contrat de partenariat** reflétera l'approche stratégique commune de l'UE

pour chaque État membre, en décrivant comment les différentes politiques seront coordonnées et comment les Fonds ESI seront utilisés en conséquence (vous trouverez [ici](#) des compléments d'information sur les contrats – ou accords - de partenariat).

Stratégie Europe 2020	
Cadre stratégique commun (CSC) Il englobe le FEADER, le FEDER, le FSE, le Fonds de cohésion et le FEAMP et met en œuvre la stratégie Europe 2020 par le biais d'objectifs thématiques communs qui seront atteints via des actions clés pour chacun des fonds	
Contrat de partenariat Document national décrivant l'utilisation qu'il est prévu de faire des fonds afin d'atteindre les objectifs d'Europe 2020	
Politique de développement rural: FEADER	Autres Fonds ESI (FEDER, FSE, FC, FEAMP) L'innovation, l'environnement et le changement climatique en tant qu'objectifs transversaux
6 priorités	
1. Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et les zones rurales	4. Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes dépendants de l'agriculture et de la sylviculture
2. Accroître la compétitivité de tous les types d'agriculture et améliorer la viabilité des exploitations agricoles	5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et favoriser la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier
3. Promouvoir l'organisation des chaînes alimentaires et la gestion des risques dans l'agriculture	6. Promouvoir l'inclusion sociale , la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales
Programme(s) de développement rural	

Dans ce contexte, la politique de développement rural conservera ses caractéristiques et relèvera d'un règlement particulier (règlement (UE) n° 1305/2013 relatif au soutien au développement rural [[PDF_{en}\]](#)) et de dispositions financières et de gestion communes concernant l'ensemble de la PAC (règlement (UE) n° 1306/2013 relatif aux «questions horizontales» comme le financement et le contrôle [[PDF_{en}\]](#)).

(Plus d'informations sur le processus de réforme de la PAC 2014-2020 se trouvent dans la section [La PAC à l'horizon 2020](#))

Priorités du développement durable

1. Transfert de connaissances - Renforcer le transfert de connaissances relatif à l'agriculture, à la sylviculture et aux zones rurales

Le point sur cette priorité

Connaissances, compétences et innovation forment la base du développement durable. Le fait que le développement rural engendre l'innovation est désormais bien établi. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation (TC&I) est l'une des **priorités transversales** de la période de programmation 2014-2020. Des mesures concernant le transfert de connaissances ou les investissements ont été programmées par les États membres afin d'encourager l'innovation, et resteront d'actualité durant la période 2014-2020. Le [partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture \(PEI\)](#) est le principal élément nouveau mis

en place pour établir un lien avec les politiques actuelles, encourager la coopération entre les partenaires et créer des passerelles entre les chercheurs et les entreprises rurales.
Cliquez ici pour en savoir plus sur cette priorité [[PDF en](#)]

Domaines d'intervention

1. Encourager l'innovation et renforcer le référentiel de connaissances dans les zones rurales.
2. Renforcer les liens entre la recherche et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture.
3. Encourager la formation continue et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture.

Enseignements tirés de la période 2007-2013

Liens conduisant aux travaux du REDR permettant de mieux comprendre comment favoriser le transfert de connaissances et l'innovation par le biais d'une programmation et d'une mise en œuvre efficaces des PDR.

- Le numéro 16 de la Revue rurale de l'UE, «Le transfert de connaissances et l'innovation dans la politique de développement rural» (mai 2013) [[PDF](#)], fournit un instantané de la vision actuelle de l'innovation dans le développement rural et un aperçu des défis et des possibilités qu'offre l'avenir. Son but est de partager des conseils éclairés et d'aider à faire avancer l'intégration de l'échange de connaissances et d'innovations dans la future politique de développement rural.
- Le [portail de la recherche et l'innovation](#) est une ressource proposant une variété d'exemples de projets et d'initiatives, ainsi que d'informations sur les institutions favorisant le TC&I dans les zones rurales.
- Les résultats du groupe de réflexion du REDR chargé d'explorer la façon dont la priorité liée au transfert des connaissances et à l'innovation peut être soutenue durant la période de programmation 2014-2020 sont présentés dans les documents suivants:
 - Le rapport [[PDF en](#)] et la synthèse [[PDF en](#)] de la phase I présentent les conclusions de la première phase de travail (juillet à décembre 2012). Il y a également deux annexes séparées:
 - Annexe 1 – Collecte d'exemples de promotion du transfert de connaissances et de l'innovation [[PDF en](#)];
 - Annexe 2 – Document de référence [[PDF en](#)].
 - Les rapports de la phase II résument les conclusions de la deuxième phase de travail (février à juin 2013):
 - Rapport sur les moyens de tirer parti de l'innovation [[PDF en](#)] et annexe 2 sur les supports d'étude et informations sur les acteurs appuyant l'innovation [[PDF en](#)]
 - Rapport sur les groupes opérationnels du PEI [[PDF en](#)]
- Le numéro 2 de la Revue rurale de l'UE, Créativité et innovation du développement rural de l'UE (décembre 2009) [[PDF en](#)] [[fr](#)] [[es](#)] [[de](#)] [[it](#)] [[pl](#)] [[hr](#)], met en avant différents types d'innovation et de créativité rencontrés dans les zones rurales de l'UE.

Préparation de la période 2014-2020

Liens vers des ressources proposées par l'UE et les États membres pour soutenir la programmation et la mise en œuvre des priorités de développement rural pour la période 2014-2020.

- [Document d'orientation pour la mise en œuvre du PEI dans les programmes de développement rural \(projet de juillet 2013\)](#), DG Agriculture et développement rural
- [Partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable](#)
- [Séminaire «Programmer l'innovation: comment exploiter l'ensemble d'outils du développement rural plus efficacement au service de la mise en œuvre du PEI»](#), Madrid, 26 et 27 juin 2013
- [Débats et présentations de la conférence du Teagasc sur le transfert de connaissances 2013](#), Dublin, 12, 13 et 14 juin 2013
- [Conférence «Le PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture - Priorités et mécanismes de mise en œuvre»](#), Bruxelles, 19 novembre 2012
- [Conférence «Renforcer l'innovation et la mise en œuvre des travaux de recherche agronomique»](#), Bruxelles, 7 mars 2012

Exemples de mise en œuvre de PDR

Rechercher des exemples pertinents de projets FEADER (p.ex. sur des services de conseil, le transfert des connaissances ou l'innovation), des études de cas utiles et des exemples de réussites de mise en œuvre de PDR dans ce fichier [Excel](#) téléchargeable.

2. Compétitivité - Accroître la compétitivité de tous les types d'agriculture et améliorer la viabilité des exploitations agricoles

Le point sur cette priorité

Les revenus des exploitations agricoles étant menacés par divers facteurs, tous les agriculteurs devraient viser à accroître constamment leur compétitivité. Dans certains cas, cela implique une restructuration. Seulement 6 % des chefs d'exploitation ont moins de 35 ans: il faut donc inciter davantage de jeunes à investir leur énergie et leurs idées dans le secteur agricole.

Domaines d'intervention

1. Faciliter la restructuration des exploitations agricoles en proie à des problèmes structurels (notamment celles dont la présence sur le marché est moindre, ou celles tournées vers leur marché et engagées dans des secteurs bien particuliers, ou encore celles qui devraient se diversifier).
2. Œuvrer en faveur d'une structure démographique équilibrée dans le secteur agricole.

Enseignements tirés de la période 2007-2013

Liens conduisant aux travaux du REDR permettant de mieux comprendre comment favoriser la compétitivité par le biais d'une programmation et d'une mise en œuvre efficaces des PDR.

- Le numéro 5 de la Revue rurale de l'UE, «Développer la compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier de l'UE» [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#)], examine l'aide apportée à

l'agriculture, à la sylviculture et à l'agroalimentaire dans l'UE, en alliant compétitivité et multifonctionnalité.

- [Produits alimentaires locaux et circuits courts](#): cette page introduit ce thème et fournit des liens utiles vers les actions entreprises dans l'UE pour promouvoir les produits de la ferme, ainsi que des études et des exemples de projets.
- Le numéro 12 de la Revue rurale de l'UE, «Les produits locaux et les circuits d'approvisionnement courts» [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#) [hr](#)], explique comment les PDR aident à promouvoir la production et la distribution en circuit court de produits alimentaires locaux.
- La bibliothèque dédiée à l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et exemples de projets [d'approvisionnement en circuits courts](#).
- La brochure des projets du FEADER sur les produits alimentaires [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)] donne des exemples illustrant les divers avantages que présentent pour les États membres les activités de développement rural liées à l'agroalimentaire dans le cadre de la PAC.
- [Le portail de la jeunesse et des jeunes agriculteurs](#) rassemble des informations et de la documentation relatives à l'aide proposée aux jeunes agriculteurs et aux jeunes en général dans les zones rurales de l'UE. En particulier, «[l'initiative thématique du REDR sur la jeunesse](#)» a étudié différentes façons d'améliorer l'aide apportée par les PDR aux projets liés aux jeunes.
- La brochure des projets du FEADER sur les jeunes agriculteurs et les jeunes dans les zones rurales européennes [[PDF](#) [en](#)] présente un certain nombre de projets choisis en exemple pour illustrer la façon dont le FEADER aide à créer des opportunités de développement pour les jeunes agriculteurs et les jeunes en général dans les zones rurales européennes.

Exemples de mise en œuvre de PDR

Rechercher des exemples pertinents de projets FEADER (p.ex. sur la compétitivité, les jeunes agriculteurs ou la qualité des produits agricoles), des études de cas utiles et des exemples de réussites de mise en œuvre de PDR dans ce fichier [Excel](#) téléchargeable.

3. Chaîne alimentaire - Promouvoir l'organisation des chaînes alimentaires et la gestion des risques dans l'agriculture

Le point sur cette priorité

Lorsque la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire est relativement faible, ils ont intérêt à mieux s'organiser afin d'accroître leurs sources de revenus. L'une des voies possibles est les marchés locaux et les circuits d'approvisionnement courts. Les agriculteurs ont besoin d'outils de gestion des risques pour leur permettre de mieux faire face aux incertitudes dues aux conditions météorologiques, à la santé de leurs animaux et à la volatilité du marché.

Domaines d'intervention

1. Mieux intégrer les producteurs du secteur primaire dans la chaîne alimentaire par le biais de labels de qualité, d'un travail de promotion sur les marchés locaux et circuits d'approvisionnement courts, de groupes de producteurs et d'organisations «interprofessionnelles».
2. Accompagner la gestion des risques dans les exploitations.

Enseignements tirés de la période 2007-2013

Liens conduisant aux travaux du REDR permettant de mieux comprendre comment améliorer l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques par le biais d'une programmation et d'une mise en œuvre efficaces des PDR.

- [Produits alimentaires locaux et circuits courts](#): cette page introduit ce thème et fournit des liens utiles vers les actions entreprises dans l'UE pour promouvoir les produits de la ferme, ainsi que des études et des exemples de projets.
- Le numéro 12 de la Revue rurale de l'UE, «Les produits locaux et les circuits d'approvisionnement courts» [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#) [hr](#)], explique comment les PDR aident à promouvoir la production et la distribution en circuit court de produits alimentaires locaux.
- La bibliothèque dédiée à l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et exemples de projets [d'approvisionnement en circuits courts](#).
- [L'atelier du comité de coordination sur les «Instruments financiers»](#) était destiné à sensibiliser les parties prenantes du développement rural aux opportunités et aux enjeux liés à la création et à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre des programmes de développement rural durant la prochaine période de programmation (2014-2020).
- La brochure des projets du FEADER sur les produits alimentaires [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)] donne des exemples illustrant les divers avantages que présentent pour les États membres les activités de développement rural liées à l'agroalimentaire dans le cadre de la PAC.
- Le numéro 13 de la Revue rurale de l'UE, «Instruments financiers du développement rural: de nouvelles possibilités pour faire face à la crise économique» (octobre 2012) [[PDF](#) [en](#)], présente les expériences ainsi que les opportunités et les défis liés à la mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE.
- La rubrique consacrée aux [«Financements ruraux»](#) renseigne sur les travaux du groupe d'intervention sur le financement rural qui agit dans le cadre de l'initiative thématique des RRN sur l'entrepreneuriat rural.
- La bibliothèque dédiée à l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et exemples de projets liés aux [instruments de financement locaux](#)

Préparation de la période 2014-2020

Liens vers des ressources proposées par l'UE et les États membres pour soutenir la programmation et la mise en œuvre des priorités de développement rural pour la période 2014-2020.

- La Commission européenne a organisé une [conférence sur l'agriculture locale et les circuits courts alimentaires](#) en vue d'étudier comment mieux répondre aux besoins des petites exploitations agricoles, et cibler les régimes d'aide en fonction de celles-ci, dans le cadre de la réforme de la PAC.

Exemples de mise en œuvre de PDR

Rechercher des exemples pertinents de projets FEADER (p.ex. sur les produits locaux, la gestion des risques et les catastrophes naturelles), des études de cas utiles et des exemples de réussite de mise en œuvre de PDR dans ce fichier [Excel](#) téléchargeable.

4. Écosystèmes - Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes dépendants de l'agriculture et de la sylviculture

Le point sur cette priorité

Les atteintes à l'environnement demeurent un sujet d'actualité. Par exemple, dans l'UE, on considère que seuls 17 % des habitats naturels et 11 % des écosystèmes sont en bon état; des résidus d'éléments fertilisants sont présents dans certaines masses d'eau (malgré des progrès dans d'autres) et 45 % des sols sont pauvres. Il faut absolument remédier à ces problèmes et renforcer l'apport environnemental positif de l'agriculture et de la sylviculture.

Domaines d'intervention

1. Restaurer et préserver la biodiversité (notamment dans les régions NATURA 2000 et les régions où l'agriculture a une haute valeur naturelle) ainsi que l'état du paysage européen.
2. Améliorer la gestion de l'eau.
3. Améliorer la gestion des sols.

Enseignements tirés de la période 2007-2013

Liens conduisant aux travaux du REDR permettant de mieux comprendre comment améliorer les écosystèmes par le biais d'une programmation et d'une mise en œuvre efficaces des PDR.

- [L'atelier du REDR sur le thème des «Mesures environnementales et climatiques bien conçues pour les PDR 2014-2020»](#) a été organisé dans le cadre des activités de préparation de la nouvelle période de programmation 2014-2020. Les résultats de l'atelier ont apporté des éléments d'information concernant l'efficacité de l'évaluation des besoins et la mise en évidence des priorités; le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures; et la mise en pratique efficace des services environnementaux.
- Le numéro 15 de la Revue rurale de l'UE, «Mettre à profit la politique de développement rural pour fournir des services environnementaux» (avril 2013) [[PDF](#) [en](#)], examine comment la politique de développement rural soutient la fourniture de services environnementaux dans les zones rurales de l'UE.
- La rubrique sur les [services environnementaux](#) affiche un lien conduisant à la page thématique du groupe de réflexion sur la fourniture des services environnementaux. Celui-ci a mis en évidence les facteurs critiques de ces activités et proposé un ensemble de recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine génération de programmes de développement rural (2014-2020). *Synthèse du rapport du groupe de réflexion* [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)].
- La brochure des projets du FEADER sur les services environnementaux [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)] examine les nombreux et divers services environnementaux que le FEADER peut soutenir à l'aide des subventions destinées aux programmes de développement rural (PDR) des États membres de l'UE.
- La rubrique sur les [biens publics et l'intervention publique](#) présente les résultats et conclusions du groupe de travail thématique concerné et explore ce que la politique de développement rural peut apporter en matière de biens publics dans les zones rurales par le biais de l'agriculture, et notamment de la biodiversité des terres agricoles et des ressources naturelles comme l'eau et le sol.

- Le groupe de travail thématique 4 [PDF [en](#)]] a examiné les approches collectives actuelles en matière de contrats agroenvironnementaux.
- La brochure sur les biens publics et l'intervention publique dans l'agriculture [PDF [en](#) [de](#) [fr](#) [it](#) [es](#) [pl](#)]] s'appuie sur les travaux réalisés par le groupe de travail thématique sur les biens publics, qui a examiné ce que la politique de développement rural de l'UE peut apporter dans ce domaine.
- Le numéro 7 de la Revue rurale de l'UE, «Biens publics et développement rural» (mars 2011) [PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [es](#) [it](#) [pl](#)]], est consacré au rôle des politiques agricoles et de développement rural européennes dans la livraison de biens publics dans les zones rurales de l'UE.
- La brochure des projets du FEADER sur la croissance verte [PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)]] présente des études de projets PDR montrant et expliquant en termes concrets comment les zones rurales européennes peuvent avoir intérêt à aborder leur développement selon une approche écologiquement durable.
- L'étude sur le thème de la [«Préservation de la biodiversité et des habitats naturels par le biais de mesures appliquées dans le cadre de la politique agricole commune»](#) examine comment la PAC contribue à préserver la biodiversité et les services connexes liés aux écosystèmes à travers l'agriculture, et comment ce rôle pourrait être renforcé à l'avenir pour aider à atteindre les objectifs fixés par l'UE en matière de biodiversité.

Exemples de mise en œuvre de PDR

Rechercher des exemples pertinents de projets FEADER (p.ex. sur la biodiversité, les écosystèmes forestiers ou l'eau souterraine), des études de cas utiles et des exemples de réussites de mise en œuvre de PDR dans ce fichier [Excel](#) téléchargeable.

5. Utilisation efficace des ressources - Promouvoir l'utilisation efficiente des ressources et favoriser la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier

Le point sur cette priorité

Quel que soit le secteur économique en question, la gestion de ressources rares passe par une croissance intelligente et durable. L'agriculture doit utiliser l'énergie et l'eau de façon plus efficiente (les exploitations agricoles consomment environ 24 % de l'eau utilisée dans l'ensemble de l'UE), tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en piégeant le carbone. L'agriculture et les autres secteurs ruraux peuvent fournir les matières premières requises par la bioéconomie.

Domaines d'intervention

1. Utilisation plus efficiente de l'eau dans l'agriculture.
2. Augmenter l'efficacité de la consommation d'énergie des secteurs agricole et agroalimentaire.
3. Faciliter l'approvisionnement en sources d'énergies renouvelables, sous-produits, déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires et accompagner leur utilisation au service de la bioéconomie.
4. Réduire les émissions d'oxyde d'azote et de méthane provenant de l'agriculture.
5. Encourager les secteurs agricole et forestier à piéger le carbone.

Enseignements tirés de la période 2007-2013

Liens conduisant aux travaux du REDR permettant de mieux comprendre comment évoluer vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique, par le biais d'une programmation et d'une mise en œuvre efficaces des PDR.

- [L'atelier du REDR sur le thème des «Mesures environnementales et climatiques bien conçues pour les PDR 2014-2020»](#) a été organisé dans le cadre des activités de préparation de la nouvelle période de programmation 2014-2020. Les résultats de l'atelier ont apporté des éléments d'information concernant l'efficacité de l'évaluation des besoins et la mise en évidence des priorités; le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures; et la mise en pratique efficace des services environnementaux.
- La rubrique sur [l'«Action pour le climat»](#) affiche un lien conduisant à une enquête réalisée par le REDR en 2010 afin de déterminer comment la question du changement climatique est abordée dans les PDR des États membres.
- Le numéro 4 de la Revue rurale de l'UE, «Agir pour le climat» (mai 2010) [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#)], explique ce que la politique de développement rural apporte à l'ordre du jour de l'action pour le climat de l'UE.

Préparation de la période 2014-2020

Liens vers des ressources proposées par l'UE et les États membres pour soutenir la programmation et la mise en œuvre des priorités de développement rural pour la période 2014-2020.

- [Projet OSCAR: les meilleures stratégies de l'action contre le changement climatique dans les zones rurales](#)

Exemples de mise en œuvre de PDR

Rechercher des exemples pertinents de projets FEADER (p.ex. sur l'impact environnemental, l'irrigation ou le compostage), des études de cas utiles et des exemples de réussites de mise en œuvre de PDR dans ce fichier [Excel](#) téléchargeable.

6. Inclusion sociale - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le point sur cette priorité

Quelque 14 % de la population des régions principalement rurales de l'UE sont confrontés à un taux d'embauche deux fois moins élevé que la moyenne européenne. Certaines régions affichent également un faible PIB par habitant. De nombreux facteurs peuvent favoriser la création d'un éventail plus large d'emplois de qualité et contribuer à l'amélioration du niveau général de développement local, comme l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Domaines d'intervention

1. Faciliter la diversification et la création d'emplois et de petites entreprises.
2. Promouvoir le développement local dans les zones rurales.
3. Renforcer l'accès aux TIC, ainsi que leur utilisation et leur qualité dans les zones rurales.

Enseignements tirés de la période 2007-2013

Liens conduisant aux travaux du REDR permettant de mieux comprendre comment favoriser l'inclusion sociale par le biais d'une programmation et d'une mise en œuvre efficaces des PDR.

- Le numéro 6 de la Revue rurale de l'UE, «Emploi et inclusion sociale» [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#) [hr](#)], examine comment développer les emplois, lutter contre la pauvreté et améliorer la qualité de vie en zone rurale.
- La brochure des projets du FEADER sur l'inclusion sociale [[PDF](#) [en](#)] met en lumière une variété de projets d'inclusion sociale menés à travers l'Europe rurale et cofinancés par le FEADER.
- [Le portail de la jeunesse et des jeunes agriculteurs](#) rassemble des informations et de la documentation relatives à l'aide proposée aux jeunes agriculteurs et aux jeunes en général dans les zones rurales de l'UE. En particulier, «[L'initiative thématique du REDR sur la jeunesse](#)» a étudié différentes façons d'améliorer l'aide apportée par les PDR aux projets liés aux jeunes.
- La brochure des projets du FEADER sur les jeunes agriculteurs et les jeunes dans les zones rurales européennes [[PDF](#) [en](#)] présente un certain nombre de projets choisis en exemple pour illustrer la façon dont le FEADER aide à créer des opportunités de développement pour les jeunes agriculteurs et les jeunes en général dans les zones rurales européennes.
- «[L'agriculture sociale](#)» est une initiative thématique conjointe de plusieurs RRN destinée à déterminer et analyser les opportunités et obstacles que présentent les PDR nationaux/régionaux 2007-2013 pour la mise en œuvre d'activités d'agriculture sociale/de soins verts dans l'UE-27.
- [Les aspects sociaux de l'entrepreneuriat rural](#)
- La bibliothèque du portail de l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et des exemples de projets sur [l'inclusion de groupes cibles particuliers](#)
- La bibliothèque du portail de l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et des exemples de projets liés aux [services sociaux et l'agriculture](#)
- La bibliothèque du portail de l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et des exemples de projets liés à [l'entrepreneuriat social](#)
- Cette rubrique fournit des informations sur l'utilisation des [technologies de l'information et de la communication \(TIC\)](#) en zones rurales.
- La brochure des projets du FEADER sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)] met en lumière comment les TIC sont utilisées pour libérer le potentiel des zones rurales, et les rendre plus attrayantes comme lieu de résidence, de travail et de villégiature.
- Le numéro 10 de la Revue rurale de l'UE, «Développer l'esprit d'entreprise en milieu rural» [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#) [hr](#)], éclaire la manière dont l'agriculture européenne et la politique de développement rural aident à promouvoir l'entrepreneuriat rural.

Exemples de mise en œuvre de PDR

Rechercher des exemples pertinents de projets FEADER (p.ex. sur les services sociaux, l'égalité des chances ou la rénovation des villages), des études de cas utiles et des exemples de réussite de mise en œuvre de PDR dans ce fichier [Excel](#) téléchargeable.

Législation et lignes directrices

La mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE en 2014-2020 sera réglementée par divers actes législatifs qui reflèteront non seulement le cadre fourni par l'approche stratégique commune des [Fonds européens structurels et d'investissement](#), mais aussi celui de la réforme de la [politique agricole commune](#).

Parallèlement, le traité de Lisbonne, plus précisément le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), a introduit de nouvelles règles conférant à la Commission européenne le pouvoir d'adopter des actes d'exécution et des actes délégués pour réglementer certains aspects plus précis de la politique.

Enfin, la Commission européenne (en [liaison étroite avec les États membres](#)) produira divers documents techniques fournissant des conseils aux États membres et aux régions à l'étape de la programmation et de la mise en œuvre de divers aspects de la politique (p.ex. documents techniques et fiches de mesure).

Cette rubrique met en évidence les différents niveaux de législation qui auront un impact sur la politique de développement rural, et plus particulièrement sur l'élaboration et la mise en œuvre des futures PDR.

Cliquez sur les boutons ci-dessous pour accéder directement aux actes législatifs concernant la politique de développement rural pour la période 2014-2020, ainsi qu'à un certain nombre de ressources du REDR et de documents d'orientation provenant de l'UE et des États membres.

Réglementations de la CE pour 2014-2020

Dans cette rubrique, vous trouverez des liens conduisant aux textes de loi concernant le FEADER et la mise en œuvre des PDR en 2014-2020.

- Règlement (UE) n° 1310/2013 du Parlement européen et du Conseil énonçant certaines clauses de transition sur le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) [[PDF](#) [en](#)]. Ce règlement définit des règles de transition dans le but de faire la liaison entre deux périodes de programmation pluriannuelles.
- Règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant le soutien qu'apporte le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au développement rural [[PDF](#) [en](#)]. Il s'agit de l'acte de base qui énonce les règlements spécifiques à la programmation du FEADER pour le développement rural.
- Règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant des dispositions communes concernant le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du Cadre stratégique commun, et portant des dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 [[PDF](#) La réglementation des «Clauses communes» fournit un ensemble de règles de base communes concernant tous les instruments structurels, y compris le FEADER.
- Règlement (UE) n° 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune [[PDF](#) [en](#)]. Ce «règlement horizontal de la PAC» fournit les règles de gestion financière des deux fonds de la PAC, à savoir le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) qui finance les mesures de soutien au marché et les paiements directs, et le FEADER qui finance le soutien apporté au développement rural. Il rassemble les règles concernant la conditionnalité des aides, les systèmes de conseil agricole, ainsi que le suivi et l'évaluation de la PAC.

Sources d'information et documents d'orientation

Liens conduisant aux travaux du REDR et aux documents d'orientation provenant de l'UE et des États membres destinés à accompagner la préparation et la mise en œuvre des PDR et des mesures.

- Informations sur le [Partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture \(PEI\)](#) et document d'orientation pour la mise en œuvre du PEI dans le cadre des programmes de développement rural (avant-projet, juillet 2013) [PDF ^{en}], direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI).
- [Groupe de réflexion du REDR sur le transfert de connaissances et l'innovation](#): rapport présentant les conclusions de la première phase de travail (juillet à décembre 2012) [PDF ^{en}] et synthèse [PDF ^{en}]
- [L'initiative thématique du REDR](#) sur la jeunesse a étudié différentes façons d'améliorer l'aide apportée par les PDR aux projets liés aux jeunes.
- [L'atelier du comité de coordination sur les «Instruments financiers»](#) était destiné à sensibiliser les parties prenantes du développement rural aux opportunités et aux enjeux liés à la création et à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre des programmes de développement rural durant la prochaine période de programmation (2014-2020).
- Le numéro 13 de la Revue rurale de l'UE, Instruments financiers du développement rural: de nouvelles possibilités pour faire face à la crise économique» (octobre 2012) [PDF ^{en}] présente les expériences ainsi que les opportunités et les défis liés à la mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE.
- [L'atelier du REDR sur le thème des «Mesures environnementales et climatiques bien conçues pour les PDR 2014-2020»](#) a été organisé dans le cadre des activités de préparation de la nouvelle période de programmation 2014-2020. Les résultats de l'atelier ont apporté des éléments d'information concernant l'efficacité de l'évaluation des besoins et la mise en évidence des priorités; le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures; et la mise en pratique efficace des services environnementaux.
- Le numéro 15 de la Revue rurale de l'UE, «Mettre à profit la politique de développement rural pour fournir des services environnementaux» (avril 2013) [PDF ^{en}], examine comment la politique de développement rural soutient la mise en œuvre de services environnementaux dans les zones rurales de l'UE, et fournit une véritable «boîte à outils» aux personnes chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre de la prochaine génération de PDR.
- La rubrique sur les [services environnementaux](#) affiche un lien conduisant à la page thématique du groupe de réflexion sur la fourniture des services environnementaux. Celui-ci a mis en évidence les facteurs critiques de ces activités et proposé un ensemble de recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine génération de programmes de développement rural (2014-2020). *Synthèse du rapport du groupe de réflexion* [PDF ^{en} ^{fr} ^{de} ^{it} ^{es} ^{pl}]
- [Projet OSCAR: les meilleures stratégies de l'action contre le changement climatique dans les zones rurales](#)
- Réunion du groupe d'experts sur les actes délégués et les actes d'exécution concernant les Fonds européens structurels et d'investissement: acte délégué (version 1) [PDF ^{en}] et acte d'exécution (version 1) [PDF ^{en}] sur la gestion et le système de contrôle
- Réunion du groupe d'experts sur les actes délégués et les actes d'exécution concernant les Fonds européens structurels et d'investissement: acte délégué (version 2) [PDF ^{en}] et acte d'exécution (version 2) [PDF ^{en}] sur les instruments financiers

- Réunion du groupe d'experts sur les actes délégués et les actes d'exécution concernant les Fonds européens structurels et d'investissement: système de catégorisation et suivi des changements climatiques dans le cadre de la politique de cohésion [[PDF en](#)] (* *cette fiche traite de points se rapportant exclusivement à la politique de cohésion. Les points se rapportant au FEADER et au FEAMP seront traités ultérieurement*)

Vous trouverez des sources d'information et des conseils concernant le CLLD et LEADER [ici](#).

Vous trouverez des sources d'information et des conseils concernant le suivi et l'évaluation des PDR [ici](#).

Vous trouverez des sources d'information et des conseils concernant les réseaux de développement rural [ici](#).

Planification des PDR

La préparation des programmes de développement rural (PDR) nationaux et régionaux est un processus en plusieurs étapes faisant intervenir divers acteurs. Le PDR doit refléter les objectifs stratégiques fixés au niveau national et décrits dans les accords de partenariat (AP). Quant à ceux-ci, ils s'inscrivent dans le Cadre stratégique commun (CSC) qui permet de coordonner l'intervention des Fonds structurels et d'investissement à l'échelle européenne (*vous trouverez [ici](#) une vue d'ensemble du Cadre stratégique pour la période 2014-2020*).

L'ensemble du processus dépend de la participation active de partenaires économiques et sociaux ainsi que de la société civile, que l'on consulte lors de la préparation des AP et des PDR.

En publiant les propositions législatives pour la période 2014-2020 concernant la future [politique de cohésion](#) et la [politique agricole commune](#) (octobre 2011), la Commission européenne a donné le coup d'envoi d'un processus qui débouchera sur l'adoption officielle des PDR 2014-2020. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur les lois en question pour la période 2014-2020.

Calendrier envisagé pour l'adoption des PDR 2014-2020			
2011	2012	2013	2014
Adoption des propositions législatives de la CE pour 2014-2020	Débats sur les propositions de la CE au Conseil et au Parlement européen	- Adoption des actes de base (y compris les règlements du CSC et du FEADER) -Adoption des actes d'exécution et des actes délégués	- Soumission des AP et des PDR (*) - Adoption officielle des AP et des PDR (**)
	Négociations et consultations informelles sur les AP et les PDR		Négociations et consultations formelles sur les AP et les PDR
(*) Dans les 4 mois suivant l'adoption des règlements de base pour les AP (accords de partenariat); dans les 3 mois suivant l'adoption de l'AP pour les PDR.			
(**) Dans les 4 mois (pour les AP) et les 6 mois (pour les PDR) suivant leur soumission officielle (les PDR ne sont approuvés qu'une fois reçue l'approbation de la CE pour l'AP).			
Source: adaptation des informations de la Commission européenne – DG REGIO			

C'est dans ce contexte que se déroule la préparation des PDR dans les États membres et les régions de l'UE. Pour être fructueuse, la programmation des PDR doit être fondée sur des choix stratégiques concernant ce qui fera l'objet d'une aide, et par quels moyens, à travers: i) une analyse approfondie du contexte (analyse AFOM); ii) une évaluation détaillée des besoins; iii) la définition des priorités et des domaines d'intervention, le choix de mesures pertinentes et l'attribution de ressources financières en fonction des résultats attendus.

1. Analyse AFOM générale de la région du programme: - Compétitivité du secteur agroalimentaire - Environnement et climat - Situation socioéconomique de la zone rurale	2. Évaluation détaillée des besoins: - Par priorité et zone d'intervention	3. Réponse stratégique: - Choix des priorités pertinentes / des zones d'intervention - Définition des objectifs - Planification des mesures, des réalisations et des ressources financières
Consultation des partenaires		
Source: document de travail de la DG AGRI sur les «Éléments de programmation stratégique pour la période 2014-2020»		

Consultez le **tableau d'affichage des PDR** (*mis à jour en novembre 2013*) pour en savoir plus sur l'état d'avancement de leur préparation dans les divers États membres [PDF [en](#)].

Préparation des PDR 2014-2020

Liens conduisant aux travaux du REDR et à d'autres ressources destinés à accompagner la programmation stratégique et la préparation des futurs PDR.

- [Le séminaire «Pour une programmation réussie»](#) a permis de faire le point sur les résultats des travaux effectués par le REDR pour préparer la période 2014-2020. Il a examiné comment les futurs PDR pourront intégrer les connaissances et expériences recueillies, ainsi que les priorités transversales liées à l'innovation, l'environnement et le changement climatique. Il s'est également penché sur les différentes mesures à prendre pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de la prochaine période de programmation. Vous trouverez la synthèse des résultats et conclusions du séminaire dans le document «Facteurs de succès des nouveaux programmes de développement rural» [PDF [en](#)].
- Atelier sur [«La programmation stratégique et le suivi/l'évaluation des PDR 2014-2020»](#)
- Document de travail sur les «Éléments de programmation stratégique pour la période 2014-2020» [PDF [en](#)] rédigé par la DG Agriculture et développement rural à l'occasion du séminaire du REDR sur le thème d'une «Programmation réussie: FEADER 2014-2020», Bruxelles les 6 et 7 décembre 2012.
- Tirer le meilleur parti possible de votre PDR: Recommandations pour l'évaluation ex ante des PDR 2014-2020 – Avant-projet, août 2012 [PDF [en](#)]. Ces recommandations du Réseau européen d'évaluation sont destinées à accompagner les autorités de gestion et les évaluateurs des PDR durant les phases de planification et de réalisation de l'évaluation ex ante des PDR 2014-2020.
- [L'atelier du comité de coordination sur les «Instruments financiers»](#) était destiné à sensibiliser les parties prenantes du développement rural aux opportunités et aux enjeux liés à la création et à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre des programmes de développement rural durant la prochaine période de programmation (2014-2020).

- Le groupe de réflexion sur le [transfert de connaissances et l'innovation](#) (TC&I) a analysé la façon dont les programmes de développement rural (PDR) favorisent concrètement le transfert de connaissances et l'innovation dans le contexte du cadre stratégique actuel, et conseillent les États membres sur les méthodes à adopter pour promouvoir TC&I au cours de la prochaine période de programmation.
- [Séminaire «Programmer l'innovation: comment exploiter l'ensemble d'outils du développement rural plus efficacement au service de la mise en œuvre du PEI»](#), Madrid, 26 et 27 juin 2013
- La rubrique sur les [services environnementaux](#) affiche un lien conduisant à la page thématique du groupe de réflexion sur la fourniture des services environnementaux. Celui-ci a mis en évidence les facteurs critiques de ces activités et proposé un ensemble de recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine génération de programmes de développement rural (2014-2020). Synthèse du rapport du groupe de réflexion [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)].
- Le numéro 15 de la Revue rurale de l'UE, «Mettre à profit la politique de développement rural pour fournir des services environnementaux» (avril 2013) [[PDF](#) [en](#)], examine comment la politique de développement rural soutient la fourniture de services environnementaux dans les zones rurales de l'UE. Il fournit une véritable «boîte à outils» aux personnes chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des PDR 2014-2020.
- [L'atelier du REDR sur le thème des «Mesures environnementales et climatiques bien conçues pour les PDR 2014-2020»](#) a été organisé dans le cadre des activités de préparation de la nouvelle période de programmation 2014-2020. Les résultats de l'atelier ont apporté des éléments d'information concernant l'efficacité de l'évaluation des besoins et la mise en évidence des priorités; le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures; et la mise en pratique efficace des services environnementaux.

Sources d'information et documents d'orientation

Documents techniques et d'orientation provenant de l'UE et des États membres concernant la préparation des AP et des PDR 2014-2020, notamment la concertation avec les parties prenantes.

- Document de travail du personnel de la Commission sur le principe de partenariat des Fonds relevant du Cadre stratégique commun – éléments d'un code de conduite européen du partenariat [[PDF](#) [en](#)]
- Réunion du groupe d'experts sur les actes délégués et les actes d'exécution concernant les Fonds européens structurels et d'investissement: modèle provisoire et recommandations pour la rédaction d'un accord de partenariat (3^e version) [[PDF](#) [en](#)]
- Les [documents de prise de position](#) de la CE renseignent les États membres sur l'avis des services de la Commission concernant les principaux défis et priorités en matière de financement pour la période 2014-2020. Ils mettent également en place une structure permettant le dialogue entre la CE et les États membres concernant la mise au point des AP et des programmes.
- [Initiative thématique](#) du RRN maltais visant à faire face aux défis que présente la programmation des PDR 2014-2020.
- [Contribution](#) du RRN français au processus de concertation nationale concernant le CP 2014-2020.

Mise en œuvre des PDR

L'un des principaux éléments de la mission du REDR est d'améliorer la qualité des programmes de développement rural (PDR) de l'UE. Cette rubrique contient un certain nombre de ressources pour accompagner la mise en œuvre des futurs PDR. Elle fournit des mises à jour régulières concernant les travaux d'analyse du REDR visant à déterminer la portée concrète de la politique, à évaluer ce qui a bien fonctionné et ce qui mérite d'être amélioré, et à éclairer les prises de décision au sein des États membres ainsi qu'à l'échelle européenne.

Cette rubrique présente également des ressources du REDR, notamment un résumé des enseignements tirés de la mise en œuvre des PDR durant la période 2007-2013, un aperçu du cycle de vie des projets financés par le FEADER, et des cas de mise en œuvre de PDR réussie.

Les enseignements tirés de la période 2007-2013

Liens conduisant aux travaux et documents de synthèse du REDR liés à la mise en œuvre des PDR.

- Le [séminaire consacré à l'«Amélioration de la mise en œuvre des PDR»](#) s'appuyait sur les résultats du groupe de travail thématique 4 du REDR sur les mécanismes de mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE, qui ont permis de déterminer ce qui facilite la bonne mise en œuvre de la PDR, et ce qui pourrait être amélioré dans ce domaine à l'avenir.
- Le [groupe de travail thématique sur les mécanismes de mise en œuvre](#) a examiné la mise en œuvre des programmes de développement rural au sein de l'UE afin de déterminer les aspects fonctionnant correctement, ceux nécessitant une amélioration, et quelles améliorations concrètes peuvent être apportées. Rapport final - Résumé et conclusions [[PDF](#) [en](#)]
- La rubrique sur les [«services environnementaux»](#) affiche un lien conduisant à la page thématique du groupe de réflexion sur la fourniture des services environnementaux. Celui-ci a mis en évidence les facteurs critiques de ces activités et proposé un ensemble de recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine génération de programmes de développement rural (2014-2020). *Synthèse* [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)].
- Le numéro 15 de la Revue rurale de l'UE, «Mettre à profit la politique de développement rural pour fournir des services environnementaux» (avril 2013) [[PDF](#) [en](#)], examine comment la politique de développement rural soutient la fourniture de services environnementaux dans les zones rurales de l'UE. Il sert de «boîte à outils» pratique aux personnes chargées de l'élaboration et de la future mise en œuvre de la prochaine génération de programmes de développement rural (2014-2020).
- [L'atelier du REDR sur le thème des «Mesures environnementales et climatiques bien conçues pour les PDR 2014-2020»](#) a été organisé dans le cadre des activités de préparation de la nouvelle période de programmation 2014-2020. Les exposés et les résultats de l'atelier ont apporté des éléments d'information concernant l'efficacité de l'évaluation des besoins et la mise en évidence des priorités; le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures; et la mise en pratique efficace des services environnementaux.
- Les travaux du groupe thématique sur les [typologies et le ciblage](#) aident à définir précisément les zones rurales européennes. Ceci est indispensable à l'élaboration de la politique de développement rural de l'UE, ainsi que pour assurer sa complémentarité avec les autres fonds européens destinés au développement des zones rurales.

- [Le groupe de travail thématique sur l'agriculture et l'économie rurale au sens large](#) a analysé les liens qui existent entre l'agriculture et l'économie rurale, afin de déterminer et décrire les synergies et/ou les conflits éventuels entre l'agriculture et l'économie des différentes zones rurales de l'UE.
- La rubrique sur les [biens publics et l'intervention publique](#) présente les résultats et conclusions du groupe de travail thématique concerné et explore ce que la politique de développement rural peut apporter en matière de biens publics dans les zones rurales par le biais de l'agriculture, et notamment de la biodiversité des terres agricoles et des ressources naturelles comme l'eau et le sol.
- L'[initiative thématique du REDR](#) sur la jeunesse a étudié différentes façons d'améliorer l'aide apportée par les PDR aux projets liés aux jeunes.

Exemples de mise en œuvre de PDR

Cette rubrique présente des exemples de projets FEADER, des études de cas et des exemples de réussite de mise en œuvre de PDR utiles pour accompagner les futures mesures de mise en œuvre des PDR.

Exemples d'exécution de programme de développement rural (tirés des études de cas du [groupe de travail thématique sur les mécanismes de mise en œuvre](#)):

- Le modèle contractuel d'agriculture globale en Catalogne, Espagne [[PDF](#) [en](#)]
- Le processus de concertation dans la préparation d'un plan stratégique national et d'un programme de développement rural en Autriche [[PDF](#) [en](#)]
- Les projets de chaîne d'approvisionnement intégré en Émilie-Romagne, Italie [[PDF](#) [en](#)]
- Approche stratégique et élaboration de programme au Danemark [[PDF](#) [en](#)]
- Définition et mise en œuvre d'une communication de stratégie en France [[PDF](#) [en](#)]
- Améliorer les procédures de candidature en Pologne [[PDF](#) [en](#)]

Compilation 2007-2013

Cette rubrique est un guichet unique rassemblant les principales ressources disponibles sur le site internet du REDR. Elle contient des liens conduisant: aux résultats d'analyses thématiques; aux enseignements tirés d'initiatives s'étant révélées utiles; à des documents d'orientation; aux conclusions de divers événements; à des publications; à des documents audiovisuels; ainsi qu'à d'autres ressources produites par le REDR, ou avec son concours, durant la période de programmation 2007-2013. Ce contenu est tout à fait pertinent pour la génération 2014-2020 de programmes de développement rural (PDR).

Programmation et mise en œuvre

- [Le séminaire «Pour une programmation réussie»](#) a permis de faire le point sur les résultats des séminaires du REDR organisés en 2012. Il a examiné comment les futurs PDR pourront intégrer les connaissances et expériences recueillies, ainsi que les priorités transversales liées à l'innovation, à l'environnement et au changement climatique. Il s'est également penché sur les différentes mesures à prendre pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de la prochaine période de programmation.
- [Le séminaire consacré à l'«Amélioration de la mise en œuvre des PDR»](#) s'appuyait sur les résultats du groupe de travail thématique 4 du REDR sur «les mécanismes de mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE», qui ont permis de déterminer ce qui facilite la bonne mise en œuvre de la PDR, et ce qui pourrait être amélioré dans ce domaine à l'avenir.

- [Les travaux du groupe thématique sur les typologies et le ciblage](#) aident à définir précisément les zones rurales européennes. Ceci est indispensable à l'élaboration de la politique de développement rural de l'UE, ainsi que pour assurer sa complémentarité avec les autres fonds européens destinés au développement des zones rurales.
- [Le groupe de travail thématique sur l'agriculture et l'économie rurale au sens large](#) a analysé les liens qui existent entre l'agriculture et l'économie rurale, afin de déterminer et décrire les synergies et/ou les conflits éventuels entre l'agriculture et l'économie des différentes zones rurales de l'UE.
- [Le groupe de travail thématique sur les mécanismes de mise en œuvre](#) a examiné la mise en œuvre des programmes de développement rural au sein de l'UE afin de déterminer les aspects fonctionnant correctement, ceux nécessitant une amélioration, et quelles améliorations concrètes peuvent être apportées.
- La page des [«Fiches d'information thématiques»](#) présente clairement par thème les interventions de la politique de développement rural, et met en avant les liens entre les priorités de la politique, les mesures de mise en œuvre et les résultats concrets sur le terrain.
- La page des [«Fiches d'information sur les PDR»](#) renseigne sur l'ensemble des réalisations de chaque programme de développement rural mis en œuvre au sein de l'UE.
- [Les tableaux d'indicateurs de suivi des PDR](#) montrent les progrès réalisés en ce qui concerne les indicateurs financiers et de réalisation par rapport aux objectifs des PDR 2007-2013.
- La [base de données des projets PDR](#) fournit de bons exemples de projets PDR mis en œuvre au sein de l'UE.

Transfert de connaissances et innovation

- Le numéro 16 de la Revue rurale de l'UE, «Le transfert de connaissances et l'innovation dans la politique de développement rural» (mai 2013) [[PDF](#) [en](#)], fournit un instantané de la vision actuelle de l'innovation dans le développement rural et un aperçu des défis et des possibilités qu'offre l'avenir. Son but est de partager des conseils éclairés et d'aider à faire avancer l'intégration de l'échange de connaissances et d'innovations dans la future politique de développement rural.
- Le groupe de réflexion sur le [transfert de connaissances et l'innovation](#) (TC&I) a analysé la façon dont les programmes de développement rural (PDR) favorisent concrètement le transfert de connaissances et l'innovation dans le contexte du cadre stratégique 2007-2013, et conseillent les États membres sur les méthodes à adopter pour promouvoir TC&I au cours de la prochaine période de programmation.
- [Le centre de documentation TC&I](#) propose un inventaire clair, structuré et détaillé des projets et initiatives ainsi que des organismes et bibliothèques créés dans le but de favoriser une coopération et un engagement plus proactifs, conduisant à l'amélioration du transfert de connaissances et de l'innovation au sein de la communauté rurale.
- [Exemples de projets et d'initiatives](#) dans le domaine du transfert de connaissances et de l'innovation
- Le numéro 2 de la Revue rurale de l'UE, «Créativité et innovation dans l'UE pour le développement rural» (décembre 2009) [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#) [hu](#)], met en avant différents types d'innovation et de créativité rencontrés dans les zones rurales de l'UE.

Entrepreneuriat rural

- Rapport final [PDF [en](#)] sur l'initiative thématique d'entrepreneuriat rural du REDR
- Le numéro 10 de la Revue rurale de l'UE, «Développer l'esprit d'entreprise en milieu rural» [PDF [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#) [hr](#)], éclaire la manière dont l'agriculture européenne et la politique de développement rural aident à promouvoir l'entrepreneuriat rural.
- Le numéro 5 de la Revue rurale de l'UE, «Développer la compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier de l'UE» [PDF [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#)], examine l'aide apportée à l'agriculture, à la sylviculture et à l'agroalimentaire dans l'UE, en alliant compétitivité et multifonctionnalité.
- Des [recommandations](#) sont fournies pour permettre aux entrepreneurs ruraux de renforcer leurs capacités.
- [Des évènements, des formations et des groupes de travail](#) pour aider les entrepreneurs ruraux à renforcer leurs capacités.
- La bibliothèque dédiée à l'entrepreneuriat rural fournit des [informations générales](#), des ressources et des exemples de projets.
- Le numéro 9 de la Revue rurale de l'UE, «La sylviculture et le développement rural» [PDF [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#)] examine les liens entre la politique de développement rural et les zones rurales, en présentant notamment des projets de terrain et expériences pratiques réussis.
- La brochure des projets du FEADER sur la sylviculture [PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)], présente un ensemble d'articles sur la manière dont le FEADER peut être utilisé pour développer durablement la gamme diverse de différentes ressources forestières.

Instruments financiers

- [L'atelier du comité de coordination sur les «Instruments financiers»](#) était destiné à sensibiliser les parties prenantes du développement rural aux opportunités et aux enjeux liés à la création et à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre des programmes de développement rural durant la prochaine période de programmation (2014-2020).
- Le numéro 13 de la Revue rurale de l'UE, «Instruments financiers du développement rural: de nouvelles possibilités pour faire face à la crise économique» (octobre 2012) [PDF [en](#)], présente les expériences ainsi que les opportunités et les défis liés à la mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE.
- La rubrique consacrée aux [financements ruraux](#) renseigne sur les travaux du groupe d'intervention sur le financement rural qui agit dans le cadre de l'initiative thématique des RRN sur l'entrepreneuriat rural.
- La bibliothèque dédiée à l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et exemples de projets liés aux [instruments de financement locaux](#)

Chaîne alimentaire

- [Produits alimentaires locaux et circuits courts](#): cette page introduit ce thème et fournit des liens utiles vers les actions entreprises dans l'UE pour promouvoir les produits de la ferme, ainsi que des études et des exemples de projets.
- Le numéro 12 de la Revue rurale de l'UE, «Les produits locaux et les circuits d'approvisionnement courts» [PDF [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#) [hr](#)], explique comment les PDR aident à promouvoir la production et la distribution en circuit court de produits alimentaires locaux.

- La bibliothèque dédiée à l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et exemples de projets [d'approvisionnement en circuits courts](#).
- La brochure des projets du FEADER sur les produits alimentaires [PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)] donne des exemples illustrant les divers avantages que présentent pour les États membres les activités de développement rural liées à l'agroalimentaire dans le cadre de la PAC.

Environnement et changement climatique

- [L'atelier du REDR sur le thème des «Mesures environnementales et climatiques bien conçues pour les PDR 2014-2020»](#) a été organisé dans le cadre des activités de préparation de la nouvelle période de programmation 2014-2020. Les résultats de l'atelier ont apporté des éléments d'information concernant l'efficacité de l'évaluation des besoins et la mise en évidence des priorités; le choix, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures; et la mise en pratique efficace des services environnementaux.
- Le numéro 15 de la Revue rurale de l'UE, «Mettre à profit la politique de développement rural pour fournir des services environnementaux» (avril 2013) [PDF [en](#)], examine comment la politique de développement rural soutient la fourniture de services environnementaux dans les zones rurales de l'UE.
- La rubrique sur les [services environnementaux](#) affiche un lien conduisant à la page thématique du groupe de réflexion sur la fourniture des services environnementaux. Celui-ci a mis en évidence les facteurs critiques de ces activités et proposé un ensemble de recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine génération de programmes de développement rural (2014-2020). *Synthèse du rapport du groupe de réflexion* [PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)].
- La brochure des projets du FEADER sur les services environnementaux [PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)] examine les nombreux et divers services environnementaux que le FEADER peut soutenir à l'aide des subventions destinées aux programmes de développement rural (PDR) des États membres de l'UE.
- La rubrique sur les [biens publics et l'intervention publique](#) présente les résultats et conclusions du groupe de travail thématique concerné et explore ce que la politique de développement rural peut apporter en matière de biens publics dans les zones rurales par le biais de l'agriculture, et notamment de la biodiversité des terres agricoles et des ressources naturelles comme l'eau et le sol.
- Le groupe de travail thématique 4 «Une approche collective des régimes agroenvironnementaux» [PDF] a examiné les approches collectives actuelles en matière de contrats agroenvironnementaux.
- La brochure sur les biens publics et l'intervention publique dans l'agriculture [PDF [en](#) [de](#) [fr](#) [it](#) [es](#) [pl](#)] s'appuie sur les travaux réalisés par le groupe de travail thématique sur les biens publics, qui a examiné ce que la politique de développement rural de l'UE peut apporter dans ce domaine.
- Le numéro 7 de la Revue rurale de l'UE, «Biens publics et développement rural» (mars 2011) [PDF [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#)] est consacré au rôle des politiques agricoles et de développement rural européennes dans la livraison de biens publics dans les zones rurales de l'UE.
- La brochure des projets du FEADER sur la croissance verte [PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)], présente des études de projets PDR montrant et expliquant en termes concrets comment les zones rurales européennes peuvent avoir intérêt à aborder leur développement selon une approche écologiquement durable.

- La rubrique sur [le changement climatique/l'action pour le climat](#) affiche un lien conduisant à une enquête réalisée par le REDR en 2010 afin de déterminer comment la question du changement climatique est abordée dans les PDR des États membres.
- Le numéro 4 de la Revue rurale de l'UE, «Agir pour le climat» (mai 2010) [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#)], explique ce que la politique de développement rural apporte à l'ordre du jour de l'action pour le climat de l'UE.

Inclusion sociale et développement économique des zones rurales

- [Le portail de la jeunesse et des jeunes agriculteurs](#) rassemble des informations et de la documentation relatives à l'aide proposée aux jeunes agriculteurs et aux jeunes en général dans les zones rurales de l'UE. En particulier, [«L'initiative thématique du REDR sur la jeunesse»](#) a étudié différentes façons d'améliorer l'aide apportée par les PDR aux projets liés aux jeunes.
- La brochure des projets du FEADER sur l'inclusion sociale [[PDF](#) [en](#)] met en lumière une variété de projets d'inclusion sociale menés à travers l'Europe rurale et cofinancés par le FEADER.
- La brochure des projets du FEADER sur les jeunes agriculteurs et les jeunes dans les zones rurales européennes [[PDF](#) [en](#)] présente un certain nombre de projets choisis en exemple pour illustrer la façon dont le FEADER aide à créer des opportunités de développement pour les jeunes agriculteurs et les jeunes en général dans les zones rurales européennes.
- Le numéro 6 de la Revue rurale de l'UE, «Emploi et inclusion sociale» [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#) [hr](#)], examine comment développer les emplois, lutter contre la pauvreté et améliorer la qualité de vie en zone rurale.
- [«L'agriculture sociale»](#) est une initiative thématique conjointe de plusieurs RRN destinée à déterminer et analyser les opportunités et obstacles que présentent les PDR nationaux/régionaux 2007-2013 pour la mise en œuvre d'activités d'agriculture sociale/de soins verts dans l'UE-27.
- Le séminaire du REDR sur [«L'agriculture de semi-subsistance dans l'UE»](#) a permis d'établir l'état des lieux et d'évaluer les politiques liées aux exploitations de semi-subsistance au sein de l'Europe.
- [Les aspects sociaux de l'entrepreneuriat rural](#)
- La bibliothèque du portail de l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et des exemples de projets sur [l'inclusion de groupes cibles particuliers](#).
- La bibliothèque du portail de l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et des exemples de projets liés aux [services sociaux et l'agriculture](#).
- La bibliothèque du portail de l'entrepreneuriat rural fournit des ressources et des exemples de projets liés à [l'entrepreneuriat social](#).
- Cette rubrique fournit des informations sur l'utilisation des [technologies de l'information et de la communication \(TIC\)](#) en zones rurales.
- La brochure des projets du FEADER sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)] met en lumière comment les TIC sont utilisées pour libérer le potentiel des zones rurales, et les rendre plus attrayantes comme lieu de résidence, de travail et de villégiature.

CLLD, LEADER et CTN

- Le troisième [évènement LEADER 2013 placé sous le thème «Créer des passerelles pour l'avenir»](#) était destiné à soutenir le processus de programmation du développement local mené par les acteurs locaux (CLLD) (connu sous le nom de LEADER au sein du FEADER) à l'échelle nationale et locale.
- Informations concernant les [ateliers sur le développement local mené par les acteurs locaux](#) organisés par la DG AGRI et le Point de contact du REDR dans le cadre des OPEN DAYS de la 10^e semaine européenne des régions et villes. Le but, ici, était de stimuler le débat sur la préparation, l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des stratégies de développement local (SDL), de permettre de mieux comprendre comment le travail en réseau peut servir à mobiliser les acteurs, et de promouvoir largement la valeur ajoutée de la coopération transnationale entre territoires locaux.
- [Un atelier sur le développement local mené par les acteurs locaux](#) a été organisé par le REDR pour permettre les échanges d'informations et d'idées concernant la prochaine période de programmation, et déterminer les besoins des parties prenantes dans ce domaine, ainsi que le rôle éventuel des réseaux dans la phase de préparation.
- Dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre de LEADER dans l'ensemble de l'UE, et dans le but de déterminer les bonnes pratiques susceptibles de déboucher sur des recommandations permettant d'améliorer cette mise en œuvre, le [groupe de réflexion 4 sur l'amélioration des stratégies de développement local](#) vise à analyser les deux aspects principaux des stratégies de développement local, à savoir leur élaboration et leur mise en œuvre.
- Dans la panoplie d'outils LEADER, la rubrique consacrée aux [«Groupes d'action locale \(GAL\)»](#) fournit des informations pratiques et utiles sur les différents aspects de la mise en place d'un GAL.
- La rubrique sur [l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies](#) fournit des conseils concernant l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement local.
- Le numéro 11 de la Revue rurale de l'UE, «LEADER et la coopération» (avril 2012) [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [es](#) [it](#) [pl](#)], traite de la relation entre deux aspects importants de l'approche LEADER, à savoir les stratégies de développement local et la coopération.
- La brochure des projets du FEADER consacrée à LEADER [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#) [ee](#)] illustre et souligne la valeur ajoutée de LEADER.
- La brochure des projets du FEADER consacrée aux autres fonds de l'UE [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)] illustre comment le FEADER peut agir en parallèle avec d'autres sources de financement européennes dans les zones rurales.
- [Glossaire de termes liés à la coopération transnationale \(CTN\)](#)
- La rubrique consacrée aux [«Règles et procédures de CTN entre États membres»](#) fournit des informations destinées aux GAL et autres acteurs de ce type désireux de participer à un projet de CTN.
- La rubrique sur la [«Mise en œuvre de la CTN»](#) renseigne sur les aspects les plus communs de la gestion de projets de CTN.
- Rubriques d'information sur les rôles joués par les activités de suivi et d'évaluation, indispensables pour améliorer la mise en œuvre des projets de CTN.
- [Ensemble d'outils du Guide de CTN](#)

Travailler en réseau pour le développement rural

Le travail en réseau en pratique: les expériences faites et les enseignements qui en ont été tirés

- [L'atelier du comité de coordination sur «L'avenir du travail en réseau», organisé à Bruxelles le 17 septembre 2012](#) ainsi que ses résultats [PDF ^{en}] renseignent sur l'avenir du travail en réseau au service du développement rural en Europe.
- Le numéro 14 de la Revue rurale de l'UE, «Réseaux, travail en réseau et politique de développement rural» (décembre 2012) [PDF ^{en}], montre que les réseaux sont un moyen efficace d'informer, de motiver et de conférer un pouvoir d'action aux populations des communautés rurales.
- [«Les réseaux en tant qu'outil de la politique de développement rural»](#) est une rubrique destinée à stimuler la production et le partage d'idées visant la mise en œuvre de la politique de développement rural.
- La partie rassemblant les [«enseignements tirés des travaux du REDR»](#) présente quelques-unes des étapes marquantes et des réalisations du REDR au cours de la période 2008-2012.
- La rubrique sur les [«enseignements tirés des RRN»](#) rassemble d'importantes leçons tirées de l'expérience vécue par les RRN au cours de la période 2007-2013 qui pourront se révéler très utiles pour la prochaine période de programmation 2014-2020.
- La page [«Réseaux ruraux nationaux: diversité des approches»](#) fait part des expériences pratiques et des opportunités d'apprentissage tirées de la grande variété d'approches adoptées par les RRN en matière de travail en réseau rural.
- Dans le cadre des enseignements tirés des RRN, [«Acquisition d'une compréhension commune des politiques communes»](#) fournit des exemples de méthodes et techniques employées par les RRN pour rassembler les groupes, organisations et individus afin de favoriser une compréhension commune des politiques, à la fois verticalement, mais aussi horizontalement entre les différents groupes de parties prenantes.
- La page qui propose de [mettre à profit les enseignements tirés](#) affiche des liens vers la description des expériences faites et des enseignements tirés du REDR, des RRN et autres réseaux durant la période 2007-2013 qui pourront être exploités pour la prochaine période de programmation 2014-2020.
- La page traitant de la [«participation efficace des parties prenantes»](#) fournit des exemples de méthodes et techniques employées par les RRN pour impliquer des groupes de parties prenantes existants et potentiels dans les aspects du PDR qui présentent le plus d'intérêt pour eux.
- [«Faciliter l'échange de pratiques et d'expériences»](#) rassemble des outils d'apprentissage éprouvés pouvant être utiles à d'autres parties prenantes, et les présente de façon à ce qu'un large public puisse y accéder facilement.
- [«Soutien à la coopération et aux actions communes»](#) donne des exemples de réussites illustrant comment les RRN ont aidé des individus, des groupes et des organisations à identifier des partenaires potentiels, à développer des idées ensemble et à travailler conjointement dans le but de réaliser des projets communs.
- [«Renforcer les capacités des réseaux ruraux»](#) est un séminaire organisé par le REDR dans le but de renforcer les capacités des réseaux nationaux et régionaux, et de fournir l'occasion aux personnes participant à la mise en place d'un RRN de rencontrer d'autres acteurs du développement rural dans l'Union européenne.

Outils d'autoévaluation destinés aux réseaux ruraux nationaux

- «Outils d'autoévaluation déjà utilisés par les RRN» est une rubrique contenant un ensemble d'outils pratiques d'autoévaluation déjà utilisés par les RRN.
- «Conseils pour élaborer des enquêtes, questionnaires et feuilles d'évaluation» est une page d'information répertoriant des documents d'orientation destinés à aider les RRN à préparer des enquêtes en vue de recueillir et d'évaluer les avis et opinions des parties prenantes participant à diverses activités de travail en réseau.
- La rubrique «Regarder au-delà de l'autoévaluation des RRN» affiche des liens et des publications offrant des sources d'inspiration, des méthodes et des enseignements destinés aux RRN désireux d'aller au-delà du processus classique d'autoévaluation de leurs activités.
- «Les profils d'autoévaluation de RRN» décrivent en termes généraux l'approche adoptée par un échantillon de RRN en matière d'autoévaluation.
- La page consacrée aux outils potentiels d'aide à l'autoévaluation des RRN rassemble des documents d'orientation pour les activités d'autoévaluation au sein des ONG et réseaux pour le changement social. Ces documents contiennent des exemples et conseils pratiques pouvant être utiles aux RRN dans le cadre de leurs activités d'autoévaluation.
- La page consacrée aux outils pratiques pour l'autoévaluation des RRN affiche des liens conduisant à un ensemble d'outils pratiques utilisés ou potentiellement utilisables par les RRN pour suivre les progrès et évaluer la performance de leurs activités de mise en réseau.

Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation sont des éléments importants de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de développement rural (PDR). L'évaluation est un processus indispensable pour obtenir une image précise des besoins des zones rurales.

Elle joue également un rôle important dans l'élaboration des futures stratégies concernant les programmes et la sélection des meilleures mesures PDR possibles. **L'évaluation** permet également de contrôler l'impact de la politique et de favoriser une mise en œuvre efficace. Le **suivi** est important pour l'évaluation courante des programmes et est une source de données permettant d'ajuster la mise en œuvre des programmes en temps utile. Le suivi et l'évaluation sont particulièrement pertinents en période de crise économique, lorsque les fonds publics doivent être utilisés de façon encore plus efficace et rentable.

Pour la première fois, la période de programmation 2014-2020 verra la mise en place d'un Cadre commun de suivi et d'évaluation englobant l'ensemble de la PAC. Forte de son expérience, la Commission européenne propose de rationaliser le processus de suivi et d'évaluation des PDR. Le but est de fournir en temps utile des données fiables qui permettent d'évaluer correctement les PDR, d'effectuer leur suivi, et d'améliorer leur mise en œuvre.

Plus d'informations concernant le suivi et l'évaluation des PDR et de la politique de développement rural sont disponibles sur le site du [Réseau européen d'évaluation du développement rural](#) et sur la [section du site de la Commission européenne](#) dédiée au suivi et à l'évaluation de la CAP post 2013.

Le REDR fournit des [tableaux de suivi des PDR](#) montrant les progrès réalisés en termes de dépenses publiques et des indicateurs de performance pour les PDR 2007-2013.

Évaluation et autoévaluation des réseaux ruraux nationaux

Un choix de liens conduisant à des travaux pertinents réalisés par le REDR concernant l'évaluation et l'autoévaluation des RRN.

- [«Outils d'autoévaluation déjà utilisés par les RRN»](#) est une rubrique contenant un ensemble d'outils pratiques d'autoévaluation déjà utilisés par les RRN.
- Les [profils d'autoévaluation de RRN](#) décrivent en termes généraux l'approche adoptée par un échantillon de RRN en matière d'autoévaluation.
- [«Conseils pour élaborer des enquêtes, questionnaires et feuilles d'évaluation»](#) est une page d'information répertoriant des documents d'orientation destinés à aider les RRN à préparer des enquêtes en vue de recueillir et d'évaluer les avis et opinions des parties prenantes participant à diverses activités de travail en réseau.
- La rubrique [«Regarder au-delà de l'autoévaluation des RRN»](#) affiche des liens et des publications offrant des sources d'inspiration, des méthodes et des enseignements destinés aux RRN désireux d'aller au-delà du processus classique d'autoévaluation de leurs activités.
- La page consacrée aux [outils potentiels d'aide à l'autoévaluation des RRN](#) rassemble des documents de référence pour les activités d'autoévaluation au sein des ONG et réseaux pour le changement social. Ces documents contiennent des exemples et conseils pratiques pouvant être utiles aux RRN dans le cadre de leurs activités d'autoévaluation.

Évaluation des CTN

Liens vers des travaux pertinents menés par le REDR sur l'évaluation de la Coopération transnationale (CTN).

- Rubriques d'information sur les rôles joués par les activités de [suivi](#) et [d'évaluation](#), indispensables pour améliorer la mise en œuvre des projets de CTN [[PDF](#) [en](#)].

Travailler en réseau pour le développement rural

Désormais reconnus comme des outils essentiels de soutien et de promotion d'un développement rural durable, les réseaux et le travail en réseau sont largement adoptés. Le travail en réseau s'est révélé être un instrument utile pour inciter les parties prenantes à participer davantage aux différents aspects de la mise en œuvre des programmes de développement rural (PDR). Au stade de la planification des PDR, il sert généralement à rassembler toutes les parties intéressées pour leur permettre de discuter des propositions politiques qui les concernent. Au stade de la mise en œuvre de la politique, il accompagne le travail réalisé par différentes parties prenantes du développement rural en créant des occasions d'échanger des idées, des informations et des connaissances. Lorsque les PDR sont à un stade plus avancé, les réseaux jouent un rôle important de dissémination de bonnes pratiques et contribuent à l'amélioration de la politique de développement rural.

L'importance du travail en réseau va s'affirmer au cours de la période de programmation 2014-2020, par la création de réseaux de développement rural aux niveaux européen et national.

Le travail en réseau au niveau européen, par l'intermédiaire du Réseau européen de développement rural (REDR), rassemble les réseaux ruraux nationaux, des organisations et les administrations travaillant dans le domaine du développement rural pour:

- accroître le niveau de participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique;
- améliorer la qualité des PDR et accompagner leur évaluation;
- informer le grand public des avantages qu'apporte la politique de développement rural; et

- encourager l'innovation dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, et dans les zones rurales.

Le Réseau du partenariat européen d'innovation et son [Service Point](#) soutiennent le [PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture](#) ainsi que la mise en réseau des groupes opérationnels, des services de conseil et des chercheurs. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur le travail en réseau en tant qu'outil de la politique de développement rural 2014-2020.

Les enseignements tirés de la période 2007-2013

Liens conduisant aux travaux du REDR qui explorent le sujet du travail en réseau en tant qu'outil de la politique de développement rural en s'appuyant sur des expériences pertinentes aux niveaux européen et national.

- Le numéro 14 de la Revue rurale de l'UE, «Réseaux, travail en réseau et politique de développement rural» (décembre 2012) [[PDF](#) ^[en]], montre que les réseaux sont un moyen efficace d'informer, de motiver et de conférer un pouvoir d'action aux populations des communautés rurales.
- La partie rassemblant les [«enseignements tirés des travaux du REDR»](#) présente quelques-unes des étapes marquantes et des réalisations du REDR au cours de la période 2008-2012.
- La rubrique sur les [«enseignements tirés des RRN»](#) rassemble d'importantes leçons tirées de l'expérience vécue par les RRN au cours de la période 2007-2013 qui pourront se révéler très utiles pour la prochaine période de programmation 2014-2020.
- La page [«Réseaux ruraux nationaux: diversité des approches»](#) fait part des expériences pratiques et des opportunités d'apprentissage tirées de la grande variété d'approches adoptées par les RRN en matière de travail en réseau rural.
- [«Les réseaux en tant qu'outil de la politique de développement rural»](#) est une rubrique destinée à stimuler la production et le partage d'idées visant la mise en œuvre de la politique de développement rural.
- [«Renforcer les capacités des réseaux ruraux»](#) est un séminaire organisé par le REDR dans le but de renforcer les capacités des réseaux nationaux et régionaux, et de fournir l'occasion aux personnes participant à la mise en place d'un RRN de rencontrer d'autres acteurs du développement rural dans l'Union européenne.
- Les [profils d'autoévaluation de RRN](#) décrivent en termes généraux l'approche adoptée par un échantillon de RRN en matière d'autoévaluation.
- La page consacrée aux [outils potentiels d'aide à l'autoévaluation des RRN](#) rassemble des documents de référence pour les activités d'autoévaluation au sein des ONG et réseaux pour le changement social. Ces documents contiennent des exemples et conseils pratiques pouvant être utiles aux RRN dans le cadre de leurs activités d'autoévaluation.
- [La rubrique «Le travail en réseau: théorie et pratique»](#) propose des ressources ainsi que des articles de fonds et de synthèse concernant la création et le fonctionnement d'un RRN.
- Destiné aux cellules d'animation du réseau (CAR), aux autorités de gestion (AG) et autres acteurs des RRN concernés, [l'ensemble d'outils des RRN](#) est une documentation dynamique en ligne visant à apporter les informations et conseils nécessaires pour renforcer et améliorer les réseaux ruraux financés par le FEADER.
- [«Conseils pour élaborer des enquêtes, questionnaires et feuilles d'évaluation»](#) est une page d'information répertoriant des documents d'orientation destinés à aider les RRN à préparer des enquêtes en vue de recueillir et d'évaluer les avis et opinions des parties prenantes participant à diverses activités de travail en réseau.

Valeur ajoutée du travail en réseau: exemples 2007-2013

Vous trouverez [ci-dessous](#) des exemples d'activités en réseau, des études de cas pertinentes, ainsi que des articles relatant des exemples de travail en réseau fructueux.

- «Acquisition d'une compréhension commune des politiques communes» fournit des exemples de méthodes et techniques employées par les RRN pour rassembler les groupes, organisations et individus afin de favoriser une compréhension commune des politiques, à la fois verticalement, mais aussi horizontalement entre les différents groupes de parties prenantes.
- La page traitant de la participation efficace des parties prenantes fournit des exemples de méthodes et techniques employées par les RRN pour impliquer des groupes de parties prenantes existants et potentiels dans les aspects du PDR qui présentent le plus d'intérêt pour eux.
- «Soutien à la coopération et aux actions communes» donne des exemples de réussites illustrant comment les RRN ont aidé des individus, des groupes et des organisations à identifier des partenaires potentiels, à développer des idées ensemble et à travailler conjointement dans le but de réaliser des projets communs.
- «Faciliter l'échange de pratiques et d'expériences» rassemble des outils d'apprentissage éprouvés pouvant être utiles à d'autres parties prenantes, et les présente de façon à ce qu'un large public puisse y accéder facilement.
- «Échange d'expériences et de savoir-faire» regroupe des méthodes de travail en réseau afin de permettre aux personnes, aux groupes et aux organisations de partager plus facilement leurs connaissances et leur expertise, en personne ou grâce à une série d'outils à distance.
- «Soutien à la coopération et aux actions communes» reprend des exemples d'activités en réseau illustrant comment les RRN ont aidé des individus, des groupes et des organisations à identifier des partenaires potentiels, à développer des idées ensemble et à travailler conjointement dans le but de réaliser des projets communs.

Préparation de la période 2014-2020

Consultez régulièrement cette page pour en savoir plus sur les outils et ressources utiles au travail en réseau pour la période de programmation 2014-2020.

- Présentation par la Commission européenne lors de la 19^e réunion des réseaux ruraux nationaux organisée à Gdansk, Pologne, le 12 septembre 2013, proposant des orientations initiales sur le travail en réseau pour la période de programmation 2014-2020 [[PDF](#) [en](#)].

Le développement local mené par les acteurs locaux

À ses débuts, l'approche [LEADER](#), introduite par la Commission européenne en 1991, était une initiative communautaire. Depuis, elle a évolué pour devenir l'un des principaux outils de la politique de développement rural. Elle a suscité un énorme intérêt au sein de l'UE, et au-delà, non seulement dans les zones rurales, mais également urbaines et littorales. Pour la nouvelle période de programmation, le développement local mené par les acteurs locaux (CLLD) est proposé comme un outil permettant d'attirer la participation des citoyens à l'échelle locale, en mettant au point des solutions aux défis sociaux, environnementaux et économiques. Le CLLD devrait faciliter la mise en œuvre d'approches intégrées entre les Fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEAMP et FEADER). Les États membres vont devoir spécifier dans leur contrat de partenariat comment ils ont l'intention de soutenir le CLLD, et indiquer dans quels programmes et régions celui-ci sera utilisé.

Tandis que le CLLD reste un choix pour ce qui concerne le FEDER, le FSE et le FEAMP, il est obligatoire pour le FEADER. Ceci permet d'assurer la pérennité des principales composantes de LEADER, à savoir les groupes d'action locale, les stratégies de développement local et sa portée (en termes de population et de zones géographiques).

La nouvelle approche du CLLD permet de mieux coordonner le soutien LEADER et celui apporté au développement local par d'autres fonds de l'UE, et devrait renforcer les liens entre les zones rurales, urbaines et littorales. Vous trouverez une vue d'ensemble du CLLD dans la [rubrique consacrée à ce sujet](#) sur le site internet du REDR.

Les informations présentées ci-dessous vous aideront à mieux comprendre le CLLD:

Les enseignements tirés de la période 2007-2013

Un choix de liens conduisant à des travaux pertinents réalisés par le REDR pour mieux comprendre la façon dont LEADER et le CLLD abordent le développement rural.

- Le numéro 11 de la Revue rurale de l'UE, «LEADER et la coopération» [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#) [tr](#)], traite de la relation entre deux aspects importants de l'approche LEADER, à savoir les stratégies de développement local et la coopération.
- La mission du [groupe de réflexion sur la mise en œuvre de l'approche ascendante de LEADER](#) était d'établir l'inventaire des modèles de mise en œuvre de LEADER, de cerner les principales difficultés et les bonnes pratiques de cette mise en œuvre, et d'en déduire des solutions éventuelles.
- Le [groupe de réflexion chargé d'étudier les moyens de préserver le caractère innovant et expérimental de LEADER](#) a examiné les questions liées à la portée de cette innovation, ainsi que des exemples de bonnes pratiques en matière de mise au point et de mise en œuvre des conditions requises pour qu'un projet soit considéré comme innovant, et des programmes d'aide à l'innovation.
- Le [groupe de réflexion sur la mise en œuvre de la mesure de coopération dans LEADER](#) a été mis en place afin d'analyser les aspects relatifs au volet «coopération internationale» de LEADER.
- Le [groupe de réflexion sur le thème de «L'amélioration des stratégies de développement local»](#) a été créé dans le but d'analyser les deux aspects principaux des stratégies de développement local, à savoir leur élaboration et leur mise en œuvre.
- Le troisième [événement LEADER 2013 placé sous le thème «Créer des passerelles pour l'avenir»](#) était destiné à soutenir le processus de programmation du développement local mené par les acteurs locaux (CLLD) à l'échelle nationale et locale.
- La [bibliothèque LEADER](#) contient des informations et des documents concernant LEADER II, LEADER+ et le programme LEADER 2007-2013.
- La [base de données des groupes d'action locale \(GAL\)](#) fournit une source d'information sur l'ensemble des GAL répertoriés, y compris leurs objectifs et leurs coordonnées, à la fin de la période de programmation 2007-2013.
- Le [Guide de CTN](#) contient des liens conduisant à des informations destinées à accompagner les GAL intéressés par le processus de préparation et de mise en œuvre d'un projet de CTN.
- La rubrique consacrée aux [règles et procédures de CTN entre États membres](#) fournit des informations destinées aux GAL et autres acteurs de ce type désireux de participer à un projet de CTN.

- Dans l'ensemble d'outils LEADER, la rubrique consacrée aux «[Groupes d'action locale \(GAL\)](#)» fournit des informations pratiques et utiles sur les différents aspects de la mise en place d'un GAL.
- La partie de l'ensemble d'outils LEADER consacrée à [l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies](#) fournit des conseils concernant l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement local.
- [Développement local mené par les acteurs locaux dans la section «Thèmes» du site internet du REDR](#)
- Vidéo: [«LEADER en avant: l'approche LEADER en matière de développement rural»](#)
- Vidéo: [Les principes de LEADER](#)

Exemples de la mise en œuvre de LEADER

Vous trouverez ci-dessous des exemples de projets LEADER et de CTN, des études de cas pertinentes, ainsi que des articles relatant la mise en œuvre réussie de PDR.

- La brochure des projets du FEADER consacrée à LEADER [[PDF en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#) [ee](#)] illustre et souligne la valeur ajoutée de LEADER, en citant en exemple des projets FEADER concrets.
- La série de fiches info sur le thème de l'amélioration des pratiques LEADER en matière de stratégies de développement local dans l'ensemble de l'UE donne des exemples de pratiques pertinentes utilisées par les autorités de gestion et groupes d'action locale dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche LEADER durant la période 2007-2013. Cette série vise à mettre en évidence ce qui fonctionne bien dans la phase d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de développement local (SDL). Pour en savoir plus, cliquez sur les liens ci-dessous conduisant aux différentes fiches info:
 - Les différentes étapes du processus de sélection des GAL (FI) [[PDF en](#)]
 - Les différentes étapes d'une proposition de projet et le programme de suivi continu (UK) [[PDF en](#)]
 - Des règles et méthodologies claires afin d'assurer une intégration multisectorielle dans les stratégies locales (GR) [[PDF en](#)]
 - Rendre les objectifs de la SDL facilement mesurables afin de mettre en évidence la valeur ajoutée de LEADER (IE) [[PDF en](#)]
 - Liste de vérification pratique destinée aux GAL élaborant des stratégies de développement local (SE) [[PDF en](#)]
 - Encourager les GAL à être autonomes et à prendre des décisions de façon objective (FI) [[PDF en](#)]
 - Processus d'évaluation entre GAL (FI) [[PDF en](#)]
 - Pour une meilleure adaptation régionale de LEADER (FR) [[PDF en](#)]
 - L'intégration de la responsabilité sociale d'entreprise dans les projets LEADER (ES) [[PDF en](#)]
 - L'intégration de la SDL dans l'aménagement territorial au sens large (ES) [[PDF en](#)]
 - Améliorer le suivi et l'évaluation de LEADER (IT) [[PDF en](#)]
 - Utilisation de méthodes participatives pour élaborer des stratégies de développement local de qualité (IT) [[PDF en](#)]

Trouvez l'inspiration en consultant des [exemples de projets LEADER et de CTN subventionnés dans le cadre des PDR 2007-2013](#).

Préparation de la période 2014-2020

Informations utiles concernant la préparation des phases de programmation et de mise en œuvre du CLLD dans les zones rurales et non rurales.

- Informations concernant la [politique de cohésion 2014-2020 de l'UE](#).
- [Initiatives liées à la mise en œuvre du CLLD](#), et notamment à son utilisation dans les zones non rurales.
- [Ateliers sur le développement local mené par les acteurs locaux](#) organisés par la DG AGRI et le Point de contact du REDR dans le cadre des OPEN DAYS de la 10^e semaine européenne des régions et villes. Le but, ici, était de stimuler le débat sur la préparation, l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des stratégies de développement local (SDL), de permettre de mieux comprendre comment le travail en réseau peut servir à mobiliser les acteurs, et de sensibiliser le public à la valeur ajoutée de la coopération transnationale entre territoires locaux.
- Les fiches techniques sur le «Développement local mené par les acteurs locaux» [PDF [en](#)] (publiées par la DG REGIO) mettent en évidence les éléments clés de la future approche.
- L'objectif principal des directives communes des directions générales AGRI, EMPL, MARE et REGIO de la Commission européenne concernant le développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre des Fonds européens structurels et d'investissement [PDF [en](#)] (29 avril 2013) est de permettre aux autorités des États membres de créer des conditions favorables à l'utilisation efficace du CLLD dans leurs accords de partenariat, et de l'intégrer à l'élaboration de leurs programmes respectifs.
- Le séminaire sur [«Le développement local mené par les acteurs locaux \(CLLD\) dans le cadre des Fonds ESI 2014-2020»](#) organisé en février 2013 offrait de l'aide et des conseils en matière de CLLD, et plus précisément sur certains aspects de la programmation au sein des paramètres du Cadre stratégique commun 2014-2020.
- [Un atelier sur «Le développement local mené par les acteurs locaux»](#) a été organisé par le REDR pour permettre les échanges d'informations et d'idées concernant la prochaine période de programmation, et déterminer les besoins des parties prenantes dans ce domaine, ainsi que le rôle éventuel des réseaux dans la phase de préparation.
- Informations relatives à l'[initiative thématique des RRN sur le CLLD](#), servant principalement de forum d'échange pour les réseaux ruraux nationaux.
- L'atelier sur [le financement de LEADER/du CLLD: opportunités et pratiques utiles](#) a été organisé le 12 novembre 2013 dans le cadre des activités du REDR soutenant la préparation de la période de programmation 2014-2020. Cet atelier a défini des problèmes de financement spécifiques à LEADER/au CLLD, identifié des mécanismes de financement efficaces pour LEADER/le CLLD et expliqué la manière dont ces mécanismes peuvent être intégrés aux mécanismes de mise en œuvre des politiques pertinents.

Pays candidats et potentiellement candidats

Cette rubrique contient une sélection d'informations concernant les pays candidats et potentiellement candidats à l'UE, de l'actualité en matière d'adhésions aux événements et initiatives de travail en réseau qui sont en train de modeler la future politique de développement rural. À l'heure actuelle, cinq pays ont le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE: l'Islande, le Monténégro, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie et la Turquie; et trois ont le statut de candidat potentiel: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo*. Vous trouverez des informations générales concernant ces pays ou leurs processus d'adhésion à l'UE dans la section dédiée du [site internet de la DG ELARG](#).

Le programme [IPARD](#) (Instrument d'aide au développement rural en préadhésion) aide les pays candidats et potentiellement candidats à mettre en œuvre l'acquis communautaire lié à la politique agricole commune, et à adapter de façon durable leur secteur agricole et leurs zones rurales.

Profils des pays

Liens conduisant à des informations détaillées concernant chaque pays sur le site internet Europa (DG Agriculture et développement rural):

- Profils des pays candidats:
 - [l'ancienne République yougoslave de Macédoine](#);
 - [l'Islande](#);
 - [le Monténégro](#);
 - [la Serbie](#);
 - [la Turquie](#).
- Profils des pays potentiellement candidats:
 - [l'Albanie](#);
 - [la Bosnie-Herzégovine](#);
 - [le Kosovo*](#)

**Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la Déclaration d'Indépendance du Kosovo.*

Réseaux pour le développement rural

Ressources et informations concernant les réseaux ruraux nationaux émergents et diverses expériences de travail en réseau rural dans les pays candidats et potentiellement candidats.

- Un séminaire consacré à l'établissement et au développement des réseaux ruraux nationaux dans les pays candidats a eu lieu à Bruxelles le 11 novembre 2010. Vous pouvez télécharger depuis le [site internet du REDR](#) tous les exposés qui y ont été présentés.
- L'union des associations civiles, un [réseau de développement rural formé à Skopje, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine](#) (RDR) en mars 2010, est un mouvement organisé au niveau national pour permettre aux communautés rurales de s'exprimer en Macédoine. Ce réseau est également membre d'[ELARD](#)
- [Réseau d'aide au développement rural en Serbie](#)

Événements

Sélection d'événements aidant à modeler la politique de développement rural et à promouvoir le renforcement des capacités.

- [CONFERENCE IAP 2013 — Instrument d'aide à la préadhésion \(2014-2020\)](#)
- Atelier sur le thème de [«LEADER dans les programmes de préadhésion et postadhésion»](#)
- Atelier sur les [mesures de développement rural concernant IAP II/IPARD 2014-2020](#)
- Atelier sur [IPARD: leçons tirées et perspectives pour la prochaine période de programmation](#)
- Atelier multipays sur on [l'instrument de préadhésion pour le développement rural \(IPARD\) après 2013](#)
- Atelier sur les [mesures IPARD — Tourisme rural](#)

- Atelier sur les [programmes IPARD \(mesures et applications\)](#)
- [Atelier régional sur IPARD](#)
- Séminaire sur les [principes clés de la programmation IPARD](#)
- Séminaire sur [le suivi et l'évaluation du programme IPARD](#)
- Premier atelier régional sur le travail en réseau dans le cadre du projet FAO/GTP (SWG): «Rationalisation des politiques agricoles et de développement rural des pays du sud-est de l'Europe en vue de leur adhésion», les 15 et 16 septembre 2012, Vodice, Croatie
- Second atelier régional sur le travail en réseau dans le cadre du projet FAO/GTP (SWG): «Rationalisation des politiques agricoles et de développement rural des pays du sud-est de l'Europe en vue de leur adhésion», les 22 et 24 mai 2013, Bar, Monténégro
- Premiers ateliers nationaux fructueux sur le travail en réseau dans le cadre du projet FAO/GTP (SWG) «Rationalisation des politiques agricoles et de développement rural des pays du sud-est de l'Europe en vue de leur adhésion à l'UE» organisés dans la région, entre les 7 et 15 février 2013, en Albanie, au Monténégro et en Bosnie-Herzégovine.
- Seconds ateliers nationaux sur le travail en réseau dans le cadre du projet FAO/GTP (SWG): «Rationalisation des politiques agricoles et de développement rural des pays du sud-est de l'Europe en vue de leur adhésion», organisés entre le 1^{er} et le 7 septembre 2013, en Serbie, en Macédoine et au Kosovo*.
- Rassemblement 2013 du réseau PREPARE [[PDF ^{en}](#)], du 4 au 7 septembre 2013, en Bosnie-Herzégovine
- Forum 2013 de la politique agricole: «Nouvelles perspectives vers un avenir durable pour l'agriculture et le développement rural des pays du sud-est de l'Europe», du 15 au 18 octobre 2013, Pristina, Kosovo*.

Initiatives et projets

Informations concernant les initiatives et projets soutenant la politique et les activités de développement rural

- LEADER Initiative Serbia est le nom provisoire du projet financé par l'UE sous le titre officiel «Renforcer les capacités pour mettre en place et en œuvre une initiative LEADER en Serbie». L'un des principaux fruits de ce projet est le manuel de mise en œuvre de LEADER qui offre des conseils pratiques pour établir l'approche LEADER en Serbie.
- [«Citoyens de l'Europe» \(«Gradjani za Evropu»\)](#) est une initiative menée par des organisations non gouvernementales en Bosnie-Herzégovine. Les membres de cette initiative agissent dans trois domaines principaux, notamment le développement des zones rurales et de l'agriculture en Bosnie-Herzégovine, et aident à renforcer le rôle de la société civile dans le processus d'intégration européenne. Pour en savoir plus sur l'initiative «Citoyens de l'Europe», consultez son [site internet officiel](#).

Conseils et assistance technique

Une sélection de ressources et de documents renseignant le processus d'adhésion et tout particulièrement les questions liées au développement rural.

- Le fascicule «IAP: la nouvelle ligne directrice de l'assistance fournie par l'UE pour faciliter son élargissement» [[PDF ^{en}](#)] est un instantané de ce qu'est l'IAP, des raisons pour lesquelles il a été créé, de son fonctionnement, et de ses avantages à la fois pour l'UE et pour les pays désirant en devenir membre.

1.6. Communiquer le développement rural

La communication constitue un soutien essentiel à la mise en œuvre du Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER) en aidant les États membres de l'UE à promouvoir la politique de développement rural.

Il est demandé à chaque programme de développement rural de l'UE d'inclure un plan d'action de communication. Il est indispensable de garantir que les bénéficiaires soient au courant et comprennent comment accéder aux fonds et aussi que les citoyens européens prennent connaissance des bénéfices concrets engendrés par la politique de développement rural de l'UE.

Approche de communication

La communication du FEADER devrait refléter l'approche globale de communication de la Commission européenne basée sur trois principes de base:

1. écouter le public – prendre en compte ses opinions et préoccupations; la communication est un dialogue et non une information à sens unique. Il ne s'agit pas uniquement d'informer les citoyens de l'UE mais également que les citoyens puissent exprimer leurs opinions afin que la Commission européenne puisse comprendre leurs perceptions et préoccupations;
2. pour que le citoyen européen puisse suivre les développements politiques au niveau européen, lui expliquer en quoi les politiques, programmes et projets influencent leur vie quotidienne de manière à ce qu'ils les comprennent et s'y associent;
3. et établir un lien local avec la population en s'adressant à elle dans son contexte national ou local, à travers ses médias préférés.

Les activités de communication du FEADER, à un niveau tant européen que national sont censées être en accord avec la stratégie globale de communication de la direction générale Agriculture et développement rural (DG AGRI) de la Commission européenne. Avec la nomination de la Commission en 2010, une nouvelle stratégie a été établie afin d'être conforme aux défis de communication pour la période 2010-2015, principalement la réforme de la politique agricole commune (PAC) et la nouvelle phase de programmation pour 2014-2020. L'identification et la collecte d'exemples concrets et de réussite provenant de thèmes très variés et de différents États membres est essentielle pour une communication efficace à la fois pour les bénéficiaires et un public plus large.

Diffusion d'exemples de projet

Le REDR diffuse des exemples de projets pertinents issus de la PDR développés au sein de toute l'Europe grâce à divers moyens tels que:

- les [brochures des projets du FEADER](#), une collection d'articles sur des projets PDR aux thématiques diverses, publiées en 6 langues
- La [base de données de projets PDR](#) qui rassemble des exemples de projets issus des 27 États membres de l'UE dans un format succinct «carte postale».

Initiative thématique RRN

Le REDR a lancé une initiative thématique de communication destinée à encourager l'échange de bonnes pratiques sur la manière avec laquelle les États membres communiquent leurs PDR et FEADER en général. En outre, les initiatives visent une diffusion à plus large audience des succès et défis liés à la mise en œuvre des politiques de développement rural au niveau local par l'utilisation d'une vaste gamme de produits, instruments, publications, campagnes disponibles à travers toute l'Europe et financés par le FEADER.

Les résultats concrets de cette initiative sont les suivants:

- Organisation de la 12^e réunion RRN sur la communication le 28 juin 2011. [Cliquer ici.](#)
- Organisation d'une conférence consacrée au thème «Communiquer le développement rural aux citoyens» à Milan les 17 et 18 novembre, promue par le RRN italien. [Cliquer ici.](#)
- Mise en place d'un réseau d'experts en communication pour le développement rural au niveau de l'État membre.
- Participation conjointe du RRN à la «[Semaine internationale verte de Berlin](#)» et à la «[Foire agricole Internationale de Paris](#)»
- Publication d'une [brochure communication du REDR](#) démontrant à quel point la communication constitue un instrument important pour concentrer les efforts des programmes sur les nouveaux défis et susciter un plus grand intérêt pour les opportunités du FEADER.

[La ressource en ligne pour la communication sur le développement rural](#) fournit des exemples d'outils d'information et de publicité financés par le FEADER et utilisés au niveau national et européen pour promouvoir les programmes de développement rural et améliorer leur efficacité.

Les outils de communication et supports publicitaires sont importants pour diffuser les messages clés aux acteurs du développement rural ainsi qu'au grand public.

Ils informent sur les objectifs, priorités, possibilités de financement et exemples de projets soutenus par le FEADER dans les États membres de l'UE. Tous les supports figurant sur cette page internet proviennent des réseaux ruraux nationaux, des autorités de gestion, des groupes d'action locale, etc. De nouveaux supports sont régulièrement ajoutés. Chaque produit de communication est accompagné d'une courte fiche individuelle fournissant des informations sur son titre, son coût, son producteur, la date de sa publication, etc. Cette fiche inclut également un bref résumé du contenu et du public clé par le produit.

2. Pays

Tous les États membres ont établi des stratégies nationales de développement rural et des programmes de développement rural (PDR), que ce soit à l'échelle nationale ou régionale. La carte interactive de l'UE figurant sur le site internet du REDR vous permet d'accéder à de nombreuses informations sur chaque État membre:

- *Informations sur les PDR*
Ces pages présentent, pour chaque pays, un aperçu de la gestion du développement rural, un résumé des objectifs de développement rural, des documents utiles ainsi que les noms des organisations compétentes.



Autriche	Informations sur les PDR
Belgique	Informations sur les PDR
Bulgarie	Informations sur les PDR
Croatie	Informations sur les PDR
Chypre	Informations sur les PDR
République tchèque	Informations sur les PDR
Danemark	Informations sur les PDR
Estonie	Informations sur les PDR
Finlande	Informations sur les PDR
France	Informations sur les PDR
Allemagne	Informations sur les PDR
Grèce	Informations sur les PDR
Hongrie	Informations sur les PDR
Irlande	Informations sur les PDR
Italie	Informations sur les PDR
Lettonie	Informations sur les PDR
Lituanie	Informations sur les PDR
Luxembourg	Informations sur les PDR
Malte	Informations sur les PDR
Pays-Bas	Informations sur les PDR
Pologne	Informations sur les PDR
Portugal	Informations sur les PDR
Roumanie	Informations sur les PDR
Slovaquie	Informations sur les PDR
Slovénie	Informations sur les PDR
Espagne	Informations sur les PDR
Suède	Informations sur les PDR
Royaume-Uni	Informations sur les PDR
Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion (France)	Informations sur les PDR
Îles Canaries (Espagne)	Informations sur les PDR
Açores, Madère (Portugal)	Informations sur les PDR

Réseaux ruraux nationaux

Pour chaque réseau rural national, ces pages présentent des informations sur les participants au réseau, la structure organisationnelle du réseau, les activités du RRN, les grandes priorités et les activités avec d'autres réseaux/pays.

Autorité nationale

Les coordonnées des ministères nationaux de l'agriculture de tous les États membres de l'UE sont disponibles [ici](#).

Autorité de gestion

Désignées par les États membres, les autorités de gestion sont des organismes publics ou privés responsables de la gestion des programmes de développement rural au niveau national ou régional. Vous trouverez [ici](#) les coordonnées détaillées de toutes les autorités de gestion.

Agence de paiement

Les agences de paiements sont les ministères ou organismes des États membres chargés de vérifier l'éligibilité des demandes et des procédures d'allocation d'aide, ainsi que leur conformité avec le règlement communautaire. Une liste des agences de paiement par pays est disponible [ici](#).

Base de données des GAL

Les groupes d'action locale (GAL) sont la pierre angulaire de la mise en œuvre de [l'approche LEADER](#). Leurs responsabilités recouvrent le développement de stratégies locales, le soutien à la mise en réseau des parties prenantes ainsi que l'évaluation et la validation de chaque projet LEADER. Cette [base de données](#) fournit un récapitulatif des GAL enregistrés à la fin de la période de programmation 2007-2013, y compris leurs objectifs et leurs coordonnées.

Fiches d'information sur les PDR

Les fiches d'information sur les progrès des PDR présentent des instantanés des progrès accomplis pour chacun des PDR mis en œuvre dans l'UE en apportant des informations mises à jour sur: l'exécution financière des programmes (les dépenses publiques totales réalisées); l'ensemble des progrès des PDR du point de vue des réalisations (résumé des principales mesures) et la comparaison avec les objectifs pour 2007-2013. Ces informations sont données sur le plan national et régional. Un résumé pour l'UE27 est également disponible.

Projets PDR

Cette base de données téléchargeable montre comment est utilisé concrètement le FEADER, en fournissant des exemples détaillés de différents types de projets, y compris leur financement, provenant de chaque pays de l'UE et couvrant tous les axes des PDR.

En outre, la [section «Pays»](#) fournit des informations sur les pays candidats à l'adhésion à l'UE. Pour plus de détails sur les pays candidats officiels et les pays candidats potentiels, consultez [cette page](#).

3. Thèmes

Les défis en matière de développement rural qui attendent l'Europe sont à l'image même de ses zones rurales, c'est-à-dire qu'ils sont variés, complexes et qu'ils mêlent des aspects socioéconomiques, financiers, environnementaux et techniques. Le REDR axe ses travaux d'analyse sur un ensemble de thèmes clés qui revêtent aujourd'hui un intérêt tout particulier pour les zones rurales; ces sujets vont des changements climatiques à l'entrepreneuriat rural, en passant par l'inclusion sociale et l'innovation. Nous vous invitons à explorer ces thèmes pour voir notamment leurs implications sur l'élaboration, le développement et l'exécution de la Politique rurale. Cliquez sur les liens ci-dessous pour parcourir les contenus:

- [Agriculture](#)
- [Environnement](#)
- [Entrepreneuriat](#)
- [Jeunes et jeunes agriculteurs](#)
- [Sylviculture](#)
- [TIC](#)
- [Liens ruraux-urbains](#)
- [Aspects sociaux](#)
- [Transfert de connaissances et innovation](#)

3.1. Agriculture

L'agriculture représente l'une des préoccupations majeures du REDR. La présente section met notamment en lumière la recherche sur les petites exploitations agricoles, les exploitations de semi-subsistance, l'agriculture de montagne, les produits locaux et les circuits d'approvisionnement courts.

Petites exploitations agricoles

Les petites exploitations agricoles ont toujours joué un rôle prépondérant dans l'agriculture de l'Union européenne. Celui-ci se manifeste en termes de production et de maintien du dynamisme rural. Les petites exploitations agricoles maintiennent en vie les communautés rurales et fournissent des services sociaux, culturels et environnementaux (des biens publics) essentiels. Elles sont également une source de valeur ajoutée sous la forme de produits locaux spécialisés. Par conséquent, la situation actuelle et l'impact négatif de l'évolution structurelle sur leur pérennité constituent un sujet fort important pour les zones rurales de l'Union européenne. Les deux derniers élargissements, en 2004 et 2007, ont introduit des milliers de petites exploitations et exploitations de semi-subsistance supplémentaires dans l'Union européenne.

Elles s'intègrent mal sur les marchés et leur compétitivité a été mise en doute. En revanche, elles peuplent les zones rurales, qui sont souvent les régions les plus fragiles et défavorisées.

La conférence de haut niveau intitulée «Le présent et l'avenir des exploitations agricoles de petite taille dans l'Union européenne» a eu lieu les 8 et 9 juillet 2011 à Cracovie, en Pologne. Elle était organisée par l'université agricole de Cracovie, l'Institut de développement rural et agricole de l'Académie des sciences polonaise de Varsovie, l'Association de services de développement agricole de Malopolska, le Centre de conseil agricole de Brwinó (agence à Cracovie) et le Cabinet du député européen Czesław Siekierski. Cette conférence s'inscrivait dans le prolongement du séminaire sur l'agriculture de semi-subsistance organisé par le REDR en octobre 2010 à Sibiu, en Roumanie. Le compte rendu de la conférence peut être téléchargé ici [[PDF en](#)].

L'initiative thématique conjointe des RRN du REDR sur les chaînes logistiques courtes s'applique tout particulièrement aux exploitations agricoles de petite taille. Vous trouverez davantage d'informations sur cette initiative ci-dessous.

Exploitations agricoles de semi-subsistance

Le débat relatif aux exploitations agricoles de petite taille revêt une importance d'autant plus particulière depuis les deux vagues d'élargissement de 2004 et 2007 et la multiplication par plus de trois du nombre d'agriculteurs pratiquant l'agriculture de subsistance ou de semi-subsistance, ainsi porté à un total de 11 millions à travers l'UE 27. Preuve de l'intérêt grandissant suscité par la question, près de 140 personnes ont assisté au séminaire intitulé «Agriculture de semi-subsistance dans l'UE: situation actuelle et perspectives» qui s'est tenu les 13 et 15 octobre 2010 à Sibiu en Roumanie. Les débats étaient destinés à permettre de mieux comprendre le profil et les besoins des agriculteurs en semi-subsistance, ainsi que les opportunités qui leur sont ouvertes, et la place de leurs exploitations dans la société et l'environnement.

Un document de référence important sur les exploitations de semi-subsistance dans l'Union européenne a été rédigé pour le séminaire et peut être téléchargé [au format PDF](#): [[en](#)] [[fr](#)] [[de](#)] [[ro](#)] [[pl](#)] [[bg](#)].

Pour en savoir plus concernant le séminaire sur l'agriculture de semi-subsistance, [cliquez ici](#).

Agriculture de montagne

Les zones rurales montagneuses sont confrontées à des problèmes particuliers et leurs besoins diffèrent donc de ceux des autres zones rurales. Dans le contexte de la politique agricole actuelle de l'Union européenne, elles font partie des [zones défavorisées](#) (ZD) car elles se caractérisent généralement par une saison de croissance courte (à cause de l'altitude), ou, à plus basse altitude, par des parcelles pentues, ou les deux.

De telles conditions représentent un défi pour les agriculteurs et l'économie rurale de ces régions. L'Union européenne a mis au point des instruments de soutien spéciaux pour les zones rurales montagneuses, en prévoyant notamment des mesures dans sa politique de développement rural.

Dans le cadre d'un processus de révision plus large mené par la DG AGRI, le Point de contact du REDR a entrepris d'examiner le soutien fourni par les PDR aux zones montagneuses et à l'agriculture en montagne. Les conclusions de ce travail de révision figurent dans les rapports suivants:

- Document de travail du personnel de la Commission «Performance maximale» [[PDF](#) [en](#)]
- Document de travail du REDR sur l'agriculture de montagne [[PDF](#) [en](#)]

De nouvelles formes de soutien spécial aux zones montagneuses ont été proposées [pour la prochaine période \(2014-2020\) d'application de la politique européenne de développement rural](#). Cela permettrait notamment d'inclure dans les PDR des sous-programmes spéciaux pour les régions montagneuses. Vous trouverez ces nouvelles propositions [ici](#).

Des informations complémentaires sur les zones montagneuses et le développement rural au sein de l'Union européenne sont proposées ici:

- [Euromontana](#) (membre du REDP) promeut des montagnes vivantes, un développement intégré et durable, et la qualité de la vie en montagne.
- L'Agence européenne pour l'environnement a préparé une documentation sur les activités de gestion du territoire requises par les écosystèmes des régions montagneuses de l'UE. Vous pouvez consulter son rapport à ce sujet en cliquant [ici](#).
- Consultez la [base de données des projets PDR](#) pour identifier ceux qui sont liés aux zones montagneuses.

Les produits locaux et les chaînes logistiques courtes

Le rôle important des produits alimentaires dans le développement rural au sein de l'UE est souligné par la Commission européenne dans sa politique par [l'importance accordée à la promotion des produits agricoles](#). Des propositions de mise à jour de cette politique ont été faites en 2011, attirant l'attention sur le fait que «l'Union européenne bénéficie d'un patrimoine culinaire très varié, qui devrait être exploité le plus possible. Une approche partenariale visant à consolider les marchés de produits locaux s'est révélée être un outil de développement rural utile. Les conclusions tirées de ce genre de projets liés aux produits locaux peuvent servir à renforcer les bases de l'économie rurale de façon durable. Par exemple, en travaillant de concert, les entreprises participant à un projet de promotion de produits locaux peuvent découvrir de nouveaux moyens de vendre davantage et d'attirer de nouveaux types de consommateurs. Des liens plus solides peuvent être établis entre l'agriculture, le tourisme et l'approvisionnement alimentaire d'une région.

Par ailleurs, la consommation de produits locaux en zones rurales se traduit par une réduction du transport des aliments. Ceci est avantageux sur le plan économique, environnemental et social, en permettant de réduire les frais de transport, les émissions, l'usure des routes rurales, les encombrements, et donc d'améliorer la sécurité routière. Des «chaînes logistiques courtes» peuvent également fournir aux entreprises rurales tout un éventail de possibilités de développement. Par exemple, la réduction du nombre d'entreprises impliquées dans une chaîne logistique entre le producteur d'une matière première et son consommateur final est susceptible d'augmenter la part du prix de vente final perçue par chaque maillon de la chaîne. La réduction du nombre d'intermédiaires va, en outre, permettre aux consommateurs de faire des économies, et à tout le monde de connaître l'origine de la matière première. La vente directe (du producteur au consommateur final) est la forme de chaîne logistique la plus courte. Les mesures financières prévues dans les «outils de soutien» du FEADER offrent plusieurs options favorisant les chaînes logistiques courtes. Celles-ci s'adressent notamment au secteur agro-alimentaire, mais présentent également un intérêt pour d'autres types d'entreprises rurales.

Pour plus d'informations:

- Le RRN italien a publié une étude intéressante sur les chaînes logistiques courtes [[PDF en](#)].
- La brochure du REDR sur les projets liés aux aliments et soutenus par le FEADER donne des exemples d'actions en faveur des produits locaux et des chaînes logistiques courtes. [[PDF en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)].

3.2. Environnement

Le second pilier de la PAC, qui, axé sur le développement rural, tient largement compte de la protection environnementale, est en train de favoriser un retournement de situation concernant les problèmes de biodiversité, d'émissions de gaz à effet de serre, de qualité des sols et de l'eau, et de protection des paysages.

Plus particulièrement, l'objectif de **l'axe 2 du règlement du FEADER** vise «l'amélioration de l'environnement et du milieu naturel en fournissant des mesures de protection et de mise en valeur des ressources naturelles, ainsi que la préservation des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle, et des paysages culturels des zones rurales européennes». L'importance accordée à l'amélioration de l'environnement dans la politique de développement rural de l'Union européenne est caractérisée par:

- la part de financement minimum proposée pour l'axe 2, qui s'élève à 25 % (par rapport aux 10 % prévus pour les axes 1 et 3);
- le fait que la mesure agroenvironnementale (M214) soit la seule à être obligatoire, et donc qu'elle soit appliquée dans l'ensemble des 88 PDR européens.

Changement climatique

Le changement climatique est à la fois source de dangers et d'opportunités pour les secteurs agricoles, forestiers et ruraux européens. Cliquez [ici](#) si vous souhaitez plus d'informations sur le changement climatique et l'agriculture.

Les programmes de développement rural (PDR) régionaux et nationaux apportent un soutien important, car ils permettent de s'attaquer à la fois aux causes et aux effets du changement climatique.

Avant le bilan de santé de la PAC et le plan européen de relance économique (PREE) de 2008, les premiers PDR pour la période de programmation 2007-13 comprenaient un large éventail de mesures favorisant, directement et indirectement, les trois principaux aspects de l'action climatique: atténuation, adaptation et énergie renouvelable.

L'affectation de ressources financières supplémentaires aux actions pour le climat, suscitée par le bilan de santé de la PAC, le PREE, ainsi que les modifications apportées depuis aux PDR, aidera à réduire encore les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture européenne. Ce renfort budgétaire permettra également à l'Europe de mieux faire face à l'impact des changements climatiques. Le REDR a entrepris un exercice de criblage en 2010, destiné à identifier la manière dont le changement climatique a été abordé dans les programmes de développement rural des États membres. Les résultats de cet exercice sont disponibles ci-dessous sous la forme de fiches récapitulatives pour chaque État membre et d'un rapport de synthèse pour les 27 États membres, en bas de cette [page internet](#).

Vous trouverez également une vidéo sur les actions d'atténuation du changement climatique dans l'Europe rurale en cliquant sur ce [lien](#).

Services environnementaux

Le groupe de réflexion du REDR sur la fourniture de services environnementaux, lancé en décembre 2011 et conclu récemment en 2013, a recensé les aspects critiques de l'optimisation de la fourniture de services environnementaux et élaboré une série de recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de la future génération de programmes de développement rural (2014-2020). Ces recommandations se basent sur les données tirées d'expériences récentes (47 exemples issus de 15 États Membres), de différentes méthodes de fourniture et de facteurs de succès, ainsi que de visites de terrain et d'une série de discussions avec des acteurs environnementaux de toute l'Europe.

Vous trouverez une série de documents présentant les conclusions des travaux effectués sur le site internet du REDR:

- Synthèse du rapport final du groupe de réflexion sur la fourniture de services environnementaux [PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)]
- Rapport final du groupe de réflexion sur la fourniture de services environnementaux [PDF [en](#)]
- Exemples de fourniture de services environnementaux soutenus par les PDR [PDF [en](#)]
- Document d'information présentant le contexte et les objectifs des travaux du groupe de réflexion [PDF [en](#)]
- [Page internet](#) de l'atelier du comité de coordination sur le thème «des mesures environnementales et climatiques bien conçues pour les PDR 2014-2020»
- Revue rurale de l'UE «Mettre à profit la politique de développement rural pour fournir des services environnementaux» (avril 2013) [PDF [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#)]
- Brochure des projets du FEADER sur les services environnementaux [PDF [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)]

Le REDR a lancé une initiative importante concernant directement les services environnementaux, à savoir le Groupe de travail thématique 3 sur «Les biens publics et l'intervention publique». Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à la [section «Politique en action»](#) du présent document.

En avril 2011, un atelier du groupe de travail thématique 4 a rassemblé des experts dans le domaine de la conception d'une approche collective des opérations agroenvironnementales et des problèmes inhérents à la mise en œuvre d'une telle approche [[PDF en](#)].

Le Point de contact du REDR a également rédigé et présenté un «État des lieux sur la mesure de la PAC relative au paiement des aides agroenvironnementales» lors de la conférence d'automne 2010 de la Cedia, qui s'est tenue à Bruxelles les 30 septembre et 1^{er} octobre [[PDF en](#)].

Des informations sur l'application de toutes les mesures des PDR, y compris celles concernant les services environnementaux, se trouvent en ligne, à la section [Politique de développement rural en chiffres](#).

La [base de données des projets du REDR](#) offre de nombreux exemples liés à la fourniture de services environnementaux.

3.4. Entrepreneuriat

Entrepreneuriat rural

Promouvoir et renforcer l'entrepreneuriat est une des approches les plus importantes pour répondre aux problèmes économiques des communautés rurales et attirer de nouvelles attentions en cette période de grande récession économique qui touche de nombreux États membres de l'UE. L'objectif des ressources en ligne est de vous permettre de trouver des informations sur une large gamme de questions concernant l'entrepreneuriat rural. Vous trouverez une sélection de ressources concernant les différents aspects de l'entrepreneuriat rural, comprenant des documents variés (rapports, documents de consultation, documents d'information, rapports d'orientation, brochures et autres documents relatifs à ce thème), des approches, aspects et activités menées par les différentes parties prenantes.

- La [bibliothèque de l'entrepreneuriat rural](#) contient un large éventail de documents et publications pertinents relatifs à l'entrepreneuriat rural.
- Les [outils de renforcement des capacités](#) facilitent la création et le développement d'entreprises rurales.
- Dans le cadre des [actions conjointes des RRN](#), vous pouvez trouver des informations sur les actions conjointes dans les domaines propres à l'entrepreneuriat rural où les RRN ont exprimé des intérêts communs.
- Vous pouvez également accéder à différents [exemples de projets de coopération](#) mis en œuvre par les États membres.

Financement rural

Un accès limité à tout soutien financier, y compris aux facilités de crédit et au capital-risque, constitue l'un des principaux obstacles à l'entrepreneuriat rural et au développement des entreprises rurales dans l'ensemble de l'Union européenne (UE).

L'«exclusion financière» des entreprises rurales a été largement documentée ces dernières années, et est attribuée à une combinaison de facteurs économiques généraux et de facteurs propres aux zones rurales.

Le Groupe d'intervention sur le financement rural (GIFR) a été lancé en avril 2011 lors de la 11^e réunion du RRN, tenue à Bad Schandau en Allemagne (cliquez [ici](#) pour de plus amples informations). Le GIFR est une action conjointe de RRN dans le cadre de l'initiative thématique des RNN sur l'entrepreneuriat rural. L'objectif global de l'initiative thématique est d'identifier et de promouvoir des stratégies et des actions réalisables pour répondre aux changements économiques en milieu rural. Une étude préliminaire des instruments de financement rural actuels a été entreprise en mai-juin 2011. Ses résultats ont été présentés lors d'un atelier à Bruxelles le 29 juin 2011. L'avancement des activités du GIFR (rapport intérimaire) ainsi qu'un plan d'action pour les travaux futurs ont également fait l'objet d'une présentation à l'occasion de la 13^e réunion des RRN tenue à La Haye, aux Pays-Bas le 10 novembre 2011. Pour de plus amples informations sur la réunion, [cliquez ici](#)).

Le rapport final [[PDF](#) [en](#)] sur l'initiative thématique d'entrepreneuriat rural du REDR «Finances rurales» se concentre sur l'accès au financement rural des micro-, petites et moyennes entreprises. Les résultats du rapport final et les discussions sur les propositions législatives courantes et à venir sur les mécanismes de l'ingénierie financière ont été présentés lors de la 14^e réunion du RRN organisée en Thessalonique, Grèce, le 2 février 2012. Pour d'autres informations sur la réunion, [cliquez ici](#)).

Un séminaire intitulé «Faciliter l'accès au financement pour les microentreprises rurales» a été organisé par le RRN de Lettonie, avec le soutien du Point de contact du REDR, le jeudi 28 juin 2012 à Riga en Lettonie. L'objectif principal de ce séminaire était de rassembler divers acteurs ayant un intérêt particulier à faciliter l'accès au crédit en zone rurale. Le séminaire a offert également une occasion unique de tenir des discussions approfondies contribuant à identifier les façons d'améliorer les règles actuelles et futures en matière d'ingénierie financière. Pour plus d'informations sur ce séminaire, [cliquez ici](#).

Un [atelier du Comité de coordination](#) sur les instruments financiers a été organisé le 26 octobre 2012 dans le but de sensibiliser les acteurs du développement rural au sein des PDR sur les possibilités de créer et d'utiliser des outils d'ingénierie financière pour améliorer le potentiel du FEADER en matière de développement rural en Europe. Les présentations et les discussions se sont articulés autour des expériences des divers fonds européens et des politiques communautaires, et ont souligné les principaux enseignements tirés par les cadres chargés de coordonner les instruments financiers aux niveaux local, régional et national. Cet atelier a également fourni les dernières informations sur les dispositions des instruments financiers dans le contexte du cadre stratégique commun (CSC), y compris les changements apportés à la réglementation et leurs répercussions futures. Pour plus d'informations sur cet atelier, [cliquez ici](#).

Vous trouverez de nombreuses autres analyses intéressantes du financement rural dans le numéro 8 de la Revue rurale de l'UE, «Instruments financiers du développement rural: nouvelles opportunités pour prendre en main la crise financière», disponible [ici](#).

Pour d'autres informations générales et liens sur le financement rural, [cliquez ici](#).

3.5. Jeunes et jeunes agriculteurs

Dans la plupart des États membres de l'UE se pose le problème des changements démographiques et du déclin des populations rurales, deux questions qui influencent fortement la performance économique dans de nombreuses zones rurales. C'est pourquoi encourager la présence continue des jeunes en milieu rural est devenu une grande priorité pour la politique de développement rural européenne.

Afin de maintenir en vie les zones rurales, le rôle des jeunes agriculteurs, qui ne représentent que 6 % de la population agricole active de l'UE, est crucial. L'aide apportée par l'Union européenne aux jeunes agriculteurs comprend entre autres une mesure dédiée à «l'installation des jeunes agriculteurs» financée par le Fonds agricole européen pour le développement rural (FEADER). Cette aide permet de répondre aux difficultés particulières auxquelles les jeunes agriculteurs sont confrontés lorsqu'ils tentent de démarrer une activité dans le secteur agricole en les encourageant à rester vivre et travailler en milieu rural, à créer de nouvelles perspectives d'emploi et à promouvoir la mise en œuvre de services capables de contribuer à l'amélioration globale du dynamisme social et économique de ces zones rurales.

Un large éventail d'autres activités destinées à soutenir les jeunes en milieu rural existe dans de nombreux États membres, dont des formations, la création de services et l'amélioration de la circulation de l'information.

[Cette rubrique du site internet](#) rassemble des informations et de la documentation relatives à l'aide proposée aux jeunes agriculteurs et aux jeunes des zones rurales de l'UE.

- Le [Centre de documentation jeunesse](#) donne un aperçu des projets et initiatives menés par une vaste gamme d'institutions et d'organisations actives en Europe, en vue d'améliorer la circulation des informations destinées aux jeunes des zones rurales.
- Le [Centre de documentation sur les jeunes agriculteurs](#) propose des informations spécifiques sur diverses institutions et organisations, ainsi que sur des initiatives et des projets venant en aide aux jeunes agriculteurs d'Europe.
- Depuis 2012, l'[initiative thématique sur la jeunesse du REDR](#) étudie les meilleurs moyens d'améliorer la manière dont les jeunes et les jeunes agriculteurs des zones rurales peuvent bénéficier de l'aide du FEADER.

3.6. Sylviculture

Les forêts et autres terrains boisés occupent plus de 40 % de la superficie de l'UE. Ils constituent une source de revenus pour des millions de travailleurs, entrepreneurs et propriétaires de forêts. Les sylviculteurs et les agriculteurs sont les principaux gestionnaires du territoire de l'Union européenne. Ils contribuent largement à sa croissance et sa prospérité économiques, et fournissent un nombre important d'emplois, particulièrement en zones rurales. Enfin, l'impact des forêts s'étend sur plusieurs domaines, à savoir économique, environnemental et social; elles représentent par ailleurs une source d'énergie renouvelable et aident à lutter contre les changements climatiques.

L'initiative thématique des RRN sur la sylviculture

L'initiative thématique des RRN sur la sylviculture a été lancée en décembre 2009. Elle avait pour objectif la création d'un environnement de travail commun aux RRN visant à promouvoir l'échange d'expériences et de pratiques permettant d'améliorer la mise en œuvre des mesures de la politique de développement rural 2007-2013 se rapportant aux forêts.

La portée et les résultats attendus de cette initiative ont été définis et approuvés lors de la première réunion du groupe de travail, organisée à Bruxelles en décembre 2009. Dans le cadre de cette réunion, un premier groupe de cinq RRN a établi les bases des futures activités de coopération. Depuis, l'intérêt suscité par cette initiative s'est accru et elle comprend désormais dix RRN.

Dans le cadre des travaux d'analyse entrepris dans le contexte de cette initiative, le Point de contact du REDR a contribué à la rédaction d'un document de référence [PDF [en](#)] examinant la mise en œuvre des programmes de développement rural 2007-2013 se rapportant aux forêts dans les États membres sélectionnés. Les RRN participants ont contribué à la collecte et à l'étude des informations spécifiques aux pays. Les RRN ont également travaillé à l'identification de trois principaux domaines d'intérêt au sein desquels des activités communes ont été définies et lancées. Ces domaines, ainsi que des propositions d'activités conjointes spécifiques ont été présentés lors de la 10^e réunion des RRN (à Édimbourg, en septembre 2010) [PDF [en](#)]. Une fiche de synthèse des activités conjointes dans le cadre de l'initiative sur la sylviculture est disponible au format électronique [PDF [en](#)].

Thèmes spécifiques et activités conjointes

Ce thème est principalement axé sur l'échange de pratiques relatives à l'utilisation de la biomasse forestière pour la production d'énergie (notamment destinée au chauffage) au niveau local. Les activités connexes sont dirigées par le RRN finlandais qui a organisé un séminaire spécial du 25 au 27 septembre 2011 à Punkaharju, en Finlande. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

Le rôle multifonctionnel des forêts (biens et services publics fournis par les forêts) a constitué l'une des autres priorités définies. Le lancement de ce thème a donné lieu à une visite d'étude des forêts de chênes de la dehesa dans le sud de l'Espagne (Andalousie), organisée par le RRN espagnol en octobre 2010. Les participants ont exploré certaines possibilités de diversification économique qu'offrent les forêts.

Les résultats de la visite d'étude [PDF [en](#)] ont par la suite servi de référence lors d'un séminaire international sur «La gestion des biens publics environnementaux», organisé par le RRN wallon à Namur, en Belgique, les 18 et 19 novembre 2010. Pour d'autres informations sur les séminaires, activités conjointes et visites d'étude, cliquez [ici](#).

Sur le thème du soutien de la gestion des forêts privées, une vaste gamme d'activités ont été envisagées (voir par exemple la proposition d'activité conjointe du RRN italien [PDF [en](#)] sur l'amélioration des données disponibles sur le secteur forestier). Toutefois, aucune action concrète n'a été lancée au cours du cycle de vie de l'initiative thématique.

À l'occasion de l'année internationale des forêts placée sous l'égide des Nations Unies, le RRN italien a organisé en juin 2010, avec le concours du REDR, un congrès sur le rôle actuel et futur des ressources forestières dans le développement socioéconomique des zones rurales. Des informations supplémentaires sur les résultats de ce congrès sont disponibles sur le site officiel de [RomaForest2011](#) ou dans la fiche de synthèse de cet événement [PDF [en](#)].

Informations supplémentaires sur la sylviculture:

- Consultez la revue rurale de l'UE sur *la sylviculture et le développement rural* (novembre 2011) [PDF [en](#) [fr](#) [es](#) [de](#) [it](#) [pl](#)].

- La brochure des projets du FEADER sur la *sylviculture* présente un ensemble d'articles sur la manière dont le FEADER peut être utilisé pour développer durablement la gamme diverse de différentes ressources forestières. [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)].
- Le [Portail de l'entrepreneuriat rural](#) contient une rubrique consacrée à la sylviculture dans laquelle vous trouverez d'autres informations concernant le contexte politique, les projets liés à la sylviculture ainsi que différentes ressources internet utiles.
- Pour en savoir davantage sur les projets liés à l'industrie forestière, vous pouvez consulter la [base de données PDR](#).

3.7. TIC

Au cours de la période de programmation 2007-2013, la politique de développement rural a mis particulièrement l'accent sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le FEADER soutient le développement d'entreprises et de services liés aux TIC, l'actualisation des compétences dans ce domaine, et les connexions haut débit en milieu rural. Ce soutien se manifeste de diverses façons, avec par exemple les aides à l'investissement en matériel informatique et logiciels offertes par tous les programmes.

L'importance des TIC pour le développement des zones rurales en Europe était au centre du séminaire organisé par le REDR à Bruxelles le 10 février 2011 sur les sur les «TIC et zones rurales: construire la société de savoirs par la base». Pour de plus amples informations, cliquez [ici](#).

En cliquant sur ce [lien](#), vous pouvez télécharger une brochure du REDR fournissant plusieurs exemples de projets TIC ayant bénéficié du soutien du FEADER.

La [base de données des projets PDR](#) fournit des exemples de projets TIC mis en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural et financés par le FEADER. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Le REDR a préparé une présentation décrivant brièvement le cadre conceptuel et les domaines d'intervention de la politique de développement rural en faveur du soutien des TIC en zones rurales. Vous la trouverez ici [[PDF](#) [en](#)].

La fiche technique «Aperçu général du bilan de santé de la PAC et du plan européen de relance économique - Modification des PDR» survole les changements apportés aux programmes de développement rural à la suite du bilan de santé de la PAC et du plan européen pour la relance économique, et souligne l'importance accordée aux investissements en matière d'infrastructures pour le haut débit. Cette fiche est disponible [ici](#).

3.8. Liens ruraux-urbains

La communication publiée en 2010 par la Commission européenne concernant l'avenir de la politique agricole commune après 2013 (téléchargeable [ici](#)) indique que la PAC donnera la priorité au «développement territorial équilibré des zones rurales de l'ensemble de l'Union européenne, pour autonomiser les populations locales, créer des capacités et améliorer les conditions locales ainsi que les liens entre les zones rurales et urbaines». Les approches du développement rural axées sur un développement territorial équilibré devraient tenir compte des points clés suivants:

- les zones urbaines représentent un marché important et servent de centres de services aux entreprises rurales;
- en Europe, la campagne attire les populations urbaines;
- les zones rurales en périphérie des villes connaissent parfois une pression environnementale due au développement urbain, aux pôles de loisir et aux migrations journalières.

Une approche intégrée en matière de politique régionale est susceptible d'engendrer des résultats positifs, en abordant et en prenant en considération les divers aspects de la dynamique rurale-urbaine. Elle peut aboutir à une approche durable du développement régional, tenant compte équitablement des zones rurales et urbaines. Pour de plus amples informations sur les liens ruraux-urbains, cliquez [ici](#).

3.9. Aspects sociaux

Agriculture sociale

Depuis quelques années, l'agriculture sociale suscite l'intérêt d'un éventail de plus en plus large de parties prenantes rurales, et les 27 États membres de l'Union européenne offrent de nombreux exemples d'activités d'agriculture sociale. Cet intérêt est né d'une meilleure compréhension du rôle que l'agriculture et les ressources rurales peuvent jouer dans l'amélioration du bien-être social, physique et mental des individus. L'agriculture sociale procure en outre aux agriculteurs une nouvelle opportunité de fournir des services alternatifs leur permettant d'élargir et de diversifier la portée de leurs activités et leur rôle multifonctionnel au sein de la société. Cette union de l'agriculture et des activités sociales peut également apporter aux agriculteurs de nouvelles sources de revenus, et améliorer l'image de leur secteur auprès du public.

Le lancement, en décembre 2009, de l'initiative thématique conjointe des RRN sur l'agriculture sociale est issu d'une suggestion du réseau national italien proposant une collaboration de RRN destinée à identifier et analyser les opportunités et les obstacles que représentent les PDR nationaux/régionaux 2007-2013 pour la mise en œuvre d'activités d'agriculture sociale/thérapeutique dans les 27 pays de l'Union européenne. L'initiative thématique sur l'agriculture sociale avait pour but particulier «... de faciliter la mise en œuvre des PDR afin de soutenir l'agriculture sociale et de contribuer à la mise au point de la prochaine période de programmation au niveau national et européen». Au total, sept RRN ont participé à l'initiative, à savoir l'Autriche, la Belgique (Flandre), la Finlande, l'Irlande, l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni. Leur première tâche a été de recueillir des données sur la situation de l'agriculture sociale dans leurs pays respectifs.

Les résultats de cette première collaboration ont été présentés [[PDF en](#)] en mars 2010 à l'occasion de la 8^e réunion des RRN à Rome (tenue les 25 et 26 mars 2010). Les RRN participants ont également convenu d'un programme de travail visant l'élaboration d'un document de présentation (appuyé par un ensemble d'études de cas pertinentes) pour la fin de l'année 2010. Les résultats issus du document de présentation et des études de cas ont été présentés dans le courant 2010 lors de deux conférences importantes sur l'agriculture sociale:

- La 5^e conférence européenne COST 866 sur «Les prestations sociales dans l'agriculture» qui s'est déroulée du 24 au 26 août 2010 à Witzhausen, en Allemagne, et;
- «[Linking Rural Development and Social Farming](#)» organisée par le Réseau rural flamand du 30 septembre au 1^{er} octobre 2010 à Mechelen, en Belgique.

La version définitive du document de présentation peut être téléchargée ici [[PDF ^{en}](#)] et 17 études de cas recueillies auprès de 6 États membres sont disponibles ici [[PDF ^{en}](#)].

La [vidéo](#) suivante montre par ailleurs des exemples précis d'activités d'agriculture sociale au Royaume-Uni.

En outre, dans la [base de données des projets PDR](#), vous trouverez des informations sur des projets menés dans l'UE sur des thèmes liés à l'agriculture sociale, comme les personnes défavorisées, l'éducation, les personnes déshéritées, les services sociaux, l'exclusion sociale et l'inclusion sociale.

Inclusion sociale et pauvreté rurale

Quelque 14 % de la population des régions principalement rurales de l'UE sont confrontés à un taux d'embauche deux fois moins élevé que la moyenne européenne. Certaines régions affichent également un faible PIB par habitant. C'est pourquoi la politique européenne de développement rural fournit un ensemble d'outils de base pour aider les États membres à stimuler l'embauche en milieu rural, atténuer la pauvreté dans ces zones, combattre l'exclusion sociale et y améliorer la qualité de la vie. Ces objectifs reflètent la stratégie de croissance [Europe 2020](#) de l'UE.

Cette stratégie 2020 souligne l'importance des systèmes et régimes permettant d'éradiquer les obstacles à l'inclusion sociale et à l'accès au marché de l'emploi, tout particulièrement pour les groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes, les jeunes, les travailleurs plus âgés, et les personnes appartenant à une minorité ethnique ou handicapées.

Ces systèmes et régimes d'aide favorisent notamment les opportunités éducatives et de formation tout au long de la vie, les infrastructures nécessaires à un système de transport moderne et à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication, sans oublier un meilleur accès aux services de base. Les programmes de développement rural aident fortement à promouvoir une société plus inclusive, et à faire des zones rurales des lieux où il fait meilleur vivre.

Pour en savoir plus sur le développement, l'emploi et l'inclusion sociale en milieu rural au sein de l'Union européenne, consultez le [numéro 6 de la Revue rurale de l'UE](#) sur le site internet du REDR.

3.10. Transfert de connaissances et innovation

La recherche, le transfert de connaissances et l'innovation sont d'importants moteurs de développement rural; figurant au cœur de la [stratégie Europe 2020](#) dont l'objectif est une croissance intelligente, durable et ouverte à tous, leur rôle devrait s'accroître. Horizon 2020 sera un outil capital en ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative phare «Une Union de l'innovation». Le transfert de connaissances et l'innovation deviendront une priorité transversale de la politique de développement rural au cours de la période de programmation 2014-2020. [Le partenariat européen d'innovation \(PEI\) pour la productivité et le développement durable de l'agriculture](#) constituera, dans le cadre de cette priorité, un instrument important dans le cadre de l'élaboration des politiques. Ce partenariat œuvre à relier les politiques existantes entre elles, à favoriser la coopération entre les partenaires et à créer des passerelles entre les chercheurs et les entreprises rurales.

Le contenu de la présente rubrique vise à encourager la mise en place de liens plus actifs avec les membres de la communauté du développement rural engagés dans la recherche et l'innovation ou intéressés par celles-ci, qu'il s'agisse d'innovateurs, de chercheurs, de bailleurs de fonds ou d'utilisateurs finaux de la recherche. Cette rubrique contient notamment des informations sur les organismes de l'UE spécialisés dans les projets de recherche et d'innovation, ainsi que des études pertinentes, des publications, etc.

Organisations

Un [large éventail d'institutions et d'organisations](#) participent aux activités visant à soutenir l'innovation dans le domaine du développement rural de l'UE, dont les organes et services de la Commission européenne, ainsi que des organisations sans but lucratif indépendantes et des entreprises du secteur privé. Le [site internet du REDR](#) fournit de plus amples informations sur les rôles et responsabilités d'une sélection de ces institutions et organisations.

Agriculture

Vous trouverez [ici](#) des liens vers des institutions et organisations ainsi que des projets et initiatives liés aux thèmes de l'agriculture, de la compétitivité et de l'économie rurale au sens large, des chaînes alimentaires et de la gestion des risques. Cette section contient également des articles, des études, des rapports, etc., vous permettant d'approfondir votre connaissance et votre compréhension du domaine de l'innovation. Vous pourrez y trouver des informations sur [les projets et initiatives](#), ainsi que [des études, des articles et des recherches pertinentes](#).

Environnement

Vous trouverez [ici](#) des liens vers des institutions et organisations ainsi que des projets et initiatives liés à l'innovation en matière d'environnement et de développement rural, de changement climatique, d'efficacité des ressources et de gestion des écosystèmes. Cette section propose également aux parties prenantes des documents utiles et les dernières informations disponibles, y compris des études, rapports et articles scientifiques récents. Vous pourrez y trouver des informations sur [les projets et initiatives](#), ainsi que [des études, des articles et des recherches pertinentes](#).

Innovation sociale

Vous trouverez [ici](#) une série de projets, d'initiatives et d'autres informations en rapport avec l'innovation sociale.

Autres sources pertinentes

Vous trouverez [ici](#) des liens vers des documents clés et des informations générales non spécifiques à un secteur ou à un thème dans le domaine du transfert de connaissances et de l'innovation. Parmi les ressources proposées figurent [des projets, des initiatives, des documents stratégiques, des études, des articles](#), ainsi que [des supports audiovisuels](#).

4. LEADER

LEADER («*Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale*») est une méthode de développement local permettant aux acteurs locaux de développer un territoire en exploitant son potentiel de développement local endogène. L'approche LEADER constitue un des quatre axes de la politique de développement rural 2007-2013. La présente section vous apprendra tout ce que vous devez savoir sur LEADER:

- [Ensemble d'outils LEADER](#)
- [Base de données des GAL](#)
- [Analyses LEADER](#)
- [Bibliothèque LEADER](#)
- [Évènements LEADER](#)
- [CTN](#)

4.1. Ensemble d'outils LEADER

L'[ensemble d'outils LEADER](#) s'adresse principalement aux acteurs locaux du développement rural dans les États membres de l'UE. Il a pour objectif d'expliquer de manière concrète et pratique la méthodologie ascendante LEADER en recourant à des textes, des illustrations, des entretiens, des présentations et des projets pratiques qui ont été recueillis au cours des 20 ans d'existence de cette méthode. Cet ensemble d'outils est à la fois un guide à l'usage des débutants et un ouvrage de référence ou une liste de rappels pour les acteurs plus avertis du développement rural. Vous pouvez consulter les sections suivantes en ligne:

- [L'approche LEADER](#)
 - [Qu'est-ce que LEADER?](#)
 - [Qu'est-ce qui caractérise LEADER?](#)
- [Améliorer la mise en œuvre de LEADER au niveau du programme](#)
 - [Introduction](#)
 - [1. Révélateurs](#)
 - [2. Améliorer la communication au sein de LEADER](#)
 - [3. Utiliser un groupe de coordination](#)
 - [4. Développer des solutions locales](#)
 - [5. Apprendre des autres](#)
 - [6. LEADER renouvelé](#)
 - [7. Nouveaux outils et méthodes](#)
 - [8. Tirer des leçons du passé: regarder vers l'avant](#)
- [L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie](#)
 - [L'élaboration de la stratégie](#)
 - [La mise en œuvre de la stratégie](#)
- [Le groupe d'action locale \(GAL\)](#)
 - [Comment créer un groupe d'action locale \(GAL\)](#)
 - [Quelles sont les conditions de base à remplir pour un GAL ?](#)
 - [Quelle est la structure d'un GAL ?](#)
 - [Quelles sont les responsabilités du conseil d'administration et du personnel ?](#)

4.2. Base de données des GAL

Les groupes d'action locale (GAL) sont la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'approche LEADER. Leurs responsabilités recouvrent le développement de stratégies locales, le soutien à la mise en réseau des parties prenantes ainsi que l'évaluation et la validation de chaque projet LEADER. Le site internet du REDR contient des informations détaillées sur les GAL enregistrés opérationnels au cours de la période de programmation 2007-2013:

- [Tableau des GAL](#)
- Carte des GAL [[PDF](#) [en](#)]

4.3. Analyses LEADER

En novembre 2009, trois groupes de réflexion (GR) LEADER ont été lancés dans le but d'étudier la mise en œuvre de l'approche LEADER à travers l'Europe à la recherche d'exemples de bonnes pratiques qui pourraient servir de base à l'élaboration de recommandations en vue d'améliorer le processus de mise en œuvre. Les groupes de réflexion ont fait part de leurs conclusions au sous-comité LEADER et les ont transmises à d'autres activités du REDR relatives à la mise en œuvre et l'amélioration de la politique de développement rural de l'Union européenne. Ces trois GR étaient composés de représentants de réseaux ruraux nationaux (RRN), de groupes d'action locale (GAL), d'autorités de gestion (AG) et d'ONG, sous la coprésidence d'autres RRN ou organisations. En mai 2011, un groupe de réflexion consacré à l'amélioration des stratégies de développement local a été lancé. Celui-ci a analysé les deux principaux aspects des stratégies de développement local: la création et la mise en œuvre.

Pour en savoir plus sur le mandat, le travail et les avancées de chacun des GR, cliquez sur le groupe de votre choix:

- [GR1 – Mise en œuvre de l'approche ascendante de LEADER](#)
- [GR2 – Préserver le caractère novateur/expérimental de LEADER](#)
- [GR3 – Mise en œuvre de la « mesure de coopération » au sein de LEADER](#)
- [GR4 – Amélioration des stratégies de développement local](#)

4.4. Bibliothèque LEADER

En 20 ans, LEADER a accumulé une longue histoire et n'a cessé d'évoluer. Lancé en 1991 à l'origine comme une initiative pilote, LEADER s'est développé pour devenir désormais dans la période de programmation 2007-2013 une approche méthodologique générale. Vous trouverez dans les documents ci-dessous des compléments d'information sur LEADER II, LEADER + et l'actuel programme LEADER:

LEADER 2007-2013

- Manuel de la DG AGRI relatif à la mise en œuvre de l'axe LEADER dans le cadre des programmes de développement rural 2007-2013
[[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#) [bg](#) [cz](#) [el](#) [fi](#) [ro](#) [nl](#) [pt](#) [mt](#) [it](#) [lv](#) [sl](#) [hu](#) [dk](#) [se](#) [ee](#) [sk](#)]
- L'approche LEADER – Guide de base
[[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#) [bg](#) [cz](#) [el](#) [fi](#) [ro](#) [nl](#) [da](#) [et](#) [hu](#) [it](#) [lv](#) [mt](#) [pt](#) [sk](#) [sl](#) [sv](#)]
- Rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur la mise en œuvre de LEADER pendant la période de programmation 2007-2013.

LEADER +

Informations et ressources sur l'initiative communautaire LEADER+ (2000-2006).

- [LEADER+](#)
- [Rapport d'évaluation LEADER+](#)
- [Archives/bibliothèque LEADER+](#)

LEADER II

Informations et ressources sur l'initiative communautaire LEADER II (1994-1999).

- [LEADER II](#)

4.5. Évènements LEADER*Évènements*

Pour plus d'informations sur les précédents évènements LEADER, consultez le [calendrier des évènements du REDR](#).

Vous trouverez des informations sur les évènements passés en cliquant sur ces liens:

- [Co-operation 2014-2020: Building a Better Rural Future - Rural Development Networking Conference](#)
- [Événement LEADER 2013: Créer des passerelles pour l'avenir](#)
- [Événement LEADER 2012: Stratégies de développement local et coopération](#)
- [Évènement pour les nouveaux GAL](#)
- Conférence «LEADER après 2013» à Koszecin, Pologne [[PDF](#) [en](#)]
- First European Market of Local Products [[PDF](#) [en](#)]
- [Foire européenne de la coopération rurale, Édimbourg, Écosse, Royaume-Uni](#)

Publications LEADER

- Publications du REDR
 - Numéro 11 - LEADER et coopération (avril 2012) [[PDF](#) [en](#)]
 - Brochure du FEADER présentant des exemples de liens avec d'autres fonds de l'UE dans le cadre de projets: [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#)]
 - Brochure du Feader sur les projets LEADER: [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#) [it](#) [es](#) [pl](#) [ee](#)]
- Autres publications
 - France: coopération transnationale – valeur ajoutée pour les territoires, Auvergne [[PDF](#) [fr](#)]
 - Royaume-Uni: une politique commune de développement, programme rural du Carnegie UK Trust [[PDF](#) [en](#)]
 - Royaume-Uni: profil de projet, le GAL de Northumberland Uplands [[PDF](#) [en](#)]
 - Royaume-Uni: le développement rural et l'approche LEADER au Royaume-Uni et en Irlande

Images LEADER

- Images du REDR
 - [Atelier LEADER pour les nouveaux GAL](#)
 - [Conférence «LEADER après 2013» à Koszecin, Pologne](#)
- Autres images
 - [France: premier «Marché européen des produits locaux»](#)

- [Lituanie: Projet d'héritage culturel et culinaire Panemuniai blossom». Foire internationale du GAL, les 25 et 26 mai](#)

Vidéos LEADER

- Vidéos REDR
 - [«LEADER en avant» – l'approche LEADER du développement rural de 2012](#)
 - [Vidéo sur les 7 principes LEADER](#)
 - [Événement Leader 2012 - Stratégies de développement local et coopération](#)
- Autres vidéos
 - [Finlande: projet LEADER: «Aventure jeunesse internationale LEADER Étonnez-moi»](#)
 - [Lituanie: Mise en œuvre de la stratégie dans le GAL de Kaisiadorys \(en lituanien\)](#)
 - Royaume-Uni: projets par «Food on Film»: [Fishy Business](#) et [Butterfingers](#)
 - [Promouvoir les ventes locales de fruits et légumes frais](#)
 - Portugal: projet «Ferme d'Odelouca» (Quinta de Odelouca)
 - [France: Auvergne – Coopération transnationale – la valeur ajoutée pour les territoires](#)
 - [Pays-Bas, Flevoland: documentaire sur trois projets LEADER](#)

4.6. CTN

Le rôle de la coopération transnationale (CTN) et interterritoriale n'a cessé de prendre de l'importance pour les parties prenantes rurales. Les expériences accumulées au cours des programmes LEADER II (1994-1997) et LEADER + (2000-2006) ont prouvé combien la coopération est un mécanisme efficace pour aider les zones rurales à concevoir ensemble des solutions à des problèmes communs. La coopération transnationale ne peut se réduire à de la mise en réseau. Elle encourage et soutient un groupe d'action locale (GAL) à entreprendre une action commune avec un autre groupe LEADER, ou un groupe partageant une approche similaire dans une autre région, un autre État membre voire un pays hors de l'Union européenne. L'objectif global de la CTN est d'aider les acteurs ruraux à accroître le potentiel de leurs localités.

Guide de CTN

Le but du [guide de coopération transnationale](#) LEADER est de fournir un outil efficace de coopération adapté aux besoins de la période de programmation 2007-2013. Il vise à préciser ce qu'est la coopération et quels sont ses avantages, ainsi qu'à présenter un guide complet et étape par étape de la CTN:

- [L'aperçu de la CTN](#) explique le concept de coopération transnationale (CTN) et démontre les nombreux avantages d'une CTN efficace.
- La section consacrée à la [planification de la CTN](#) propose un guide étape par étape des aspects plus complexes de la planification de la CTN.
- À la section [mise en œuvre de la CTN](#), vous trouverez un aperçu des aspects communs de la gestion d'un projet de CTN au niveau de la mise en œuvre.
- Enfin, le [suivi de la CTN](#) propose un guide pour le suivi et l'évaluation de la CTN, ainsi que des conseils pour publier les résultats du projet.

Autres informations utiles

- Guide administratif: son but est d'aider les États membres et les GAL à appliquer la mesure de coopération dans le cadre de l'axe LEADER des programmes de développement rural 2007-2013
[PDF [bg](#) [cz](#) [de](#) [dk](#) [ee](#) [el](#) [en](#) [es](#) [fi](#) [fr](#) [hu](#) [it](#) [lt](#) [lv](#) [mt](#) [nl](#) [pl](#) [pt](#) [ro](#) [se](#) [si](#) [sk](#)].
- Vous trouverez les projets de CTN dans la [base de données des projets PDR](#).
- Une liste des projets de CTN signalés auprès de la CE est téléchargeable [PDF [en](#)].
- Vous pouvez également consulter des informations détaillées sur les [règlementations et procédures](#) des États membres pour la CTN.

5. Réseaux et travail en réseaux

En tant que réseau, le REDR rassemble une variété d'acteurs du développement rural, tous unis par la même volonté de soutenir et de faire avancer le développement rural. Parcourez cette section pour en savoir plus sur les réseaux ruraux nationaux qui relient les administrations nationales et les organisations locales, sur les organisations européennes actives dans le domaine du développement rural et sur la manière dont le REDR contribue à l'amélioration de leur collaboration.

Cliquez sur les liens ci-dessous pour parcourir la présente section:

- [Informations sur les RRN](#)
- [Groupes de RRN](#)
- [Organisations de l'UE](#)
- [FARNET](#)
- [Réseau européen d'évaluation du développement rural](#)
- [Ensemble d'outils d'autoévaluation des RRN](#)
- [Valeur ajoutée de la mise en réseaux](#)
- [Ensemble d'outils des RRN](#)

5.1. Informations sur les RRN

Les RRN rassemblent une série d'acteurs locaux afin de promouvoir la communication et le partage d'informations sur le plan régional, national et européen. Les réseaux ruraux nationaux (RRN) constituent un lien important au niveau des États membres entre les administrations et les organisations nationales participant au développement rural (y compris les groupes d'action locale). Leur structure et leur organisation varient parfois, même si dans tous les cas, leur fonction consiste à favoriser la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de développement rural. Les RRN rassemblent une série d'acteurs locaux afin de promouvoir la communication et le partage d'informations sur le plan régional, national et européen. Ils organisent également des événements, produisent une série d'outils de communication et jouent un rôle important dans l'échange de bonnes pratiques.

Cliquez sur les pays pour accéder à des informations en ligne sur les réseaux ruraux nationaux de chacun des États membres.

Autriche	Réseau rural national
Belgique	Réseau rural national
Bulgarie	Réseau rural national
Croatie	Réseau rural national
Chypre	Réseau rural national
République tchèque	Réseau rural national

Danemark	<u>Réseau rural national</u>
Estonie	<u>Réseau rural national</u>
Finlande	<u>Réseau rural national</u>
France	<u>Réseau rural national</u>
Allemagne	<u>Réseau rural national</u>
Grèce	<u>Réseau rural national</u>
Hongrie	<u>Réseau rural national</u>
Irlande	<u>Réseau rural national</u>
Italie	<u>Réseau rural national</u>
Lettonie	<u>Réseau rural national</u>
Lituanie	<u>Réseau rural national</u>
Luxembourg	<u>Réseau rural national</u>
Malte	<u>Réseau rural national</u>
Pays-Bas	<u>Réseau rural national</u>
Pologne	<u>Réseau rural national</u>
Portugal	<u>Réseau rural national</u>
Roumanie	<u>Réseau rural national</u>
Slovaquie	<u>Réseau rural national</u>
Slovénie	<u>Réseau rural national</u>
Espagne	<u>Réseau rural national</u>
Suède	<u>Réseau rural national</u>
Royaume-Uni	<u>Réseau rural national</u>
Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion (France)	<u>Réseau rural national</u>
Îles Canaries (Espagne)	<u>Réseau rural national</u>
Açores, Madère (Portugal)	<u>Réseau rural national</u>

5.2. Groupes de RRN

Les réseaux ruraux nationaux de chaque État membre participent régulièrement à des réunions et des événements organisés au niveau européen afin de partager expériences et informations. Ils tendent de plus en plus à former des groupes géographiques ou thématiques pour mettre en place des activités, promouvoir une plus grande coopération ainsi que le dialogue et les échanges techniques entre réseaux.

Initiatives thématiques des RRN

Les initiatives thématiques des RRN rassemblent des RRN partageant un même intérêt pour un aspect particulier de la politique de développement rural et de la mise en œuvre du programme. Le principal objectif de telles initiatives est de partager entre participants du réseau des connaissances et une expertise pertinente de la mise en œuvre du programme. La priorité est donnée aux thèmes présentant une dimension européenne et un intérêt pour un plus large public d'acteurs au sein du REDR. Les représentants des RRN et les experts des États membres échangent des informations et se rencontrent à l'occasion d'ateliers et d'activités avec le soutien et les conseils du Point de contact du REDR.

De plus amples informations sur les initiatives thématiques, anciennes et actuelles, sont disponibles pour les thèmes suivants:

- [Jeunes et jeunes agriculteurs](#)
- [Développement local mené par les acteurs \(CLLD\)](#)
- [Sylviculture](#)
- [Agriculture sociale](#)
- [Produits alimentaires locaux et approvisionnement en circuit court](#)
- [Financement rural](#)
- [Portail de l'entrepreneuriat rural](#)

Groupes géographiques «d'échange de connaissances»

La promotion de groupes macrorégionaux «d'échange de connaissances» est une nouvelle initiative du REDR; elle cherche à exploiter la grande diversité observée dans les réseaux ruraux nationaux en matière de priorités/activités thématiques, capacités techniques/administratives, gamme de services et niveaux d'interactivité. Les macro-régions sont des régions géographiques clairement définies, composées, totalement ou partiellement, d'un minimum de deux États membres.

Globalement, la formation de groupes macrorégionaux de RRN est encouragée afin

- d'améliorer la communication et les échanges de connaissances entre les réseaux;
- de développer les intérêts macrorégionaux des réseaux, notamment les liens avec la politique macro-régionale de l'UE et d'autres stratégies;
- de promouvoir davantage d'actions communes entre RRN, et de coopération transnationale entre GAL, au niveau macro-régional;
- de favoriser une culture positive «d'enseignement mutuel» entre les réseaux voisins.

Le concept de groupes macrorégionaux de RRN «d'échange de connaissances» a été soulevé et discuté lors de la 13^e réunion des RRN qui s'est tenue aux Pays-Bas le 10 novembre 2011. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus. Il existe deux de groupes de RRN «d'échange de connaissances»: le groupe de RRN nordiques et baltes et le groupe de RRN méditerranéens.

Groupe de RRN nordiques et baltes

Le groupe de RRN nordiques et baltes est composé des RRN danois, suédois, finlandais, estonien, letton, lituanien, polonais et allemand. Il s'agit d'un groupe actif qui se réunit régulièrement (deux fois par an), organise ses propres activités communes et joue un rôle de plus en plus actif dans les éléments de développement rural de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR). Pour en savoir plus sur le groupe de RRN nordiques et baltes, cliquez [ici](#).

Voici quelques enseignements clés tirés du groupe de RRN nordiques et baltes:

- les réseaux ont beaucoup plus de chance de coopérer et de travailler efficacement ensemble, de même que de tirer profit des expériences des autres, lorsqu'ils ont en commun une histoire, une identité, une culture, des problèmes, etc.;
- la communication entre réseaux est nettement favorisée par les réunions régulières (semestrielles) axées sur des questions macro-régionales particulières, telles que l'organisation conjointe d'événements régionaux communs. Ces réunions régulières sont d'autant plus aisées à organiser que les distances sont réduites;

- il est également plus facile d'inciter d'autres acteurs à participer (ex.: autorités de gestion, GAL, porteurs de projets, réseaux de pêche et FLAG) dans un dialogue constructif quand les réunions ont un ordre du jour macro régional précis;
- l'importance des «bonnes relations de voisinage» ne devrait pas être sous-estimée. Les réseaux des 3 pays baltes ont notamment souligné l'importance d'être confiant vis-à-vis des expériences et de l'opinion de leurs voisins issus d'États membres plus anciens, à plus forte raison dans les premières phases de création et de mise en place du réseau, même si cela continue évidemment de jouer un rôle à mesure que les réseaux évoluent et mûrissent;
- la coopération régionale peut nourrir, mûrir, développer et appliquer des visions communes qui dépassent les frontières nationales et organisationnelles.

Groupe de RRN méditerranéens

Le groupe de RRN méditerranéens se compose des réseaux ruraux nationaux italien, grec, français, espagnol, portugais, chypriote et maltais. Ces États membres ont organisé une [première réunion](#) à Thessalonique le 1^{er} février 2012 afin de partager leurs expériences sur la mise en œuvre des mesures 123, 132 et 133 de l'axe 1 du PDR, ainsi que de discuter de leurs expériences nationales et de la future programmation de l'UE.

La [deuxième réunion](#) s'est tenue le 17 octobre 2012 à Nicosie. Une grande partie de cette réunion a également été consacrée au partage de connaissances et d'expériences au sujet des circuits d'approvisionnement alimentaire courts.

5.3. Organisations de l'UE

Le REDR entend autant que possible participer et étendre activement son accès à d'autres réseaux d'intérêt. Il cherche tout particulièrement à mettre en place des relations volontaristes qui lui permettront avec d'autres réseaux d'échanger des informations sur des activités et des réalisations portant sur l'efficacité et le développement efficient de la politique de développement rural de l'UE.

Groupe consultatif de la DG AGRI sur le développement rural

Le groupe consultatif sur le développement rural a été mis sur pied par la DG AGRI afin de rassembler les représentants des diverses organisations établies au niveau européen qui partagent des intérêts sociaux, économiques et/ou environnementaux pour le développement rural au sein de l'Union européenne. Le groupe permet à la Commission européenne d'être tenue au courant des divers points de vue qu'ont ces organisations sur le développement rural. La Commission peut consulter le groupe à propos de toute question relative aux politiques de développement rural. Le président du groupe consultatif peut également suggérer d'autres domaines de consultation sur des thèmes inclus dans son champ de compétences.

Si la Commission n'est pas tenue de partager les points de vue du groupe, elle prend ces opinions très au sérieux et avertit les membres du groupe des actions qu'elle prend à la suite des échanges avec celui-ci. Le groupe consultatif peut également, en accord avec la Commission, mettre en place des groupes de travail pour lui faciliter la tâche. Les principaux intérêts représentés au sein du groupe consultatif incluent:

- les fermiers, les coopératives et autres organisations agricoles;
- les commerçants;
- l'industrie;
- les travailleurs;

- les consommateurs;
- les défenseurs de l'environnement;
- les autres organisations d'acteurs ruraux.

Des informations détaillées sur les organisations participantes sont disponibles [en ligne](#).

Organisations européennes membres du Comité de coordination du REDR

Les organisations européennes suivantes ont été sélectionnées parmi les membres du groupe consultatif pour le développement rural de la DG ARI pour participer au Comité de coordination du REDR:

- [Assemblée des Régions d'Europe \(ARE\)](#)
- [Birdlife Europe](#)
- [Conseil des communes et régions d'Europe \(CCRE/CEMR\)](#)
- [Confédération européenne de la propriété forestière \(CEPF\)](#)
- [Conseil européen des jeunes agriculteurs \(CEJA\)](#)
- [Comité des organisations professionnelles agricoles \(COPA\) et Confédération générale de la coopération agricole de l'Union Européenne \(COGECA\) – Généralement appelés COPA-COGECA](#)
- [Fédération syndicale européenne pour les secteurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Hôtellerie \(EFFAT\)](#)
- [Association européenne pour le développement rural \(ELARD\)](#)
- [Organisation européenne des propriétaires fonciers \(ELO\)](#)
- [Association européenne pour le développement des zones de montagne \(EUROMONTANA\)](#)
- [Réseau PREPARE](#)
- [Association internationale Ruralité-Environnement- Développement \(RED\)](#)

5.4. FARNET

L'axe prioritaire 4 du Fonds européen pour la pêche (FEP) fournit un soutien au développement durable des zones de pêche. Il soutient en particulier les mesures destinées à promouvoir la diversification économique (tourisme, alimentation, énergie renouvelable etc.) et une meilleure qualité de vie dans les zones touchées par le déclin des activités de pêche. Une importante innovation dans la mise en œuvre de l'axe 4 du FEP est l'accent mis sur une approche de type LEADER qui vise à se concentrer sur des zones spécifiques et à mobiliser des acteurs locaux issus de tous les secteurs (public, privé et société civile) afin qu'ils collaborent en tant que «Groupes d'action locale de pêche» à la conception et à la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement local.

Vingt-et-un États membres mettront en œuvre l'axe prioritaire 4 du FEP et l'on estime qu'environ 250 GALP seront créés à travers l'UE. Ces groupes ont été encouragés à partager leurs connaissances grâce à une coopération interrégionale et transnationale. L'investissement public total (FEP + autres contributions publiques) au titre de l'axe 4 pour la période 2007-2013 se chiffre à 826,6 millions d'euros. L'unité de soutien FARNET a été instaurée par la Commission européenne afin de renforcer la mise en œuvre des mesures de l'UE pour le développement durable des zones de pêche, en accordant une importance spécifique à l'axe 4 du FEP. L'unité de soutien a agi en tant que plateforme de réseau entre les zones de pêche, soutenu et guidé les GALP dans la conception et la mise en œuvre de solutions locales aux défis rencontrés par les zones de pêche européennes.

Cliquez [ici](#) pour plus d'informations sur le travail du réseau européen des zones de pêche (FARNET).

5.5. Réseau européen d'évaluation du développement rural

Le réseau européen d'évaluation du développement rural est placé sous la responsabilité de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne. Son objectif est de renforcer l'efficacité de l'évaluation en tant qu'outil d'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des politiques de développement rural, en aidant à mettre en place des bonnes pratiques et à renforcer les capacités lors de l'évaluation des programmes de développement rural jusqu'en 2013.

Le réseau est ouvert à toute personne impliquée dans l'évaluation de programmes et de mesures de développement rural dans l'UE, notamment les évaluateurs de développement rural, les directeurs de programmes, les décideurs politiques, les universitaires et chercheurs et autres experts. Vous pouvez télécharger la brochure de présentation au format PDF [[PDF](#) [en](#) [fr](#) [de](#)].

5.6. Ensemble d'outils d'autoévaluation des RRN

Cette ressource permet aux utilisateurs de surveiller l'évolution et d'évaluer les performances des activités en réseau habituellement réalisées par les RRN en utilisant toute une série d'approches, de techniques et d'«outils» pratiques différents.

L'autoévaluation n'est en rien une obligation: c'est une démarche volontaire pour les responsables et les membres de réseaux désireux de vérifier si leur réseau fonctionne correctement en vue de ses objectifs. L'autoévaluation des RNN s'attache principalement à encourager la mesure et l'évaluation des réalisations et résultats obtenus par la mise en réseau. Elle se distingue de l'évaluation qui, conformément au règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil, doit être menée par des évaluateurs indépendants chargés de donner leur avis sur les interventions menées en fonction des résultats, des impacts et des besoins à couvrir. L'évaluation examine le degré d'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficience de la programmation, l'impact socioéconomique et environnemental ainsi que la contribution à la réalisation des priorités de l'Union.

L'ensemble d'outils d'autoévaluation se compose de cinq sections différentes:

- [Notes sur l'autoévaluation des RRN](#): brève description de la structure, du contenu et de la finalité de l'ensemble d'outils d'autoévaluation.
- [Profils d'autoévaluation des RRN](#): exemples (accompagnés de documents clés) d'approches choisies par une sélection de RNN pour s'autoévaluer
- [Outils pratiques pour l'autoévaluation des RRN](#): exemples et conseils pratiques sur les outils d'aide à l'autoévaluation disponibles et potentiels pour les RNN.
- [Regarder au-delà de l'autoévaluation des RRN](#): source d'inspiration potentielle pour des approches plus poussées d'évaluation des activités menées par les RNN.
- Programme de formation des CAR: programme de formation lancé afin d'entamer un processus d'échange et d'apprentissage par les pairs.

5.7. Valeur ajoutée de la mise en réseau

Les experts sont de plus en plus nombreux à reconnaître la valeur ajoutée des réseaux pour la politique de développement rural, notamment l'efficacité des réseaux ruraux à impliquer les parties prenantes et à promouvoir la mise en œuvre des programmes de développement rural (PDR).

Action conjointe des RRN

Les réseaux ruraux nationaux (RRN) ont mis en commun leurs ressources afin de créer cette source d'information en ligne visant à illustrer l'état actuel des connaissances sur la valeur ajoutée du travail en réseau dans le cadre de la politique de développement rural. La méthodologie commune proposée par le REDR est axée sur: a) les statistiques communes aux réseaux; et b) les exemples de réussite des réseaux. L'objectif de cette approche consiste à donner un aperçu du travail des RRN et de la manière dont le succès relatif de ces activités est compris par les directeurs des cellules d'animation de réseau. En outre, [l'ensemble des outils d'autoévaluation pour les RRN](#) permet à ces derniers de présenter et d'échanger des informations sur la grande variété d'approches, de techniques et d'outils pratiques utilisés pour suivre les progrès et évaluer la performance des activités de travail en réseau.

L'initiative des statistiques communes aux réseaux

L'initiative des statistiques communes aux réseaux a été lancée dans le but d'apporter un éclairage quantitatif sur les données utilisées et élaborées par les RRN. En avril 2012, les RRN participants ont renvoyé le premier ensemble de données axé sur quatre des six principaux aspects du travail en réseau: la participation efficace des parties prenantes par le biais des communications du réseau, l'échange d'expériences et de savoir-faire pertinents, le renforcement des capacités et la formation, ainsi que le soutien aux actions conjointes et à la coopération. Ces résultats quantitatifs mettent en évidence les niveaux élevés de participation des parties prenantes et de développement réalisés par les RRN.

D'autres informations sont disponibles au téléchargement:

- Rapport de synthèse sur les statistiques communes aux réseaux (2013) [[PDF](#) [en](#)]
- Récapitulatif des résultats sur les statistiques communes (2012) [[PDF](#) [en](#)]
- Présentation générale de l'opération de statistiques communes [[PDF](#) [en](#)]

Rapport sur le recensement des RRN

Ce document rend compte de l'opération de recensement des RRN, qui consistait à recueillir des informations nationales pour chaque État membre. Les rapports explorent les différents types de structures de RRN et tentent d'identifier des groupes de réseaux selon les activités ou les méthodologies et outils qu'ils emploient.

D'autres informations sont disponibles au téléchargement:

- Conclusions sur l'opération de recensement des RRN 2013: rapport de synthèse final [[PDF](#) [en](#)]
- Conclusions sur l'opération de recensement des RRN 2011: rapport de synthèse final [[PDF](#) [en](#)]

Document de travail sur les programmes des RRN

Le document de travail élaboré par le [Réseau européen d'évaluation \(REE\)](#) a pour vocation d'encourager l'échange d'informations sur l'évaluation, d'examiner les difficultés à évaluer les réseaux et de mettre en avant les approches utilisées. Il s'appuie sur l'expérience de quatre RRN. Cliquez ici pour le télécharger [[PDF](#) [en](#)].

Analyse de la littérature

Cette analyse propose une description de la «valeur ajoutée» du travail en réseau selon les travaux universitaires publiés.

Elle explore des thèmes tels que la manière dont les réseaux et le travail en réseau apportent une valeur ajoutée, les obstacles rencontrés pour développer et comprendre cette valeur ajoutée et les moyens d'évaluer plus efficacement les bénéfices du travail en réseau. Cliquez ici pour télécharger l'analyse de la littérature [[PDF en](#)].

Valeur ajoutée du travail en réseau – Expériences des réseaux

Afin de fournir des informations plus approfondies sur la valeur ajoutée du travail en réseau, les RRN ont présenté de nombreux exemples de travaux qu'ils réalisent. Intitulé «Valeur ajoutée des exemples d'activités en réseau», ce document recense des exemples de bonnes pratiques, des exemples d'activités fructueuses, des expériences utiles et des études de cas. Ces expériences ont été classées par type ainsi qu'en fonction des aspects clés du travail en réseau qu'elles abordent:

- [Participation efficace des parties prenantes](#)
- [Construire une compréhension commune des politiques](#)
- [Faciliter l'échange des pratiques et des expériences](#)
- [Échange d'expériences et de savoir-faire](#)
- [Renforcement des capacités et formation](#)
- [Soutien à la coopération et aux actions communes](#)

Études de cas

- Réseaux ruraux au Royaume-Uni [[PDF en](#)]
- Coopération bilatérale entre la Hongrie et la Pologne [[PDF en](#)]
- Travail en réseau (approche ascendante) autour de la mer Baltique [[PDF en](#)]
- Processus d'autoévaluation Belgique-Wallonie [[PDF en](#)]
- Camp d'innovation rurale de Finlande [[PDF en](#)]
- Roadshow des jeunes dans tout le Danemark [[PDF en](#)]
- Ateliers thématiques en Écosse [[PDF en](#)]
- Faire réussir des projets en Estonie [[PDF en](#)]

5.8. Ensemble d'outils des RRN

Cette ressource en ligne vise à apporter les informations et conseils nécessaires aux cellules d'appui au réseau (CAR), aux autorités de gestion (AG) et autres acteurs des RRN que cela concerne, pour renforcer et améliorer les réseaux ruraux financés par le FEADER.

Le travail en réseau: théorie et pratique

Cette section de l'«ensemble d'outils des RRN» est consacrée à la théorie et à la pratique du travail en réseau. Vous y trouverez des textes explicatifs, des encadrés informatifs ainsi que des liens vers des ressources et des lectures complémentaires sur le contexte et les grands défis liés à la création et à la mise en œuvre des réseaux ruraux financés par le FEADER demandés pour les périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020. Cliquez sur les liens pour accéder à d'autres informations en ligne.

- [Définitions et diversité des réseaux](#)
Nous parlons beaucoup, dans nos vies privées et professionnelles, des réseaux et du travail en réseau. Mais que signifient-ils exactement pour le développement rural et la politique de développement rural? Les sous-sections suivantes en donneront un aperçu introductif.

Elles clarifieront également quelques concepts clés importants au sujet de l'utilisation des réseaux en tant qu'outil de politique de développement rural.


- [Réseaux ruraux et travail en réseau rural](#)
- [Les réseaux, un outil de politique de développement rural](#)
- [Prouver la valeur ajoutée des réseaux ruraux](#)
- [La diversité des approches en matière de réseaux ruraux nationaux](#)
- [Création d'un réseau](#)
La création d'un réseau rural national nécessite une planification soignée, de préférence étape par étape. Les sous-sections suivantes donnent un aperçu des principaux concepts, des décisions stratégiques clés et des problématiques actuelles en matière de gestion:
 - [Clarification de certains concepts: CAR, RRN et travail en réseau](#)
 - [Structure et configuration opérationnelle](#)
 - [Conception du cadre stratégique et de la logique d'intervention](#)
 - [Budgets et financement](#)
 - [Gestion du réseau et mandat opérationnel](#)
 - [Participation et représentation des parties prenantes](#)

Mettre à profit les enseignements tirés

Au cours de la période de programmation 2007-2013, le Réseau européen de développement rural (REDR) et les réseaux ruraux nationaux (RRN) se sont forgés une expérience d'une richesse et d'une diversité considérables qui pourra se révéler très utile pour la prochaine période de programmation 2014-2020. Il y a également beaucoup à apprendre d'autres réseaux, qu'ils soient financés ou non par l'UE.

Les sous-sections suivantes fournissent des informations sur ces enseignements:

- [Les enseignements tirés du REDR](#)
- [Les enseignements tirés des RRN](#)
- [Les enseignements tirés d'autres réseaux](#)

Il peut se révéler utile de s'appuyer sur les expériences et enseignements tirés du travail en réseau dans le cadre du programme LEADER+ programme [[PDF](#) ].

Créer des passerelles pour l'avenir

Le travail en réseau rural tel qu'il a été mené s'est révélé être une expérience positive. Il a été une source précieuse d'informations, d'idées et de contacts. Il a contribué au développement des connaissances et à de nombreux échanges et coopérations, aussi bien au niveau national qu'europpéen. Il a facilité un nouveau dialogue destiné à améliorer la mise en œuvre de la politique, de même qu'il a encouragé un mode de gouvernance plus participatif. Et tout cela pour un coût relativement faible.

Toutefois, la période 2007-2013 a montré qu'il fallait du temps pour nouer des liens durables entre les administrations, les organisations et les personnes. Impliquer les acteurs dans de nouvelles formes de dialogue requiert des ressources humaines dédiées à cette tâche, des outils de communication bien adaptés et des structures organisationnelles efficaces. Par conséquent, les progrès accomplis depuis la création du Réseau européen de développement rural (REDR), du Réseau européen d'évaluation du développement rural et des réseaux ruraux nationaux (RRN) en

2008 doivent être poursuivis et consolidés afin de tirer le plus profit de l'outil de politique de développement rural que représente le travail en réseau.

En outre, la politique de développement rural ne cesse d'évoluer vers une politique encore plus axée sur les résultats et sur les objectifs européens communs à atteindre. Les futurs programmes de développement rural devront produire des résultats dans des domaines très spécifiques tels que la compétitivité de tous les types d'agriculture, la viabilité des exploitations agricoles, la promotion de l'organisation de la chaîne alimentaire et de la gestion des risques dans le secteur agricole, le rétablissement, la préservation et le renforcement des écosystèmes, l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie, la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au changement climatique, l'action en faveur de l'inclusion sociale, de la réduction de la pauvreté et du développement économique en milieu rural. Ils devront également veiller à favoriser l'innovation et le transfert de connaissances dans ces domaines, dont certains seront totalement nouveaux pour le REDR et les RRN.

Ces objectifs ambitieux nécessiteront, plus que jamais, une bonne communication et coordination entre l'ensemble des acteurs de la politique, et ce à tous les niveaux, ainsi que la capacité à montrer les résultats atteints. Au vu des propositions faites pour à la fois étendre et renforcer son rôle d'outil de la politique de développement rural, le travail en réseau restera une fonction essentielle.

En savoir plus sur les [perspectives pour le travail en réseau pour la période 2014-2020](#).

Programme de formation des CAR

Une mine de connaissances et d'expériences pratiques s'est constituée depuis le lancement des premiers réseaux ruraux nationaux (RRN) financés par le FEADER, début 2007. Nombre d'entre eux ont été des réussites et quelques-uns, des échecs. Des enseignements importants ont été tirés au sujet de l'utilisation du travail en réseau comme outil de politique de développement rural, et il conviendra de s'en inspirer pour améliorer la gestion et le fonctionnement des réseaux au cours de la période de programmation 2014-2020.

Un programme pilote de formation des CAR a donc été mis sur pied par le Point de contact du RERD entre janvier et juin 2013, afin d'entamer un processus d'échange et d'apprentissage entre pairs permettant de renforcer les capacités des cellules d'appui aux réseaux à exécuter efficacement leurs tâches et activités. L'échange et l'apprentissage entre pairs nécessitent l'acquisition de connaissances, de compétences et d'expériences grâce à l'aide et au soutien actifs trouvés au sein d'un groupe de pairs issu d'un contexte social/professionnel similaire. Le processus et les activités de formation sont soutenus par un facilitateur dont le rôle est d'aider les participants à effectuer une série d'activités et à acquérir diverses expériences d'apprentissage.

Trois modules pilotes de formation des RRN ont été organisés afin d'expérimenter l'approche et d'évaluer les besoins d'activités de renforcement des capacités supplémentaires des RRN. Pour chacun de ces modules, cliquez sur les liens ci-dessous:

- [Module pilote de formation des CAR n° 1](#)
Thème: *Problèmes liés à la planification stratégique pour les RRN*
19-20 février 2013, Budapest, Hongrie
- [Module pilote de formation des CAR n° 2](#)
Thème: *Utilisation de la méthode RICA / Renforcement de la participation des parties*

prenantes

14 mars 2013, Åre, Suède

- [Module pilote de formation des CAR n° 3](#)

Thème: *Communication dans le cadre du travail en réseau*

7 juin 2013, Tomar, Portugal

Une évaluation du programme pilote de formation des CAR [Hyperlien: [http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/enrd_assets/pdf/nrn-toolkit/Pilot_NSU_Training_Programme - FINAL Evaluation Report.pdf](http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/enrd_assets/pdf/nrn-toolkit/Pilot_NSU_Training_Programme_-_FINAL_Evaluation_Report.pdf)] a été réalisée en juillet 2013. Selon cette évaluation, les modules de formation entre pairs ont remporté un franc succès et les CAR étaient très favorables à la poursuite de ce genre d'activités. Sur la base de ce retour d'informations, les modules de formation se sont poursuivis à partir de septembre 2013. Pour de plus amples informations sur les nouveaux modules de formation, cliquez sur les liens ci-dessous:

- [Module de formation des CAR n 4](#)

Thème: *Planification des ressources des RRR*, 13 septembre 2013, Gdansk, Pologne

6. Publications et média

Le REDR propose un large éventail de publications et de ressources multimédia illustrant la politique de développement rural en action. Conçues pour informer différents publics sur l'actualité du développement rural en Europe et le travail du REDR, nos publications synthétisent les résultats de recherche, analysent les avancées des politiques en la matière, dispensent des conseils et des recommandations et proposent des reportages de terrain en direct de l'Europe rurale. Ces publications sont disponibles en six langues (DE, EN, ES, FR, IT, PL). Elles peuvent être téléchargées au format PDF sur le [site internet du REDR](#) ou commandées en version papier.

6.1. Revue rurale de l'UE

La [Revue rurale de l'UE](#) est un magazine thématique qui fournit un aperçu de toutes les parties prenantes du REDR. Elle traite des débats les plus pertinents de la politique européenne de développement rural et, tous sujets confondus, apporte de nombreux exemples utiles sur les façons dont elle est implantée à travers toute l'UE. Vous trouverez sur le [site internet du REDR](#) des informations détaillées sur chaque numéro, téléchargeables au format PDF. La Revue rurale de l'UE est disponible en anglais, français, allemand, italien, espagnol et polonais.

Numéros disponibles:

- Numéro 17 - Agriculture familiale - novembre 2013
- Numéro 16 - Le transfert de connaissances et l'innovation dans la politique de développement rural - mai 2013
- Numéro 15 - Mettre à profit la politique de développement rural pour fournir des services environnementaux - avril 2013
- Numéro 14 - Réseaux, travail en réseau et politique de développement rural - décembre 2012
- Numéro 13 - Instruments financiers du développement rural: nouvelles opportunités pour prendre en main la crise financière - octobre 2012
- Numéro 12 - Produits alimentaires locaux et approvisionnement en circuit court - juillet 2012
- Numéro 11 - LEADER et coopération - avril 2012
- Numéro 10 - L'entrepreneuriat rural - janvier 2012
- Numéro 9 - La sylviculture et le développement rural - novembre 2011

- Numéro 8 - La qualité des produits agricoles: un facteur-clé pour le succès des zones rurales européennes - juillet 2011
- Numéro 7 - Biens publics et développement rural - mars 2011
- Numéro 6 - Emploi et inclusion sociale - décembre 2010
- Numéro 5 - Cultiver la compétitivité des secteurs européens de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des forêts - octobre 2010
- Numéro 4 - Développement rural et changement climatique - mai 2010
- Numéro 3 - La diversité rurale - janvier 2010
- Numéro 2 - Créativité et innovation du développement rural de l'UE - décembre 2009
- Numéro 1 - Le Fonds européen agricole pour le développement rural - octobre 2009

6.2. Magazine du REDR

Le [Magazine du REDR](#) est une publication imagée destinée à tous ceux qui sont intéressés par le développement rural dans l'Union Européenne. Il contient les dernières nouvelles du RDR, un tour d'horizon des récits des Réseaux ruraux nationaux et des Groupes d'action local, des articles spéciaux, une couverture élargie des événements ainsi que des illustrations du développement rural en action source d'inspiration. Le Magazine du REDR est disponible en anglais, français, allemand, italien, espagnol et polonais.

Numéros disponibles:

- Magazine du REDR – Été 2013 – À la une: l'évènement LEADER 2013
- Magazine du REDR – Printemps 2013 – À la une: les médias sociaux et le développement rural
- Magazine du REDR – Hiver 2012/2013 – À la une: la valeur ajoutée du réseautage
- Magazine du REDR – Automne 2012 – À la une: le concours photo du REDR – L'Europe rurale en images
- Magazine du REDR – Printemps-été 2012 – À la une: évènement Leader 2012 - Stratégies de développement local et coopération
- Magazine du REDR – Numéro pilote – À la une: communiquer le développement rural aux citoyens

6.3. Brochures des projets du FEADER

L'échange d'informations sur les opérations du FEADER est un aspect important de la mission des RRN et du REDR. La [brochure des projets du FEADER](#) encourage l'échange d'informations en présentant des exemples d'activités de développement rural qui ont reçu un financement du FEADER. Cette brochure est disponible en anglais, français, allemand, italien, espagnol et polonais.

Numéros disponibles:

- L'inclusion sociale
- Services environnementaux
- Jeunes agriculteurs et jeunesse en Europe rurale
- Autres fonds de l'UE
- Foresterie
- Alimentation
- Croissance verte
- LEADER

- Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- FEADER

6.4. Publications thématiques

Le REDR publie régulièrement des documents ad-hoc et [thématiques](#) traitant des sujets pertinents et des dernières initiatives dans le domaine de la politique de développement rural. Par exemple, la brochure «Politique de développement rural en chiffres» fournit des informations sur les indicateurs de suivi des PDR. Parmi les autres publications, citons «Facteurs de succès des nouveaux Programmes de développement rural», une fiche technique sur le bilan de santé de la PAC et le plan européen de relance économique, ainsi qu'une brochure expliquant la politique de développement rural de l'UE.

6.5. Galerie multimédia

La [galerie multimédia](#) contient des [albums photo](#) et des [vidéos](#) de toute l'Europe rurale. Elle inclut notamment des photos des réunions des RRN, des impressions visuelles du concours photo «L'Europe rurale en images», des vidéos des projets FEADER et des supports multimédias fournis par les parties prenantes du REDR.

7. Événements et réunions

Le REDR organise et participe régulièrement à des [réunions et événements](#) consacrés à une grande variété de thèmes relatifs au développement rural, de même qu'il prend part à des [salons](#) et accueille des [visiteurs](#) à son [Point de contact](#) à Bruxelles.

Ces événements incluent notamment l'évènement annuel LEADER ainsi que les [réunions spécifiques](#) organisées pour les [réseaux ruraux nationaux](#), les [groupes de travail thématiques](#), le comité de coordination du REDR et le [sous-comité LEADER](#).

Vous trouverez de plus amples informations sur les événements et réunions organisés par ou avec le REDR sur le [site internet](#).

8. Contacts

Un Point de contact a été mis en place pour renforcer, en faveur de la Commission européenne (direction générale de l'agriculture et du développement rural), les services du Réseau européen de développement rural.

Pour sa sixième année d'existence (juillet 2013-juillet 2014), le secrétariat du Point de contact est dirigé par Michael Gregory, chef d'équipe, assisté par Ilias Papageorgiou, Fiorella Giorgiani et Oana Guth.

L'équipe chargée du développement des connaissances et de l'analyse des politiques apporte son assistance aux [groupes de travail thématique](#) et aux réunions d'experts, effectue des analyses et des synthèses des programmes. L'équipe a également élaboré les [indicateurs de suivi](#). Dirigée par Fabio Cossu, elle se compose de Mara Lai, Preslav Petkov et Alexandros Papakonstantinou.

L'équipe chargée du partage des connaissances et des communications a travaillé sur le site internet du REDR et ses outils dynamiques, sur son service d'information téléphonique, sur les [séminaires et conférences](#), sur les [publications](#) et sur l'actualité du REDR. Dirigée par Peter Toth, l'équipe se compose de Pascale van Doren, Kasia Panfil, Tim Hudson, Eva Soriano, Ryoko Abe, Virginie Sarah Viaene, Ana Nechita et Derek MGlynn.

L'équipe chargée de l'échange de connaissances, du travail en réseau et de la coopération apporte son assistance en ce qui concerne la coopération des parties prenantes, [la coopération transnationale](#), et la [liaison avec les réseaux ruraux nationaux](#). Dirigée par Edina Ocsko, l'équipe se compose de Ines Jordana, Elena Maccioni et Marina Brakalova.

L'équipe chargée du site internet est dirigée par Kostas Zapis et se compose de Sandrine Duquenoy, Stephen Parengkuan, Yves Delangre et Magali Stas.